

Rapport Développement Durable **2022**

Engagements & réalisations **S1 2023**

Notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale en actions

Sommaire

Editorial P. 4

Synchrone et la RSE P. 5-16

A propos de Synchrone

Engagements et reconnaissances RSE

 | Axes d'engagements Synchrone

 | Politiques et Chartes

 | Engagements externes

 | Reconnaissances : Ecovadis, Provigis, ISO 27001 et 9001

Gouvernance RSE

Social & Sociétal P. 17-66

Engagements et documents structurants

 | Les engagements sociaux et sociétaux de Synchrone

 | Documents structurants

Les femmes et les hommes de Synchrone

 | L'effectif salarié au 31/12/2022

Diversité et égalité des chances

 | Recrutement responsable

 | Diversité culturelle et sociale

 | Egalité hommes-femmes

 | Insertion et inclusion

Qualité de vie au travail

 | Bien-être, santé et sécurité au travail

 | Esprit de cohésion & Management participatif

 | Dialogue social

Carrière et développement des compétences

 | Suivi de carrière

 | Gestion de l'intermission

 | Développement des compétences

2023 : engagements et réalisations du 1^{er} semestre



Environnemental

P. 67-107

Bilan Carbone

- Bilan et résultats Bilan Carbone
- Engagement 2023 : reconduction du bilan

Stratégie Climat

- Piliers, feuille de route et objectifs
- Economies d'énergie
- Gestion des déchets
- Réduction et compensation carbone
- Sensibilisation des parties prenantes

Numérique Responsable

- Engagements et feuille de route
- Sensibilisation et formation des parties prenantes
- Construction d'une offre de service *Green IT*
- Engagements pour 2023

Focus sur la performance environnementale de nos locaux

- Siège Aix-en-Provence
- Agence commerciale Paris

2023 : engagements et réalisations du 1^{er} semestre

Ethique & Achats Responsables

P. 108-149

Ethique des Affaires

- Une structuration plus forte et des mesures plus solides
- Un plan d'actions sur mesure pour lutter contre la corruption et la concurrence déloyale
- Un plan d'actions sur mesure pour sécuriser l'information et protéger les données
- Engagement de nos fournisseurs en matière d'éthique des affaires

Achats Responsables

- Un engagement renforcé
- Plan d'action *Supply Chain* éco-responsable
- Engagements de nos fournisseurs et prestataires

2023 : engagements et réalisations du 1^{er} semestre



Patrice ALBUSSON,
Directeur Général

Message de la Direction Générale

Engagée depuis sa création dans une démarche de développement durable et signataire du *Pacte mondial des Nations Unies* depuis 2012, Synchrone confirme et renforce son engagement en termes de responsabilité sociétale et environnementale en 2022.

Portée par une ambition d'amélioration et de performance au service de ses collaborateurs, clients et partenaires, Synchrone formalise une nouvelle gouvernance RSE et renforce sa politique sur les enjeux sociétaux, environnementaux et économiques devenus majeurs.

Elle intègre notamment au cœur de sa stratégie d'entreprise des enjeux sociétaux liés à la qualité de vie au travail, à la diversité et à l'inclusion ; des objectifs environnementaux ambitieux quant à la réduction de son empreinte carbone et au déploiement d'un numérique plus responsable ; des engagements forts dans la durabilité de ses achats et le respect de comportements éthiques exemplaires dans ses affaires.

Adhésion à de nouvelles initiatives de renommée nationale ou internationale, formalisations de nouvelles politiques et stratégies, conception de plans d'actions concrets, intégration de nos parties prenantes au cœur de notre engagement : nous vous proposons au cœur de ce rapport une vision globale des avancées de Synchrone en matière de RSE sur l'exercice 2022 et le premier semestre 2023.



Synchrone et la RSE

A propos de Synchrone

Synchrone voit le jour en 2001. Fondée par Pierre LACAZE et Laurent LECONTE à Aix-en-Provence, l'ESN (Entreprise de Services Numériques) s'impose rapidement en tant que partenaire de référence des grandes organisations.

L'UES (Unité Economique et Sociale) Synchrone est une entité juridique regroupant différentes filiales, travaillant toutes pour le Groupe Synchrone. Ainsi, l'UES Synchrone regroupe les filiales Synchrone Recrutement, Synchrone Consulting et Gincko Lab.

synchrone UES

synchrone
RECRUTEMENT

synchrone
CONSULTING

Ginckolab

Chiffres clés & implantations

CHIFFRES CLÉS

Avec un chiffre d'affaires 2022 de 135 millions d'euros et un chiffre d'affaires prévisionnel 2023 de 153 millions d'euros, Synchrone se positionne dans le top 50 des ESN françaises. Elle compte à l'heure actuelle plus de 1500 collaborateurs et 120 clients Grands Comptes. Enfin, Synchrone est certifiée ISO 9001 et ISO 27001 et est notée 4/5 ou supérieur sur le site d'avis Glassdoor.



CA 2022

135 M€

Effectif France

1500+
collaborateurs

Certifications

ISO 9001
ISO 27001

CA prévisionnel 2023

153 M€

Clients

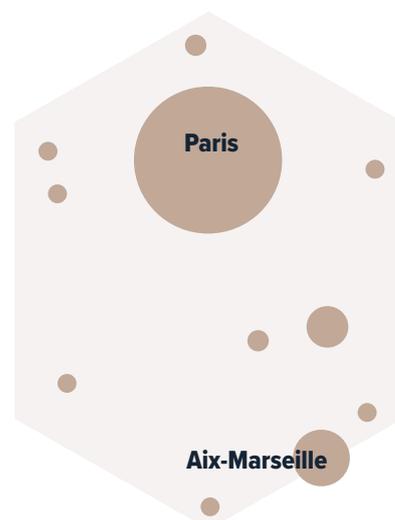
120
Grands Comptes

Glassdoor

≥ 4 / 5

IMPLANTATIONS

Fondée à Aix-en-Provence, après avoir très rapidement ouvert une agence parisienne, la société se développe rapidement à l'échelle nationale : elle est actuellement présente, au-delà de ses implantations historiques, sur Lyon, Clermont-Ferrand, Sophia Antipolis, Montpellier, Bordeaux, Nantes, Rennes, Strasbourg et Lille.



Modèle d'affaires

Au cœur de la transformation digitale et de la tech, Synchrone accompagne aujourd'hui les leaders de la Banque/ Finance, des Services, Transports, Télécoms, Retail, Energie (...) au cœur de 4 grands domaines d'expertise : Finance Consulting, Cybersécurité, Digital et Innovation, Data et IA.

Ses 1500 collaborateurs évoluent au quotidien sur des missions à forte valeur ajoutée au service des enjeux IT & Métiers majeurs des grands groupes.



Finance Consulting

Synchrone accompagne la transformation numérique des acteurs de l'écosystème financier pour répondre à leurs enjeux majeurs via ses trois piliers : Banking Services, Market Solutions et Risks & Regulatory. Cette expertise est l'un des métiers historiques de la société.



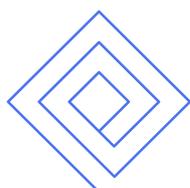
Cybersécurité

Prévention, détection et déploiement : Synchrone répond aux enjeux majeurs de la sécurité digitale. Elle accompagne en effet ses clients dans la protection de leurs assets contre tous les risques cyber, en intervenant notamment sur les domaines Gouvernance, risque et conformité, Cybersécurité opérationnelle et Sécurité des réseaux.



Digital & Innovation

Synchrone accompagne ses clients dans la définition, la conception et le déploiement de solutions digitales et innovantes. Elle intervient sur des problématiques majeures en Stratégie digitale et projets, Infracloud, Applicatifs et Innovation.



Data & IA

AI for business, Architecture & Gouvernance Data : grâce à la Data intelligence, Synchrone facilite la décision stratégique de ses clients et accélère leur croissance.

Les 4 accords Synchrone

Partage, écoute, ouverture, virtuosité : les valeurs de Synchrone guident au quotidien sa performance économique et humaine.

Être Synchrone, au sein de nos équipes et avec les entreprises que nous accompagnons c'est savoir s'écouter et se comprendre, c'est penser ensemble les solutions de demain, dans un usage vertueux des technologies, c'est être curieux.se, c'est agir et réagir avec virtuosité, c'est partager les savoirs et les expertises, cultiver les différences et les échanges pour enrichir les modèles en construction.



1

Partage

Travailler ensemble c'est se fondre dans la culture des entreprises que nous accompagnons pour construire les modèles pertinents et efficaces, des modèles évolutifs et prospectifs, mais pas seulement.

C'est aussi échanger en temps réel entre consultant.e.s pour faire progresser les expertises croisées et enrichir chaque éco-système de la connaissance du tout.

3

Ouverture

Faire communiquer et collaborer les systèmes entre eux, se dire qu'on a tout à apprendre les uns des autres, cultiver la diversité dans notre entreprise, former en continu les consultant.e.s aux nouveaux instruments et technologies, c'est cela l'ouverture.

Mais c'est aussi regarder demain en soutenant collectivement des projets participatifs pour l'inclusion, l'environnement ou le bien-être au travail.

2

Écoute

Ça commence par savoir capter chaque micro-bruissement que fait le temps qui s'écoule et les changements qu'il apporte à nos systèmes techniques et humains.

Pour décoder, comprendre et anticiper les mutations en jeu, il faut être à l'écoute, à l'écoute de notre époque et de ses particularités et à l'écoute de nos collaborateurs qui sont l'âme et la force de Synchrone.

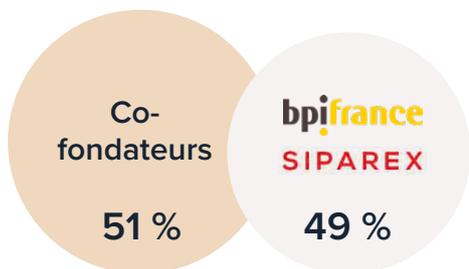
4

Virtuosité

Pour savoir répondre avec souplesse et expertise à toute situation de changement dans les systèmes d'information des organisations, Synchrone collabore avec des virtuoses du Digital, de la Data, de la Cybersécurité, du Cloud et des Infrastructures.

Être virtuose, c'est accompagner la transformation digitale avec maîtrise et vélocité, s'adapter à toute configuration, agir et réagir vite, de manière sûre.

Gouvernance de l'entreprise



En 2015, Synchrone s'associe à *Bpifrance* et *Siparex*, actionnaires à 49 %. Actionnaires majoritaires à 51 % via leurs sociétés *Nusantara Invest* et *Leconte Equity*, Pierre LACAZE et Laurent LECONTE président le Directoire de l'UES Synchrone.



LE MANAGEMENT COMMITTEE

En 2021, la gouvernance opérationnelle de Synchrone est confiée à un nouveau Management Committee, bénéficiant d'une forte expérience du monde des ESN. Rompue aux challenges de notre secteur d'activité, elle construit chaque jour l'avenir de Synchrone.

L'équipe dirigeante est composée de (*gauche à droite*) : Patrice ALBUISSON, Directeur Général, et de Bruce COGITORE, Directeur Général Adjoint. Ils s'appuient au quotidien sur Violaine COZETTE, Directrice des Ressources Humaines, et sur Nicolas DUCROCQ, Directeur des Opérations.

Engagements et reconnaissances RSE

Axes d'engagements Synchrone

L'engagement est un terme qui fait sens chez Synchrone. Nos axes d'engagement sont les suivants :



Diversité et égalité des chances

Synchrone s'engage en réalisant, dans la mesure du possible, un recrutement responsable. Elle met tout en œuvre pour obtenir au sein de ses effectifs une diversité culturelle et sociale ainsi qu'une égalité homme-femmes. Enfin, elle met en place diverses actions en faveur de l'insertion et du handicap.



Qualité de vie au travail

La société met un point d'honneur à prendre soin du bien-être, de la santé et de la sécurité au travail de ses collaborateurs. En outre, elle développe l'esprit de cohésion, l'équilibre vie privée / vie professionnelle et le développement des compétences de ses salariés. Pour finir, le dialogue social revêt une importance particulière pour Synchrone.



Stratégie Climat

Engagée en termes de Stratégie Climat, Synchrone a mis en place depuis plusieurs années une politique d'économie d'énergie, de gestion des déchets et de compensation carbone. Elle sensibilise ses collaborateurs sur l'ensemble de ces problématiques.



Numérique responsable

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue visant à réduire son empreinte écologique, Synchrone s'engage au niveau de l'éco-conception, du *Green IT*, de l'inclusion et de l'e-accessibilité. Elle est également très vigilante sur les thématiques d'éco-gestes numériques ainsi que la sécurité et la protection des données.



Ethique et Achats responsables

Depuis sa création, la lutte contre la corruption fait partie des valeurs de Synchrone. La société a aussi mis en place une politique d'achats responsables, d'engagement et d'évaluation des fournisseurs. Enfin, elle est impliquée dans l'économie locale et solidaire.

Politiques et Chartes

Chez Synchrone, de nombreuses politiques et chartes internes sont en vigueur afin d'entériner les engagements RSE de Synchrone.



Charte RSE

Pierre angulaire de notre Politique RSE, cette charte formalise les engagements environnementaux, sociaux et éthiques de Synchrone. Déclinés chaque année au cœur de notre plan d'action, ils font l'objet d'un reporting rigoureux, communiqué dans notre Rapport Développement Durable annuel.



Politique Hygiène, Santé et Environnement

La Politique HSE fixe les engagements et grands axes de Synchrone en matière de Santé et sécurité des personnes, de conditions de travail et d'environnement, ainsi que les objectifs d'amélioration dans ces domaines. Elle précise l'organisation mise en place au sein de Synchrone afin de répondre à ces enjeux, et les dispositifs de communication déployés.



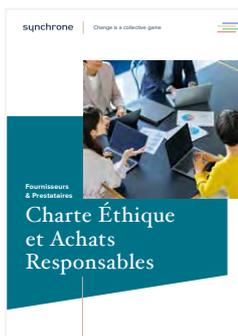
Politique Achats durables et numériques responsables

Cette Politique entérine les engagements, objectifs et indicateurs de performance de la société en termes d'achats durables et d'achats numériques responsables. Elle précise la procédure d'intégration des considérations sociales, environnementales et éthiques au cœur des achats de Synchrone, elle-même accompagnée par des fournisseurs partageant ses valeurs et avec lesquels elle encourage des pratiques commerciales durables.



Politique de sécurité du SI / PSSI

Pierre angulaire de l'activité de Synchrone, la sécurité de son SI est prise très au sérieux. Elle est régie par cette politique, mise en place par le PSSI.



■ **Charte Éthique et Achats Responsables | Fournisseurs et Prestataires**

Dans une logique vertueuse de partenariat à impact positif, cette Charte engage les fournisseurs et prestataires de Synchrone sur les six principes inscrits au sein de sa politique Achats Responsables : respect des droits de l’homme et du travail, diversité et l’inclusion, lutte contre la fraude et la corruption, lutte contre le changement climatique et adoption d’une démarche numérique responsable.



■ **Charte de Sécurité informatique**

La présente charte définit les conditions d’accès et les règles d’utilisation des moyens informatiques et des ressources extérieures via les outils de communication de la société Synchrone et/ou ceux mis à disposition par la société cliente. Elle a également pour objet de sensibiliser aux risques liés à l’utilisation de ces ressources en termes de confidentialité et d’intégrité des informations traitées.



■ **Code de conduite Ethique des Affaires en matière de lutte contre la corruption**

Le code de conduite anticorruption se réfère à la Convention des Nations Unies contre la corruption et s’attache à lutter contre toutes les formes de corruption. Le Code s’applique à tous les collaborateurs de Synchrone. Chaque collaborateur se doit d’adopter un comportement exemplaire au sein de chaque entreprise et ne rien faire qui soit contraire aux règles comportementales définies dans ce Code.



■ **Charte relative à la mise en place de la procédure d’alerte professionnelle**

Cette charte définit les modalités de mise en place d’un système d’alerte professionnelle (ou procédure d’alerte/signalement interne) afin de protéger les salariés et de se conformer aux dispositions issues de la Loi « Sapin II » n°2016-1691 du 9 Décembre 2016 précisée par un décret n°2017-564 du 19 Avril 2017, imposant aux entreprises d’au moins 50 salariés de mettre en place une procédure de recueil de signalements.



■ **Stratégie Climat**

Proactive depuis toujours dans la réduction de son empreinte carbone, Synchrone formalise son engagement par une Stratégie climat visant à réduire les émissions directes et indirectes de CO2 de son activité.

Engagements externes

Au cœur de sa politique RSE, Synchrone s'associe aux organismes et initiatives de renommée publique sur les enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques.

Elle est ainsi signataire de plusieurs chartes porteuses de ses engagements :

Charte de la Diversité – signataire depuis 2009

Synchrone s'engage dans une démarche volontariste pour agir en faveur de la diversité et dépasser le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations.



Pacte mondial des Nations Unies – signataire depuis 2012

Synchrone adhère aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et s'engage à communiquer annuellement la progression de sa politique et indicateurs RSE.



Charte de la parentalité en entreprise – signataire depuis 2013

Synchrone témoigne de sa volonté de proposer des actions concrètes pour soutenir les salariés-parents pour concilier vie professionnelle et vie personnelle.



Manifeste Planet Tech'Care – signataire depuis 2023

Au cœur de cette initiative pilotée par Numeum, Synchrone s'engage à réduire les impacts environnementaux de ses usages numériques et à sensibiliser ses parties prenantes.



Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables – signataire depuis 2023

Synchrone affirme son engagement de pratiques responsables et éthiques vis-à-vis de ses fournisseurs.

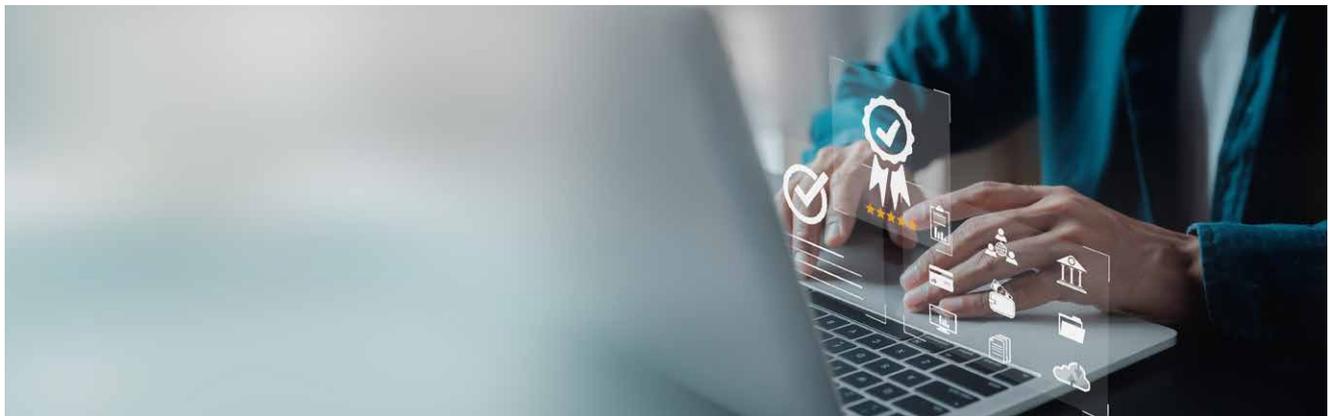


Charte Numérique responsable – signataire depuis 2023

Synchrone s'engage pour rentrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » de son organisation.



Reconnaisances : Ecovadis, Provigis, ISO 27001 et 9001



ISO 27001 et ISO 9001

Synchrone, dont la Direction des Opérations est certifiée ISO 9001 depuis fin 2015, obtient sa seconde norme internationale en 2017. Depuis cette date, elle est ainsi certifiée ISO/IEC 27001:2013, sur le périmètre « Système de gestion de la sécurité de l'information dédié à ses services de conseil et activités connexes : avant-vente et delivery, commerce, communication et marketing ». Délivrée par *Bureau Veritas*, cette certification confirme et atteste que Synchrone maîtrise la sécurité de son information et des informations des tiers, notamment des clients, qu'elle manipule dans le cadre de ses activités.



Ecovadis

Engagée en parallèle en termes de RSE, Synchrone a vu ses actions être récompensées par l'organisme de notation RSE *EcoVadis*. En effet, la société est titulaire de la médaille silver depuis 2021 et se positionne dans le top 8 % des entreprises du secteur de l'IT évaluées par *EcoVadis* en obtenant un score de 62/100.



Provigis

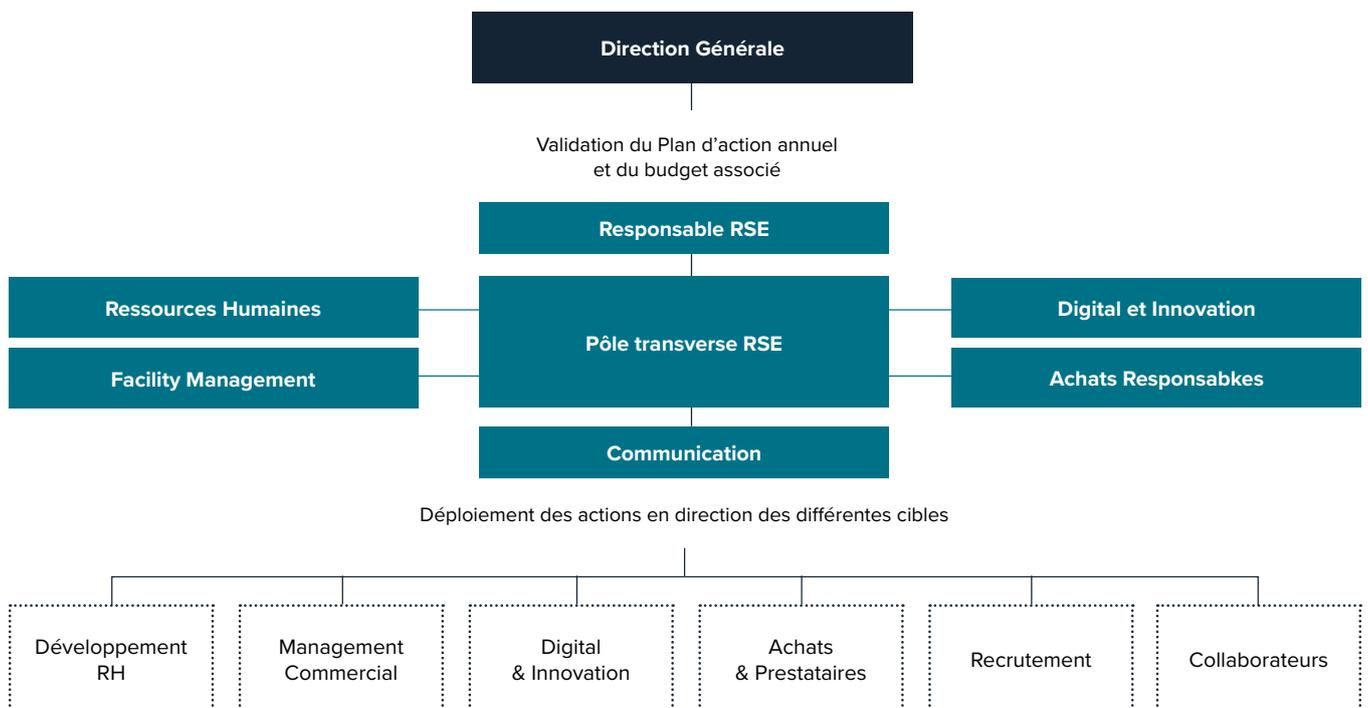
Engagée en tant que fournisseur responsable auprès de ses clients, Synchrone détient la Certification Gold « Tiers responsable » décernée par *Provigis*, tiers de collecte probatoire de renom. Elle atteste de l'attention portée par Synchrone à la conformité légale et RSE de la documentation partagée à ses clients et de son engagement dans le suivi de ses propres fournisseurs et sous-traitants.



Gouvernance RSE

Portée par une ambition d'amélioration et de performance continues, Synchrone formalise en 2022 une nouvelle gouvernance RSE et renforce sa politique sur deux enjeux prioritaires : une stratégie Bas-Carbone et une démarche numérique responsable.

Organisation du Pôle transverse RSE de Synchrone :



MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

- › Audit des attentes et des besoins de l'entreprise (internes et externes)
- › Analyse de l'existant au sein de l'entreprise
- › Benchmark des solutions et des initiatives prises dans notre secteur d'activité
- › Proposition d'un plan d'actions
- › Validation et budgétisation auprès de la Direction
- › Déploiement des actions en direction des différentes cibles
- › Analyse des résultats obtenus et reporting

COMMUNICATION

Le pôle transverse RSE communique activement sur les actions mises en place au sein de la société ainsi que sur leurs résultats :

- › Communication interne : newsletter, portail collaborateur, conférences, etc.
- › Communication externe : site Internet, communiqués clients, réseaux sociaux, plateformes d'évaluation, etc.
- › Synchrone publie à ce titre un Rapport de Développement Durable annuel, disponible notamment sur son site Internet



Social & Sociétal

Engagements et documents structurants

Les engagements sociaux et sociétaux de Synchrone, ainsi que l'ensemble de son corpus documentaire en la matière, s'inscrivent dans le cadre de référentiels phares, listés ci-dessous, permettant d'assurer des réponses concrètes aux enjeux et objectifs partagés par ses parties prenantes et plus largement par les acteurs sociétaux, économiques et politiques actuels.

Le Pacte mondial des Nations Unies



Signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2012, Synchrone s'attache à respecter et à communiquer sur son engagement relatif aux 10 principes de cette initiative globale, qui réunit plus de 9 500 entreprises dans plus de 160 pays.

En matière de responsabilité sociale et sociétale, Synchrone respecte et promeut les principes du Pacte mondial relatifs aux droits de l'homme et du travail :

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

■ La Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Synchrone aligne par ailleurs ses stratégies aux engagements et obligations de la Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail :

- Liberté d’association et reconnaissance effective du droit de négociation collective
- Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
- Abolition effective du travail des enfants
- Elimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession
- Milieu de travail sûr et salubre

■ Les Objectifs de développement durable (ODD)

Synchrone a enfin construit sa Politique RH & Sociale et sa feuille de route 2022 – 2024 sur le pilier social et sociétal de sa stratégie RSE sur 5 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015.



Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d’équité et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie



Réaliser l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Les engagements sociaux et sociétaux de Synchrone

Au cœur de sa stratégie d'entreprise, Synchrone propose deux axes d'engagements RSE relatifs aux enjeux sociaux et sociétaux. Le plan d'action social et sociétal 2022 – 2024 ainsi que les KPI proposés dans ce rapport s'y adossent naturellement.

NOS AXES D'ENGAGEMENTS RSE | RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Diversité et Égalité Des Chances

- Recrutement responsable
- Diversité culturelle et sociale
- Égalité hommes-femmes
- Insertion et handicap

Qualité de vie au travail

- Bien-être, santé et sécurité au travail
- Esprit de cohésion
- Équilibre vie privée / vie professionnelle
- Développement des compétences
- Dialogue social

Synchrone s'associe par ailleurs aux organismes et initiatives de renommée publique sur les enjeux sociétaux qui impactent directement et indirectement son activité. Elle est ainsi signataire de plusieurs chartes porteuses de ses engagements.

ENGAGEMENTS EXTERNES



Charte de la Diversité

Signataire depuis 2009 | Synchrone s'engage dans une démarche volontariste pour agir en faveur de la diversité et dépasser le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations.



Charte de la parentalité en entreprise

Signataire depuis 2013 | Synchrone témoigne de sa volonté de proposer des actions concrètes pour soutenir les salariés-parents afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Documents structurants

DOCUMENTS À DESTINATION DES SALARIÉS

Les engagements sociaux et sociétaux, ainsi que les dispositifs de Synchrone en la matière sont diffusés au sein de plusieurs documents à disposition des salariés de l'entreprise.



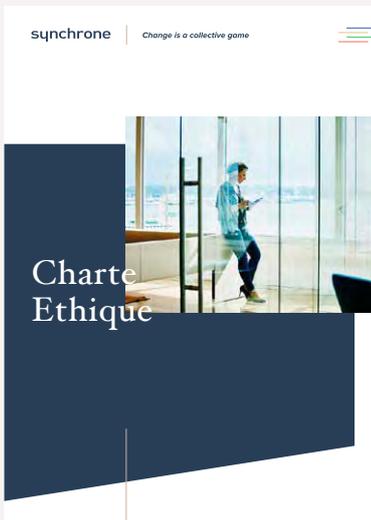
Charte RSE



Livret d'accueil



Règlement intérieur



Charte éthique



*Code de conduite
Éthique des Affaires*

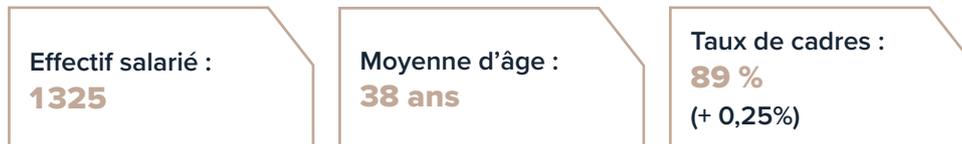


*Charte relative à la procédure
de lanceur d'alerte*

Par ailleurs, l'ensemble des **Accords d'entreprise** sont aussi à la disposition des salariés sur le portail collaborateur *MySynchrone*.

Les femmes et les hommes de Synchrone

L'effectif au 31/12/2022

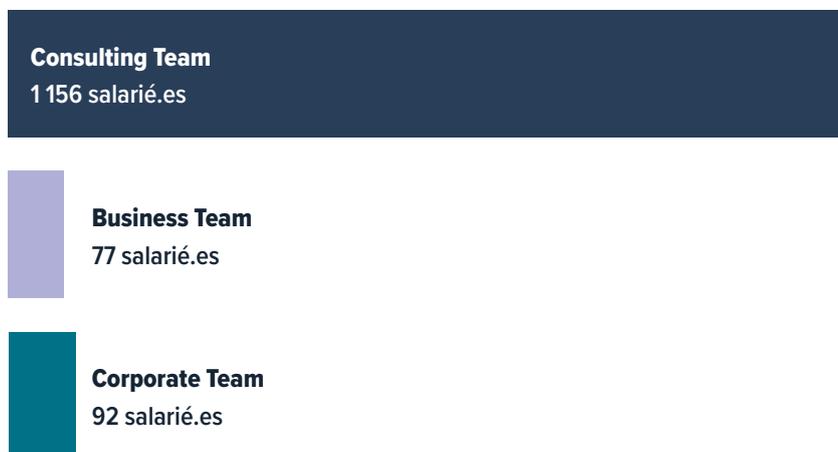


RÉPARTITION DE L'UES

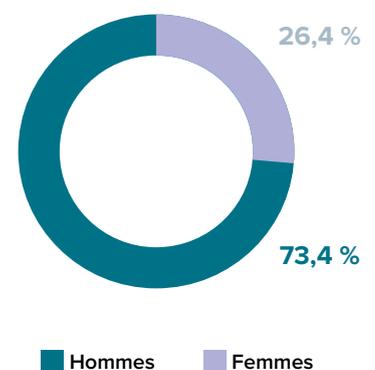
Nombre de salariés par entité



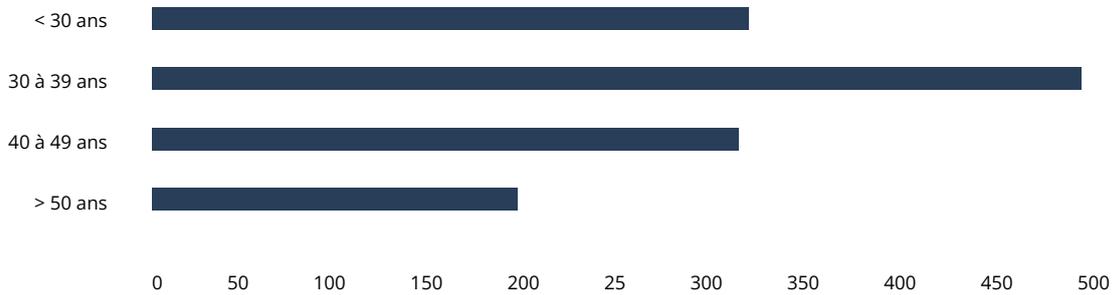
L'EFFECTIF SALARIÉ ET LES 3 TYPES DE POPULATIONS



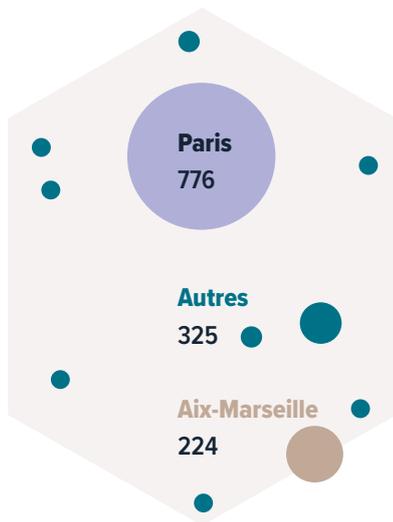
LA RÉPARTITION PAR GENRE



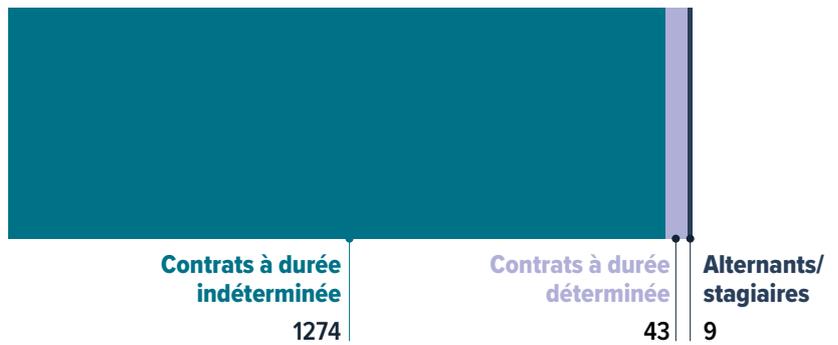
LA RÉPARTITION PAR ÂGE



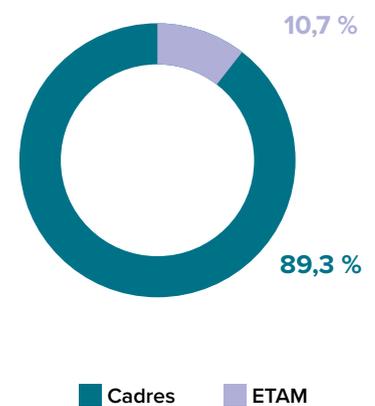
LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



LA RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT



LA RÉPARTITION CADRES / ETAM



Diversité et égalité des chances

Synchrone s'attache à respecter et valoriser la diversité de parcours, de genre, de cultures et d'origines (notamment) au sein de son organisation, de ses process et dans ses échanges avec ses parties prenantes.



Envisagée comme une richesse, la diversité est pour Synchrone synonyme de performance. Son engagement s'illustre dans le développement d'une culture de diversité et d'intégration, de promotion de l'égalité des chances, de respect de l'autre et de ses différences.

Recrutement responsable

100 % des offres d'emploi comportent la mention H/F

1 Business School pour former les jeunes recrues commerciales

78 embauches de salariés de moins de 25 ans (+ 100 % VS 2021)



De par la nature de son activité, Synchrone recrute chaque année environ 500 collaborateurs. Elle porte donc une attention particulière au respect et à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances au sein de ses process de recrutement et dans sa communication auprès des candidats à l'embauche.

NON-DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE

I Formation des salariés recruteurs

Fin 2019, l'équipe RH Synchrone, comprenant le personnel dédié au recrutement, avait bénéficié de deux jours de formation dispensés par l'organisme *M2i Formation*, sur le thème « Prévenir la discrimination au travail ».

Après une période complexe due au contexte sanitaire (pandémie de la Covid 19) en 2020/2021, un renouvellement des équipes Recrutement s'est opéré sur 2021/2022, avec une stabilisation au 2nd semestre 2022.

C'est donc naturellement au 2nd semestre 2022 que Synchrone a recherché un prestataire pour former l'ensemble des salariés amenés à intervenir dans les process recrutement : les Chargés de recrutement et les Business Managers de la société.

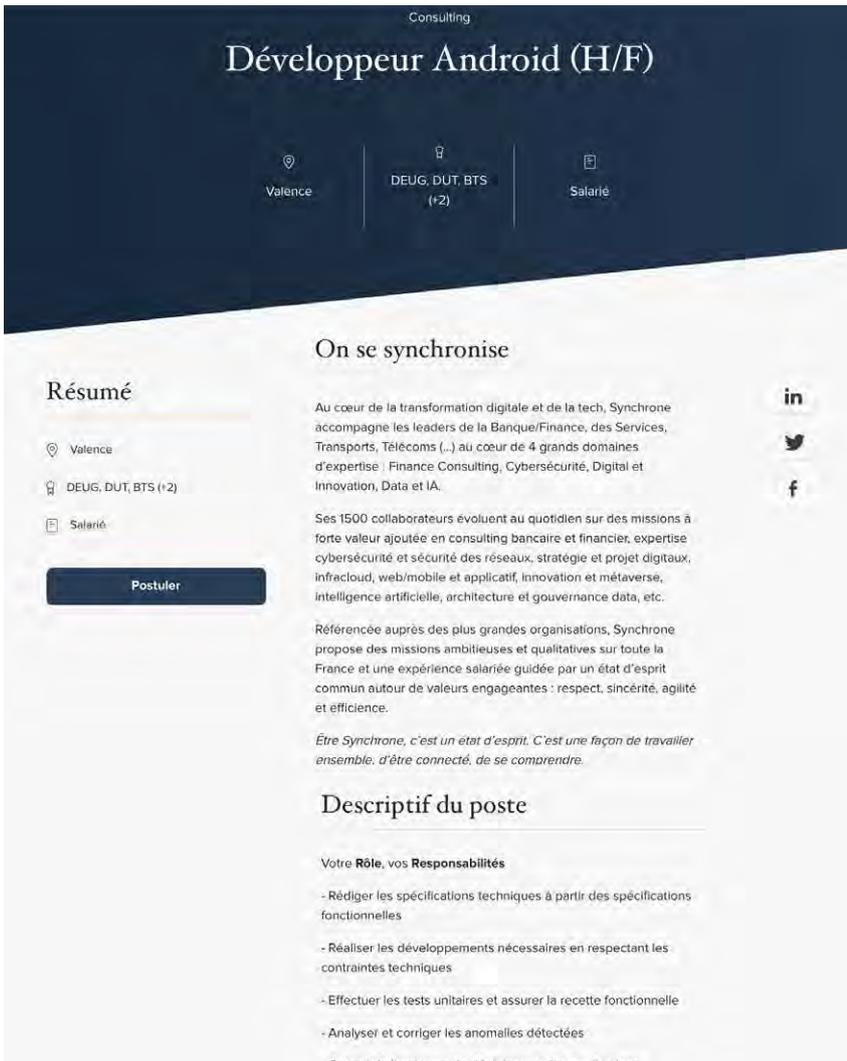
Synchrone a ainsi mandaté l'organisme *Callimedia* pour déployer au Q1 2023 une campagne de formation de ce personnel (102 salariés) à la « Garantie de la neutralité du processus de recrutement interne ». Dès qu'un nouveau Business Manager ou Chargé.e de recrutement est embauché dans nos effectifs, il accède au module d'e-learning et réalise la formation pour assurer le niveau de compétences sur l'ensemble de la population en activité sur le recrutement.

Communication de recrutement égalitaire

La marque employeur de Synchronone intègre un pilier diversité qui se traduit dans les faits par une communication RH externe représentative de la diversité au sein des effectifs de Synchronone, et par le respect de la neutralité de genre dans la rédaction de ses offres d'emploi.



← Exemples de publications 2022 sur les réseaux sociaux LinkedIn et Instagram



← Exemple d'offre d'emploi comprenant la mention H/F en intitulé de poste

TRAITEMENT SALARIAL ÉGALITAIRE



Synchrone a lancé en 2022 les travaux de définition d'un référentiel métier dans le cadre d'une démarche de Gestion des Emplois, des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers.

Une attention particulière est portée au traitement salarial équitable à l'embauche pour tous les nouveaux embauchés de l'UES Synchrone.

FORMER ET INTÉGRER LES JEUNES TALENTS

Synchrone a poursuivi sa politique de recrutement de jeunes diplômés et de recours à l'alternance en 2022.

I Relations écoles et politique de recours à l'alternance

Engagée dans l'intégration des jeunes dans le monde du travail, Synchrone a mené en 2022 des actions auprès des écoles d'ingénieurs et de commerce, afin d'entériner des relations partenariales : rencontres, déjeuner avec étudiants, participation à des forums étudiants, organisation de conférences métiers.

Particulièrement, Synchrone s'est engagée dans une relation de long terme avec l'école *La Plateforme* à Marseille, membre du programme *Grande Ecole du Numérique* qui propose des parcours numériques ouverts à tous les talents, sans conditions de ressources et de diplômes, et sans frais de scolarité.

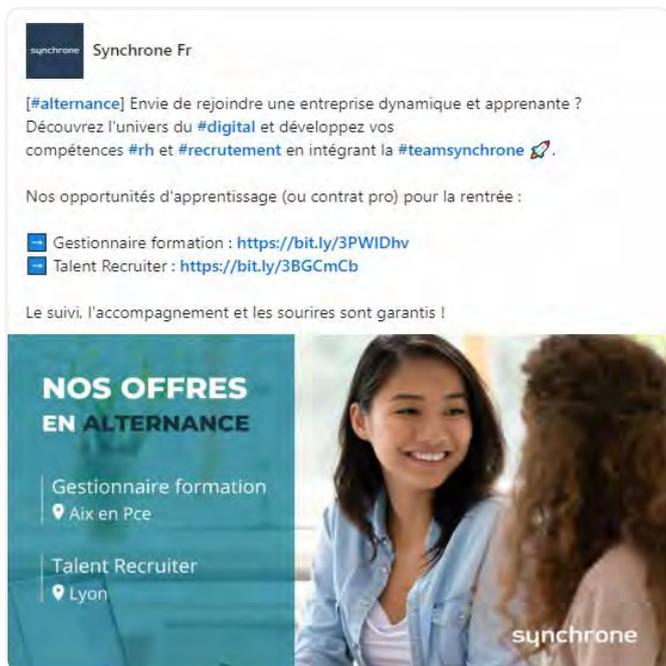
Après avoir contribué à la formation d'un de leurs élèves développeur, Synchrone, au travers de sa filiale *Gincko Lab*, œuvre actuellement à la conception et au développement d'un parcours d'étude 100 % virtuel pour l'école méditerranéenne.

Parallèlement, Synchrone a participé à des forums de recrutement dédiés aux jeunes diplômés et étudiants en fin de cursus. Elle a notamment participé au Forum Polytech Marseille du 21 Avril 2022 et au forum de recrutement en ligne de l'ISEN. Elle a par ailleurs présenté ses opportunités aux 1 500 étudiants présents sur le Forum Ingénieurs Clermont Auvergne INP le 17 Novembre 2022.

Enfin, Synchrone est intervenue en 2022 auprès des étudiants de l'*EPITECH Marseille* et de l'*EPITECH Nice* sur le thème « Préparation à l'entretien d'embauche / Coaching entretien ».



Synchrone a de plus eu recours à l’alternance afin de contribuer à la formation de jeunes dans une optique de création de poste en CDI pour les étudiants une fois leur diplôme obtenu. Notamment, elle s’est attachée à proposer des postes en alternance au sein des équipes RH, Recrutement, Support et Communication, dimensionnées de manière à proposer un mentorat et un suivi optimal pour les étudiants.



← Exemple de communication sur nos offres en alternance | Post LinkedIn du 04/08/2022

I Formation des jeunes diplômés de la Business Team



Dotée d’une importante force commerciale – environ 80 salariés – Synchrone recrute chaque année une vingtaine de nouveaux Business Managers, pour la plupart récemment diplômés d’écoles de commerce.

Synchrone propose à ces jeunes recrues un **parcours complet de formation** au travers de sa *Business School*, pour appréhender sereinement leur première expérience professionnelle et leur donner les moyens d’une intégration réussie dans le monde du travail. Il est axé sur les 3 grands piliers du métier de Business Developer en ESN – commerce, recrutement et management - et comprend des sessions présentiels sur 2 jours avec les référents métiers ainsi que des tutoriels vidéo et documentations disponibles sur une interface dédiée au sein de l’Intranet de la société.

En 2022, une vingtaine de nouvelles recrues – 100 % des Business Developer ayant intégré la société – ont bénéficié du parcours de formation de la Business School de Synchrone.

Diversité culturelle et sociale

Gage de richesse culturelle, 39 nationalités sont représentées au sein de l'UES Synchrone.

KPIs de suivi et de performance	2022	2021	Evolution 2022 VS 2021
Nombre de nationalités représentées dans les effectifs	39	23	+ 69, 57 %

39 NATIONALITÉS...

*Albanaise • Algérienne • Allemande •
Arménienne • Belge • Béninoise •
Brésilienne • Britanique • Camerounaise •
Centrafricaine • Chinoise • Colombienne •
Congolaise • Djiboutienne • Espagnole •
Française • Gabonaise • Georgienne •
Guinéenne • Haitienne • Indienne •
Italienne • Ivoirienne • Libanaise •
Malgache • Marocaine • Mauricienne •
Moldave • Nigérienne • Portugaise •
Russe • Sénégalaise • Syrienne •
Tchadienne • Tunisienne • Ukrainienne •
Vietnamienne • Yéménite • Yougoslave*

Egalité hommes-femmes

Ecart des taux de promotion entre les hommes et les femmes : **+ 4,90 %** en faveur des femmes

Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation l'année suivant leur retour de congé maternité : **100 %**

27 % de femmes dans les effectifs



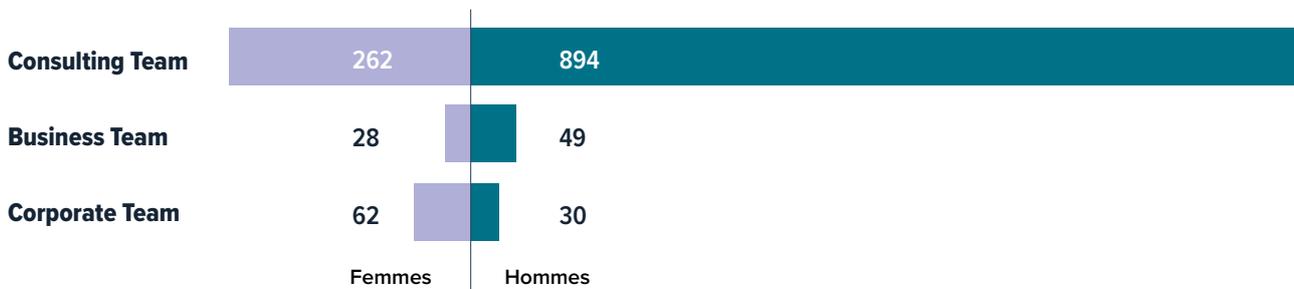
REPRÉSENTATION DES FEMMES CHEZ SYNCHRONE

RÉPARTITION PAR GENRE

352 femmes

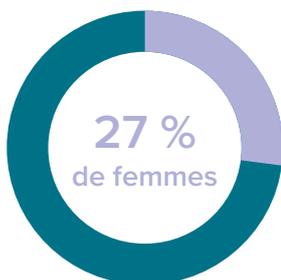
973 hommes

RÉPARTITION PAR TYPE DE POPULATION

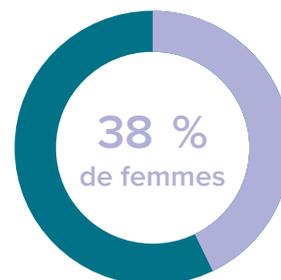


PROPORTION PARMIS LES POSTES À RESPONSABILITÉ

Postes à responsabilité dans l'organisation :

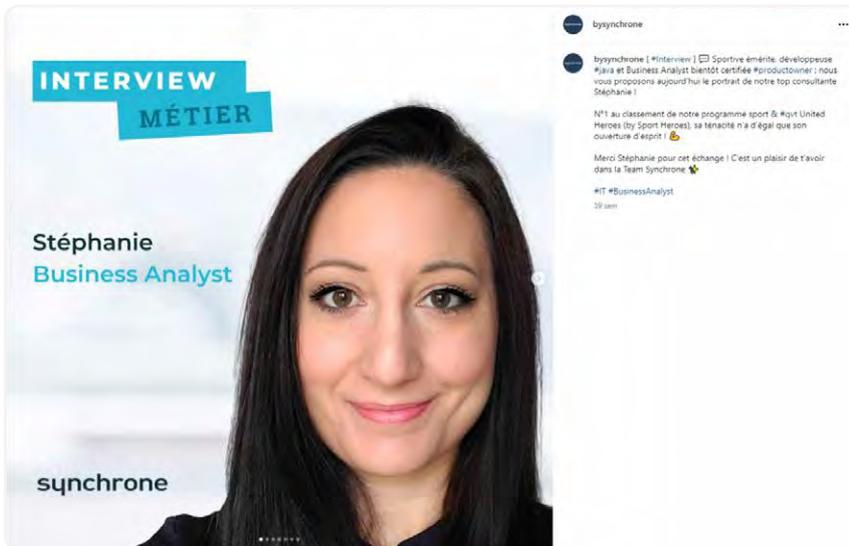


Postes de Direction :



Mise en avant de nos talents féminins sur les réseaux sociaux

Afin de poursuivre la féminisation de ses effectifs dans un secteur d'activité qui compte aujourd'hui 71 % d'hommes / 29 % de femmes chez Numeum ESN/ICT en 2022, Synchronone promeut ses talents féminins au travers de communications régulières notamment sur les réseaux sociaux, canal majeur de diffusion de marque employeur.



EGALITÉ FEMMES-HOMMES



Dans un secteur majoritairement préempté par les hommes, Synchrone a déployé, depuis plusieurs années, une politique de réduction des écarts de rémunération en faveur des femmes.

Au titre de l'année 2022, l'écart de rémunération est désormais favorable aux femmes (contrairement aux années précédentes), ce qui entraîne mécaniquement une baisse de l'index (73/100).

Synchrone s'est engagée à élaborer et publier (en interne et à l'externe) des mesures correctives pour atteindre au moins 75 points dans un délai de 3 ans.

Par ailleurs, Synchrone a mis en place des objectifs de progression fixés pour chacun des indicateurs où la note maximale n'a pas été obtenue :

I Indicateur n° 1 :

poursuivre la réduction des écarts salariaux globaux et assurer une égalité d'accès à la formation

I Indicateur n° 2 :

poursuivre la politique d'augmentations individuelles en fonction des performances et des compétences des salariés, indépendamment du genre

I Indicateur n°3 :

poursuivre la politique de promotion basée sur les compétences et la performance, indépendamment du genre

I Indicateur n° 5 :

afin d'améliorer la représentation des femmes dans les plus hautes rémunérations, en cas de disponibilité d'un poste à hautes responsabilités, promouvoir le poste auprès des femmes en interne avant d'ouvrir le poste en externe

I Prorogation de l'accord égalité professionnelle

L'accord égalité professionnelle conclu le 11 Juillet 2019 a été prorogé jusqu'au 30 Septembre 2023 par avenant le 28 Novembre 2022.

Cet accord porte sur 4 domaines :

l'embauche

la classification

la rémunération effective

l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la vie personnelle et familiale

Les engagements fixés par cet accord sont les suivants :

I Embauche

- Garantie de la neutralité des offres d'emploi
- Garantie de la neutralité du processus de recrutement interne

I Classification

- Etablissement d'une cartographie des métiers - emplois-repères

I Rémunération effective

- Vigilance salariale à l'embauche et tout au long du déroulement de carrière
- Accès à l'égalité de rémunération des salaires pendant le congés maternité et à son retour

I Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la vie personnelle et familiale

- Mise en place de modalités d'organisation du temps de travail davantage compatibles avec l'équilibre des vies professionnelle et personnelle
- Mise en place d'actions limitant l'impact du congé maternité / d'adoption sur la carrière et facilitant la prise du congé paternité

Cet accord a été renégocié au 1^{er} semestre 2023 pour une signature le 10 Juillet 2023 et apporte des améliorations notables :

- Souplesse horaire pour la rentrée scolaire jusqu'à la 6^e (jusqu'à la terminale pour les parents d'enfants en situation de handicap)
- Mise en place d'une commission égalité professionnelle paritaire qui peut être saisie par tout salarié s'estimant victime d'une inégalité salariale
- Le Rachat de trimestres retraite pour les salariés n'ayant pu bénéficier d'une carrière complète (sous conditions)
- Création d'un guide de la parentalité
- Sensibilisation de nos métiers auprès des lycéens, lycéennes et de nos collaborateurs pour encourager les plus jeunes à se diriger vers les métiers du numérique.

LUTTE CONTRE LES AGISSEMENTS SEXISTES ET LE HARCÈLEMENT

Synchrone a désigné, dès Novembre 2021, un Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes. Un second Référent a été désigné par le CSE dans la même temporalité.

Une communication a été réalisée par e-mail à l'ensemble des salariés de l'UES Synchrone le 25 Novembre 2021. Les contacts des deux Référents sont disponibles à tout moment pour les salariés via le portail collaborateur MySynchrone.

Aucune procédure relative au harcèlement sexuel ou agissement sexiste à date n'a été enregistrée en 2022 au sein de l'UES Synchrone.

En 2022, Synchrone a mis à jour les règlements intérieurs de l'entreprise, communiqués à l'ensemble des salariés afin de prendre en compte les dispositions légales relatives aux harcèlements moral et sexuel, aux violences au travail et aux agissements sexistes. Un affichage des textes du code pénal sur le harcèlement moral et sexuel et la violence au travail a de plus été mis à jour dans l'ensemble des sites Synchrone.

CONTACTEZ-NOUS

LA CELLULE D'ECOUTE VOUS SOUTIENT ET VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE.

La vie professionnelle est sujette à rebondissements, parfois positifs et parfois difficiles. Dans les situations les plus compliquées, il n'est pas toujours facile de trouver une oreille attentive et compétente pour nous aider à prendre du recul et y voir plus clair. Ce service est mis en place pour vous permettre de trouver des solutions à vos difficultés avec l'aide d'un professionnel neutre et indépendant.

UN SERVICE À VOTRE DISPOSITION

- Écoute et accompagnement
- Soutien psychologique
- Conseils face à vos problématiques de travail
- Conseils face à un collaborateur sensible
- Conseils face à vos problématiques d'ordre personnelles
- Confidentialité et anonymat garantis

DES PSYCHOLOGUES VOUS RÉPONDENT 24H/24 ET 7J/7

0 800 947 352
Service & appel gratuits

ou par e-mail : service-ecoute@qualisocial.com

CARE

CARE, votre service d'écoute et de soutien psychologique

Anonyme, confidentiel et gratuit

Disponible 24H/24 et 7J/7

En parallèle, Synchrone propose à tous les salariés de l'UES une ligne d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique accessible 24h/24 et 7j/7 par le biais du 0 800 947 352.

Des psychologues sont ainsi à l'écoute de nos collaborateurs pour leur apporter soutien et conseils en tout anonymat, confidentialité et gratuité, quelle que soit la difficulté rencontrée. Écouter, soutenir et orienter les salariés confrontés à des situations difficiles sont les objectifs de ce dispositif d'écoute.

Insertion et inclusion

FAVORISER L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

I L'emploi indirect de personnes en situation de handicap

Synchrone a œuvré en 2022 à la définition d'une politique d'insertion professionnelle, fruit de la volonté de développer un partenariat en co-traitance avec les entreprises d'insertion et les ESAT (établissements ou services d'aide par le travail).

Conscients des défis auxquels sont confrontées les personnes en difficulté sur le marché du travail, nous avons décidé de joindre nos forces et de mettre en place une approche collaborative pour favoriser leur insertion professionnelle.

Nous croyons fermement que chaque personne mérite une chance équitable de s'épanouir professionnellement, et que la diversité et l'inclusion sont des atouts majeurs pour le développement économique et social.

Cette politique d'insertion orientée sur la co-traitance vise à combiner nos ressources, notre expertise et notre réseau d'entreprises partenaires pour maximiser l'impact de nos actions. Ensemble, nous nous engageons à mettre en place des mesures concrètes qui favorisent l'accès à l'emploi pour les personnes en difficulté.

Synchrone s'est ainsi rapprochée de trois sociétés avec lesquelles elle a initié la démarche de partenariat.



Avec ses partenaires, Synchrone souhaite ainsi s'orienter sur 2 axes majeurs : Synchrone souhaite instaurer une approche inclusive et collaborative, en encourageant l'échange de bonnes pratiques, la coordination des actions et la mise en commun des ressources nécessaires à la réussite de nos initiatives communes.

Les partenaires en co-traitance mettent en commun leurs ressources pour promouvoir l'embauche des personnes en difficulté.

De ce fait, Synchrone a prévu l'organisation régulière d'ateliers et des rencontres avec les entreprises d'insertion pour sensibiliser ses collaborateurs et favoriser cette relation de co-traitance. Les collaborateurs Synchrone ayant ainsi l'occasion d'échanger avec ces entreprises sur différents points.

I Sensibilisation commune et lutte contre les discriminations :

Nous sommes également résolus à lutter contre les discriminations liées à l'emploi et à sensibiliser nos collaborateurs aux avantages d'une main-d'œuvre diversifiée. En unissant nos efforts, nous souhaitons construire un environnement favorable à l'épanouissement professionnel de tous, où chaque individu a la possibilité de développer son potentiel.

Ainsi, Synchrone forme ses collaborateurs recruteurs pour lutter contre les discriminations liées à l'emploi des personnes en difficulté.

Une communication régulière et une collaboration étroite entre les partenaires sont essentielles pour assurer le succès de cette initiative commune. Via l'accord QVCT, Synchrone compte impulser une accélération de la politique inclusive et engagera les négociations d'un accord Handicap début 2024 afin de tenir compte des élections professionnelles qui se dérouleront de Septembre à Décembre 2023. L'objectif du futur accord est de faire progresser le taux de travailleurs en situation de handicap d'ici fin 2025.

Nombre de CV proposés de personnes en situation de handicap ou écartées de l'emploi en 2022 : 14
(VS 38 en 2023)

Nombre de Prestataires EA / ESAT (services agences) en 2022 : 2
(VS 5 en 2023)



OPTIMISER L'INTÉGRATION ET L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

I Au sein de Synchrone :

- Formalisation d'une procédure de sensibilisation et de monitoring de l'insertion (salariat de personnes en situation de handicap)
- Projet d'actualiser le livret Handicap, notamment au regard de la désignation d'une Référente Handicap - chargée d'accompagner les salariés RQTH dans leurs démarches auprès de la médecine du travail et de la MDPH et dans l'adaptation de leur poste de travail - et de la négociation d'un accord Handicap.

I Dans les projets développés par Synchrone :

- 57 consultants formés à l'accessibilité numérique

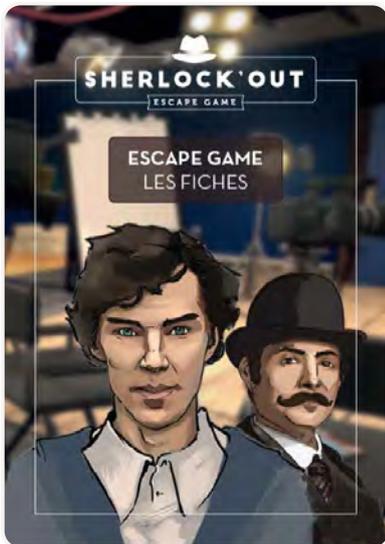
SENSIBILISER LES SALARIÉS AU HANDICAP

Au cœur de sa politique de diversité et d'inclusion, Synchronne sensibilise chaque année l'ensemble de ses salariés au handicap en entreprise. Elle vise en ce sens deux objectifs : briser les tabous sur le handicap en entreprise - souvent invisible - et encourager les salariés à se rapprocher des services RH afin de bénéficier de l'accompagnement et des aides auxquelles ils auraient droit.

I Serious Game Sherlock'Out

Synchronne a proposé à l'ensemble de ses salariés de participer à un serious game baptisé « SHERLOCK'OUT », lors de la SEEPH 2022.

Angelina Jolie, Jim Carrey, Jennifer Lawrence... Les participants ont pu explorer les différentes typologies de troubles psychiques au travers de nombreuses célébrités grâce à cette animation ludique. Synchronne a par ailleurs proposé en clôture de l'opération un livret récapitulant ces différentes typologies de handicap abordées tout au long du jeu.



← Extraits du Livret remis aux participants en fin de jeu

Au total, sur les 1332 salariés conviés à prendre part au Serious Game, 255 ont fini le parcours de jeu, soit un taux de participation de 19 % au sein de l'UES Synchronne.

I H-Games



Dans le cadre de son programme sport & bien-être en entreprise **United Heroes X Synchronne**, Synchronne a participé du 21 Mars au 10 Avril aux H-Games, grande compétition inter-entreprise en faveur du handisport.

Au travers des animations proposées tout au long de la compétition (un challenge collectif, une course virtuelle, des challenges battle avec des athlètes médaillés de l'Equipe de France Handisport et un Quizz handisport), les participants ont pu porter un regard nouveau, plus inclusif, sur le handicap.

En fin d'opération, Synchronne a réalisé un don de 2 000 euros à la **Fédération Française de Handisport**, qui a financé la participation de 6 jeunes aux **Jeux de l'Avenir** de la FFH.

Au total, 266 salariés de l'UES Synchronne ont pris part aux H-Games, soit un taux de participation de 19 % de nos collaborateurs.

I Intervention de Cécile HERNANDEZ

Depuis 2017, Synchrone soutient Cécile HERNANDEZ, championne olympique de parasnowboard. Marraine sportive de l'entreprise, elle est un exemple de résilience et d'engagement, et accompagne régulièrement Synchrone lors d'événements et de rencontres pour apporter un autre regard sur le handicap, la tolérance et l'ouverture.



En 2022, Cécile HERNANDEZ est intervenue à deux reprises auprès des collaborateurs des équipes business et corporate parisiennes. Elle a tout d'abord animé un petit-déjeuner rencontre au sein des locaux de Synchrone à Paris, le 9 Juin 2022. Le 8 Septembre 2022, Cécile est de nouveau intervenue auprès des salariés de l'entreprise et a proposé cette fois une animation sportive suivie d'un échange autour des valeurs du sport.

Ces événements ont mobilisé environ 80 salariés, tous admiratifs du parcours de la championne.

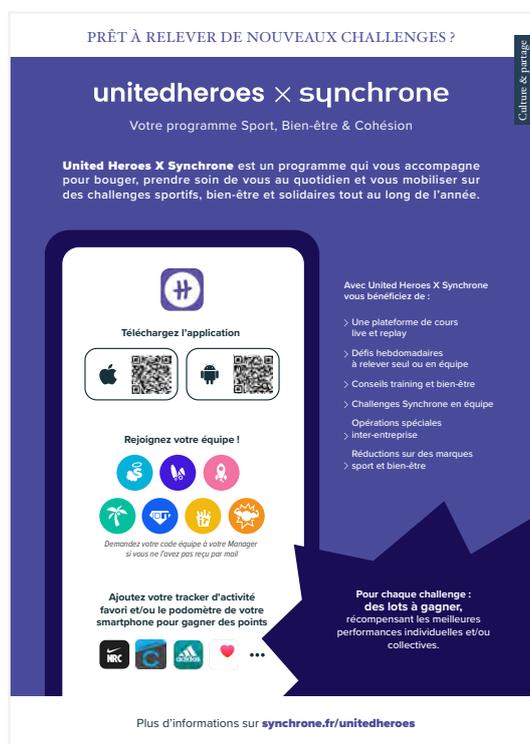


Qualité de vie au travail

Synchrone s’attache à proposer une qualité de vie et des conditions de travail optimales, sécurisantes et épanouissantes, au sein de son organisation, pour tous les salariés de l’UES et sur toute la France. Elle déploie pour cela un ensemble de leviers managériaux, sociaux, administratifs, RH ou encore de communication, dont les actions emblématiques sont partagées au sein de ce rapport.

Bien-être, santé et sécurité au travail

PROGRAMME SPORT & BIEN-ÊTRE EN ENTREPRISE



Lundi 17 Janvier 2022, Synchrone a lancé son programme Sport, Bien-être et Cohésion en entreprise : *United Heroes x Synchrone*. Sa vocation ? Inciter l’ensemble des salariés de l’UES à bouger, prendre soin d’eux au quotidien et les mobiliser sur des challenges Synchrone tout au long de l’année.

Synchrone a adossé son programme à l’application mobile *United Heroes* proposée par la société *Sport Heroes*. Sur cette application, toutes les activités physiques des collaborateurs sont prises en compte. Du running au yoga, en passant par la natation, le jardinage, le cyclisme ou encore la marche, chaque action rapporte des points santé aux participants et à leurs équipes. Par ailleurs, l’application propose de nombreux services tels qu’une plateforme de cours en replay, des défis hebdomadaires à relever seul ou en équipe, des conseils bien-être, sport et nutrition, des ateliers et webinars, etc.

Les salariés de l’UES sont conviés lors de leur arrivée chez Synchrone à intégrer l’équipe de leur agence d’appartenance, au travers d’une communication dans le Livret d’accueil et d’un e-mail de rappel envoyé à J+7 de leur intégration.

Sur l’année 2022, le programme comportait 7 temps forts, challenges à la fois collectifs et individuels, sur des thèmes chers à Synchrone : la cohésion, le dépassement de soi, le bien-être en entreprise, l’environnement et la solidarité.

Welcome	H-GAMES	Dépassons-nous !	Bien-être & QVT	Ensemble pour la planète	Octobre Rose	Dépassons-nous vol.2 !
Du 1 ^{er} au 28 Février	Du 21 Mars au 10 Avril	Mai	Du 20 Juin au 3 Juillet	Du 05 au 25 Septembre	Du 3 au 30 Octobre	Du 21 Novembre au 4 Décembre

Grâce à une campagne de communication accrue et une offre diversifiée pouvant séduire tous les profils auprès de l’ensemble des salariés, fin Décembre 2022, le programme comptait **324 collaborateurs de l’UES inscrits**.

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Synchrone a initié en 2021 une campagne de prévention des risques psychosociaux au sein de la société. Dans le cadre de la politique Qualité de vie au travail de Synchrone, l'ensemble de la ligne managériale, soit 95 salariés, a bénéficié d'une formation sur le sujet des Risques Psychosociaux et du Bien Vivre au Travail, réalisée par le cabinet de santé psychologique au travail *Stimulus*.

Cette campagne s'est poursuivie en 2022 avec la formation des membres du Comité social et économique. Ainsi, deux sessions en présentiel se sont tenues le 20 Juin 2022 réunissant 5 élus à Aix-en-Provence, et 9 élus à Paris.

Le programme de la formation organisée par Stimulus :

- Partager un référentiel commun : les fondamentaux RPS, Stress, Burn out, Harcèlement moral
- Détecter les signes RPS
- Identifier les collaborateurs en difficulté
- Définir le rôle des membres du CSE et celui des autres acteurs
- Cerner ses limites et se préserver

DISPOSITIF D'ÉCOUTE



Depuis Juillet 2020, Synchrone propose à l'ensemble des collaborateurs de l'UES un dispositif d'écoute *Qualisocial*, cabinet spécialiste de la santé au travail.

Il s'agit d'une ligne d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique accessible 24h/24 et 7j/7 par le biais du 0 800 947 352. Des psychologues sont ainsi à l'écoute des collaborateurs pour leur apporter soutien et conseils en tout anonymat, confidentialité et gratuité, quelle que soit la difficulté rencontrée.

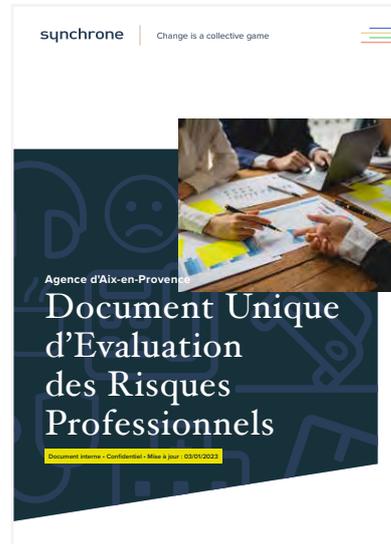
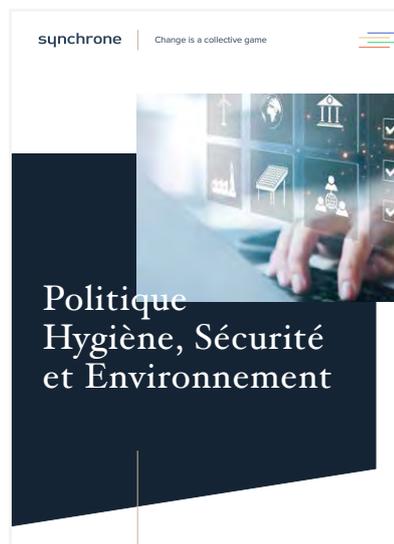
Ce service, baptisé *CARE*, a fait l'objet de plusieurs communications e-mail en 2022. Par ailleurs, le numéro d'appel est précisé sur le portail collaborateurs *MySynchrone*, accessible 24h/24 et 7j/7.

HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

I Politique HSE, Guide et DUERP

Synchrone a œuvré fin 2022 à la conception d'une Politique HSE et à un Guide HSE à destination des collaborateurs.

Les travaux, finalisés au 1^{er} trimestre 2023, ont vocation à formaliser les engagements et grands axes de Synchrone en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ainsi que les objectifs d'amélioration dans ces domaines.



Ces documents font notamment référence aux actions et mesures mises en œuvre dans le cadre du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de Synchron**, décliné pour chaque site de l'entreprise, qui recense tous les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques professionnels identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. Elle couvre de façon exhaustive tous les risques envisageables dans le cadre professionnel, qu'ils apparaissent en situation normale, transitoire ou dégradée de fonctionnement.

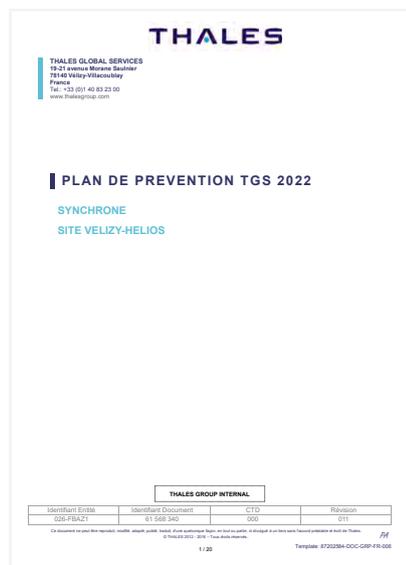
Ce document d'inventaire et de hiérarchisation des risques professionnels guide le programme de prévention annuel de l'entreprise, établi par Synchron. Il est mis à jour, conformément au code du travail, chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement importante, modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et lorsqu'une information qui nécessite une réévaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Ainsi les DUERP réalisés et régulièrement mis à jour par Synchron couvrent 100 % des salariés de l'UES travaillant au sein des locaux de la société.

Par ailleurs, Synchron a désigné une **Référente santé, sécurité & conditions de travail** au sein de l'UES, afin d'accompagner l'UES Synchron dans la définition, le suivi et la prévention des différents risques professionnels dans l'entreprise. Elle a bénéficié d'une formation spécifique renforcée sur le sujet.

I Plans de prévention

Les plans de prévention signés entre Synchron et le client vise à assurer la sécurité et la prévention des risques lors de notre intervention sur le site du client. Il sert à définir les mesures à prendre pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que la protection des biens et de l'environnement.



Voici quelques objectifs et bénéfices d'un plan de prévention signé :

- Sécurité de nos collaborateurs
- Respect de la législation et des normes
- Meilleure gestion des risques
- Préservation des biens et de l'environnement

En résumé, un plan de prévention signé entre les 2 parties (le client et Synchron) permet d'établir un cadre clair pour la sécurité et la prévention des risques lors de nos interventions sur le site du client. Il contribue à assurer la santé et la sécurité des travailleurs, à respecter la législation, à gérer les risques, à faciliter la communication et à préserver les biens et l'environnement.

AVANTAGES SOCIAUX

Synchrone déploie une large gamme d'avantages sociaux à destination de l'ensemble des salariés de l'UES Synchrone. En 2022, Synchrone proposait les avantages listés ci-dessous :

I Déplacements et titres restaurants

Dans le cadre des petits déplacements (lieu de mission fixe / horaires journaliers classiques), Synchrone finance 50 % du titre de transport en commun des salariés de l'UES. Elle rembourse de plus les indemnités kilométriques des salariés à hauteur de 50 % (plafond de 1000 €, sous certaines conditions précisées dans la Charte relative aux frais de déplacement).

Par ailleurs, Synchrone propose à l'ensemble des salariés de l'UES des titres restaurants dont le montant en vigueur en 2022 de 8,40 € a été réévalué à 9 € au 1^{er} Janvier 2023. Les salariés bénéficient de TR dématérialisés via l'application *Swile*.

I Prime de participation et Prime de vacances

Par accord en date du 28/12/2020, tous les salariés de l'UES Synchrone sont bénéficiaires de la prime de participation versée annuellement, et calculée selon les modalités précisées dans l'accord. En 2022, les salariés ont ainsi reçu la participation aux résultats 2021 de l'UES Synchrone.

Les salariés de l'UES bénéficient de plus de la Prime de vacances versée chaque année selon les modalités précisées par la Convention Collective *Syntec*.

I JRS, jours d'ancienneté et congés enfant malade

Les salariés de l'UES disposant d'un contrat de travail d'une durée hebdomadaire de 38h30 (ou forfait jour) bénéficient en 2022 de 10 JRS. Des jours d'ancienneté sont attribués : 1 jour supplémentaire tous les 5 ans entre 5 et 20 ans d'ancienneté (graduation revue en 2023).

Enfin, Synchrone accorde en 2022 aux employés de l'UES deux jours de congés enfant malade (sous conditions).

I Garantie santé et prévoyance

Synchrone propose une couverture santé et prévoyance obligatoire aux salariés de l'UES. Synchrone a confié la gestion du contrat collectif santé et prévoyance au Crédit Agricole Assurances.

En particulier, concernant la mutuelle obligatoire, les garanties sont composées d'une base obligatoire, d'une option et d'une surcomplémentaire permettant de souscrire un niveau de prestation supérieur pour le salarié et sa famille. Synchrone prend en charge 50 % du montant de la cotisation de base mensuelle des salariés de l'UES.

I Locaux et mise à disposition de boissons chaudes

Synchrone dispose de locaux conçus pour le bien-être de ses collaborateurs. Accessibilité des différents sites et desserte par transports en commun, salles de pause et réfectoire, services complémentaires au sein des bâtiments ou à proximité immédiate (sport, conciergerie...), nombreuses salles de réunion, infrastructures certifiées ISO 27001 et ISO 9001 (...). L'ensemble des collaborateurs travaillant en agence dispose de plus de boissons chaudes gratuites à volonté (thé, café).

AMÉNAGEMENT ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

En 2022, la Direction et les partenaires sociaux ont mené des négociations en vue d'un Accord relatif au temps de travail, dont la signature est intervenue le 28 Novembre 2022, pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Il prévoit notamment la création d'une nouvelle modalité 38h30 Synchrones, qui reprend la distinction des 3h30 heures supplémentaires rémunérées, majorées et garanties dans la composition de la rémunération, et qui accorde un forfait annuel de Jours de Repos Supplémentaires (JRS) sur une année pleine de 11 jours, dont la journée de solidarité, soit une journée supplémentaire par rapport aux 10 jours de JRS en vigueur.

En outre, et afin de répondre aux attentes légitimes de certains collaborateurs en matière d'autonomie dans la gestion de leur temps de travail et d'équilibre vie privée et vie professionnelle, l'accord prévoit également la possibilité, pour les salariés modalité 38h30 Synchrones, d'adhérer à la modalité forfait jours Synchrones (sous conditions) en signant un avenant à leur contrat de travail.

La deuxième avancée significative est la mise en place, pour la première fois chez Synchrones, de règles et de barèmes harmonisés tels que :

- Les barèmes d'indemnisation des périodes d'astreintes (actives et passives) pour les salariés en modalité 38h30 et 35h.
- L'instauration d'un barème majoré d'indemnisation des périodes d'astreinte « dite passives » pour les salariés au forfait jour (qui ne pouvaient y prétendre légalement jusque-là).
- La précision de délais de prévenance de pose des JRS (en fonction du nombre de jours de repos supplémentaires posés).

La troisième avancée de l'accord ouvre de nouveaux droits à l'ensemble des collaborateurs tels que :

- L'accès au dispositif de don de jours.
- L'abaissement des deux premiers seuils d'acquisition conventionnelle des congés d'ancienneté (de 5 ans à 4 ans et de 10 ans à 8 ans).
- La possibilité de prendre 3 jours enfant malade par enfant, dont 2 jours pris en charge par Synchrones.
- Le choix de se référer à la modalité 35h ou à la modalité 38h30 (avec proratisation du forfait annuel de JRS) pour l'organisation d'un temps partiel.
- Les modalités de déclenchement du travail posté.
- L'octroi de 2 jours pour pouvoir rechercher un logement dans le cadre d'une mutation géographique à la demande de Synchrones, et la prise en charge des frais de déménagement dans la limite d'un montant de 2 000 € sur justificatifs.

Enfin, la Direction de Synchrones s'est engagée à mettre en place, d'ici la fin du premier trimestre 2023, les avantages sociaux suivants :

- La mise en place d'un PERECO (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif).
- Le versement par la société d'un abondement exceptionnel, sur le PERECO, en 2023, plafonné à 1 jour.
- L'octroi d'une prime de 500 € nets dans le cadre du dispositif de partage de la valeur ajoutée pour tous les salariés dont le niveau de rémunération annuelle brute est inférieur ou égal à 30 000 €.
- La revalorisation des titres restaurant dont la valeur faciale passe de 8,40 € à 9 € dès le 1^{er} Janvier 2023 (pour mémoire, 40 % à la charge des salariés et 60 % de Synchrones).
- La prise en charge, à effet rétroactif au 1^{er} Septembre 2022, sur justificatif, des frais de péages engagés par les salariés en situation de grands déplacements.

L'ensemble de ces engagements ont été tenus au 1^{er} trimestre 2023.

ACCORD QVCT

En 2022, la Direction et les partenaires sociaux ont lancé une réflexion portant sur un accord qualité de vie et conditions de travail.

Un dialogue social dense et plusieurs réunions de négociation ont eu lieu afin de proposer un accord qui s'inscrive dans l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail dans le cadre d'un véritable projet social organisé et structuré et sur la base d'une démarche continue.

EQUILIBRE VIE PRIVÉE / VIE PROFESSIONNELLE

I Télétravail

Un **accord relatif au télétravail a été signé le 16 Mai 2022** entre la direction et les partenaires sociaux de Sychrone pour une entrée en application dès le 1^{er} Juin.

Cet accord fixe **un cadre et les principes généraux du télétravail au sein de l'organisation**. Il s'applique aux CDI, CDD, (temps plein ou temps partiel), alternants et stagiaires sans ancienneté requise, et selon certaines conditions relatives à la nature du travail effectué et des activités exercées.

Sur la base du volontariat, le **volume de télétravail régulier est fixé entre 20 % et 60 % du temps de travail**, soit entre 1 jour et 3 jours de télétravail pour un temps plein.

Il définit par ailleurs la prise en charge par l'entreprise des frais engagés par les collaborateurs en télétravail régulier pour équiper leur espace de travail, dans la limite de 100 euros TTC ; ainsi qu'une indemnité forfaitaire compensant une partie des surcoûts éventuels engendrés par l'exercice du télétravail, fixée à 2,5 euros par jour télétravaillé avec un plafond mensuel d'indemnisation fixé à 30 euros.

L'ensemble des collaborateurs de l'UES ont pu bénéficier de la mise en place des dispositions prévues dans cet accord en signant un avenant à leur contrat de travail en 2022. Une clause relative au télétravail est depuis intégrée dans les contrats de travail des nouvelles embauches de l'UES.

I Suivi de la charge de travail

Le suivi de la charge de travail est effectué par les Managers au travers des différents entretiens qui ponctuent la carrière des salariés, qu'il s'agisse de l'entretien annuel, de l'entretien professionnel ou encore, concernant les cadres, de **l'entretien biannuel de suivi de la charge de travail/du forfait jours**.

Ces entretiens sont formalisés via des trames dont la structure a été revue en 2022. Des guides d'entretiens de suivi de la charge de travail et d'entretiens professionnels sont à disposition des collaborateurs en charge de ces entretiens.

La charge de travail du collaborateur est systématiquement évoquée lors de ces entretiens, et des mesures correctives sont prises le cas échéant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES SALARIÉS

Soucieuse des questions de Santé au Travail, la Direction Générale s'est associée à la démarche des représentants du personnel au CSE pour lancer au printemps 2022 une enquête sur les conditions de travail des salariés de l'entreprise.



L'expertise a été menée par *TECHNOLOGIA*, cabinet expérimenté, afin d'établir un diagnostic neutre des facteurs d'origine professionnelle pouvant générer des risques psychosociaux et d'élaborer des propositions concrètes visant à les réduire et à les prévenir.

Il s'agissait d'une étape essentielle pour recueillir la mesure de la satisfaction des salariés de l'UES et mieux comprendre les situations professionnelles de chacun, concernant notamment l'organisation, la charge de travail, l'autonomie, le soutien et la coopération, la reconnaissance, le système de management...

Cette enquête se composait de deux parties :

- Un questionnaire, envoyé par e-mail à tous les salariés de l'UES de 11 Avril 2022. Le questionnaire portait sur la situation de travail et sur la manière dont le salarié la vivait au quotidien. Il a été envoyé par mail le 11 Avril 2022 à l'ensemble des salariés par *TECHNOLOGIA*. Les salariés avaient la possibilité d'y répondre, s'ils le souhaitaient, jusqu'au 1^{er} Mai 2022. Seuls les consultants de *TECHNOLOGIA* disposent d'un accès aux réponses, qui ont été traitées de manière à garantir l'anonymat des répondants. L'anonymat et la confidentialité faisaient bien-entendu partie des fondements de la démarche du cabinet *TECHNOLOGIA*, le rapport d'expertise ne comportant aucune information de nature à pouvoir identifier.
- Des entretiens individuels menés auprès de salariés tirés au sort parmi les différents sites, métiers et directions, afin d'obtenir une diversité de points de vue et de situations vécues.

Cette enquête a notamment permis de mettre en lumière que 89 % des répondants considéraient que les conditions de travail étaient « plutôt bonnes » à « très bonnes »

77 % des répondants étaient « plutôt » à « tout à fait » satisfaits de leur situation professionnelle

86 % des répondants indiquent que, depuis 3 ans, leurs conditions de travail sont « restées inchangées » ou « se sont améliorées »



Esprit de cohésion & Management participatif

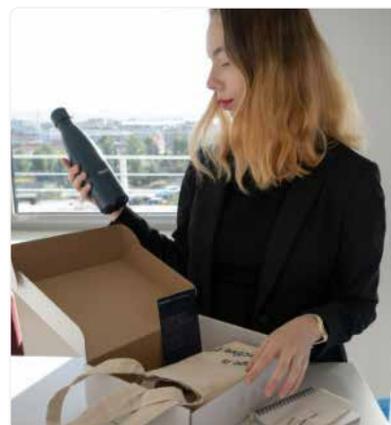


Synchrone s’attache à développer au sein de l’UES et au plus près de ses collaborateurs un esprit de cohésion, de co-construction et de partage des savoirs et de l’expertise. Agile, elle entend promouvoir et accroître les démarches de management participatif, à différents niveaux de sa hiérarchie.

INTÉGRATION DES NOUVEAUX SALARIÉS

Une *Welcome Box* est remise à chaque nouveau collaborateur lors de la signature de son contrat de travail en présentiel avec son futur Manager.

Symbole d’une relation qui débute entre le nouveau salariés, Synchrone et son Manager, ce kit était constitué en 2022 de plusieurs objets marqués du logo de la société : un tote-bag, une gourde, un carnet, un cube de plantation et un mot de la Direction Générale.



Il est demandé un certain nombre de documents administratifs aux nouveaux collaborateurs (pièce d’identité, justificatif de domicile, RIB, etc.) permettant notamment aux services dédiés d’établir leurs contrats de travail et de procéder à certaines vérifications, notamment veiller à ce que le collaborateur embauché soit bien majeur.

Le Manager remet de plus au nouvel embauché l’ensemble des documents d’embauche lors de son rendez-vous de signature de contrat.

Ces **documents d’embauche** comprennent notamment le règlement intérieur, la charte informatique, le code de bonne conduite en matière de lutte contre la corruption, les garanties mutuelle/prévoyance, un mémo RGPD, etc.

Lors de sa prise de fonction, le salarié reçoit sur sa messagerie professionnelle un e-mail de bienvenue lui présentant notamment les applicatifs Sychrone et les outils de suivi administratif, ainsi que les informations nécessaires sur le CSE.



A cet e-mail sont joints plusieurs documents dont le **livret d'accueil**, qui présente l'ensemble des informations et contacts utiles, process et programmes d'entreprise. Le nouvel arrivant est par ailleurs accueilli, le jour de sa prise de poste, par son Manager au sein de l'agence qu'il intègre ou sur le site client qui l'accueille dans le cadre de sa mission.



Un e-mail spécifique a été mis en place courant 2022, envoyé automatiquement à J+7 de l'arrivée du nouveau collaborateur, pour lui donner ses codes d'accès au programme *United Heroes* ainsi que les informations utiles sur le programme sport et bien-être de l'entreprise.

En complément, un rendez-vous d'intégration en visioconférence avec la Direction Générale est proposé à l'ensemble des nouveaux salariés le mois suivant leur arrivée dans la société, sous la forme d'un échange libre et d'un jeu de questions réponses.

Enfin, le suivi de la période d'essai est réalisé conjointement par le Manager et le Gestionnaire de carrière, qui donne lieu, si les attentes conjointes du salarié et de Sychrone sont validées, à la titularisation du collaborateur.

PROGRAMME COLLABORATIF *INPULSE2*

INPULSE²

by **synchrone**

Désireuse de renforcer le sentiment d'appartenance à Synchrone de ses consultants, et souhaitant proposer une expérience satisfaisante, différenciante et inclusive à ses salariés, Synchrone a lancé en Novembre 2021 le programme *Inpulse2*, nouvelle version du programme existant au sein de l'entreprise.

A destination de l'ensemble des consultants salariés de l'entreprise, ce programme leur propose tout d'abord de prendre part au développement de Synchrone au travers des rôles d'ambassadeurs en termes de recrutement, de cohésion, et de commerce.

Inpulse2 implique ensuite les consultants au cœur de projets structurants menés de concert avec les métiers corporate de Synchrone dans les domaines de l'avant-vente et des opérations, de la formation ou encore du marketing et de la communication. Dans une logique de juste rétribution des efforts fournis pour la croissance de leur société, l'ensemble des projets menés ouvrent droit à des primes exceptionnelles.

Le **déploiement du programme en 2022**, accompagné de communications via l'ensemble des supports et canaux de communication interne de la société (Livret d'accueil, newsletter, campagnes e-mail, espace de communication *MySynchrone*), a été couronné de succès :

250 consultants de l'UES ont participé au cours de l'année à un projet valorisé au sein d'*Inpulse2*.



RENCONTRES ET ÉVÉNEMENTS

Tout au long de l'année 2022, les salariés de l'UES Synchronone ont été invités à des rencontres et à des événements autour de nos valeurs de partage, d'échange, mais aussi de sportivité et d'engagement RSE.

Ainsi, des afterworks, petits-déjeuners et déjeuners ont eu lieu sur toute la France afin de faire bénéficier l'ensemble des collaborateurs d'un moment de convivialité avec leur Manager et les consultants de leur BU. De même, les équipes corporate ont bénéficié d'événements dédiés, notamment sous la forme de soirées de fin d'année.



↑ Posts LinkedIn de salariés suite à des événements de convivialité ayant eu lieu en 2022 à Lyon, Paris et Lille.



Par ailleurs des événements sportifs ont rassemblé les collaborateurs de l'UES.

Notamment, un tournoi de football organisé par Synchronone a réuni une soixantaine de collaborateurs d'Ile-de-France en Novembre 2022, et une soixantaine de salariés a participé aux courses solidaires d'Octobre Rose en rejoignant les équipes de running de la société. Enfin, des initiatives managériales ont permis à nos collaborateurs de conjuguer sportivité et partage lors d'afterworks ou de team-buildings innovants.

← Post LinkedIn : Afterwork randonnée proposé aux salariés de l'agence de Clermont-Ferrand

Enfin, les équipes du Siège Social de Synchronone ont participé tout au long de l'année 2022 à des collectes trimestrielles de déchets aux abords du bâtiment de la société situé à Aix-en-Provence.



Notamment, dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, une vingtaine de salariés ont participé au Challenge Entreprises #LaGoutteBleue pour la protection de l'environnement, en prenant part à une collecte de déchets collective organisée par Synchronone.

OUTILS ET DISPOSITIFS DE COMMUNICATION INTERNE

Des outils et dispositifs, notamment digitaux, facilitent le quotidien des collaborateurs et la communication avec les différents interlocuteurs de Synchronone. De nouveaux dispositifs ont été lancés en 2022.

| Portail collaborateur MySynchronone

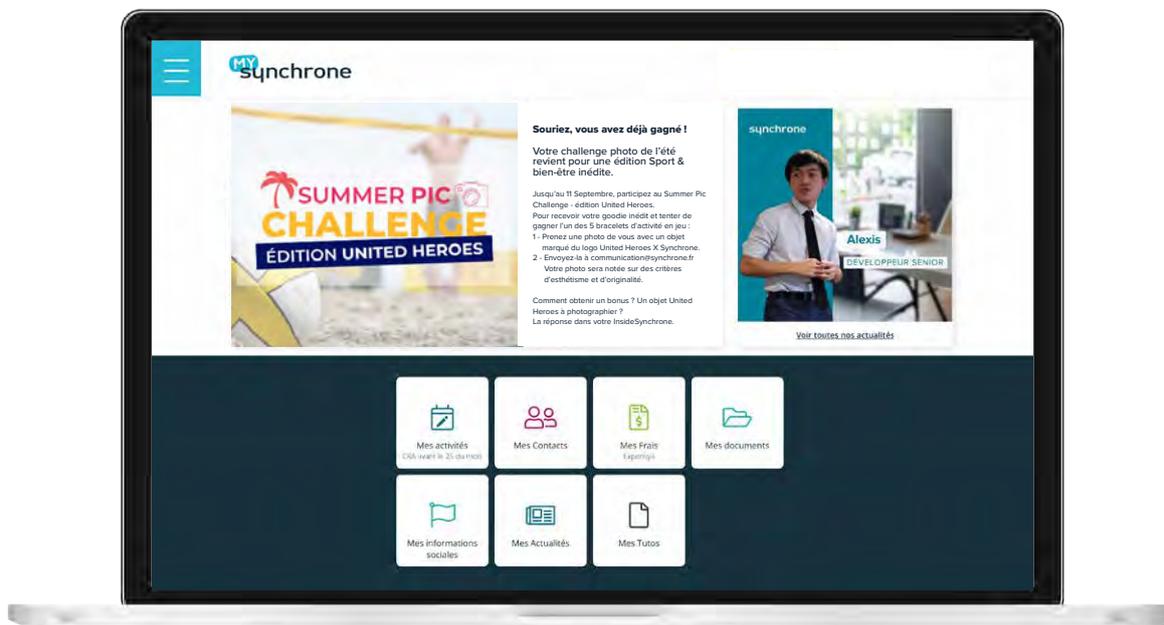


Le portail collaborateur MySynchronone, accessible pour l'ensemble des salariés de l'UES, est conçu autour de 3 grands piliers :

- gestion des absences et de l'activité,
- coordonnées des contacts dédiés,
- mise à disposition des documents utiles.

En 2022, ce portail qui permettait déjà de visualiser l'ensemble des communications de Synchronone sur les réseaux sociaux, a été doté d'un **espace privilégié de communication interne**. Situé sur la page d'accueil du portail, cet espace jouit d'une visibilité optimale afin d'offrir aux salariés un accès immédiat à la communication interne essentielle du mois en cours.

Ainsi, en 2022, ce nouvel espace de communication interne a été alimenté par 8 communications.



I Temps d'échanges entre la Direction Générale et les Teams Corporate et Business

Dans la lignée des « Points d'actualité » initiés en 2021, la Direction Générale a proposé trois temps forts d'information et d'échange réunissant l'ensemble des salariés de l'UES des teams Business et Corporate.

Ces réunions, organisées en visio-conférence afin de réunir les collaborateurs de toute la France ont été fortement appréciés par l'ensemble des participants. Ils ont notamment donné l'occasion aux parties prenantes de bénéficier d'une vision globale de l'activité de Synchrone et de proposer des axes d'évolution qui ont pu être pris en compte par la Direction Générale.



A ces événements se sont ajoutés en 2022 des temps d'échanges spécifiques entre la Direction Générale et d'une part la Business Team, d'autre part la Corporate Team. Organisés de manière trimestrielle, ils permettent à chaque population d'évoquer de manière plus spécifique l'avancement et les attentes dans leur domaine, mais aussi de prendre connaissance des évolutions, succès ou éventuelles difficultés rencontrées par la team dont ils ne font pas partie.

I Challenges digitaux de cohésion



Synchrone enrichit chaque année ses dispositifs de communication d'opérations événementielles permettant de favoriser de manière ludique la cohésion et le sentiment d'appartenance à Synchrone de ses collaborateurs.

Du 11 Juillet au 11 Septembre 2022, Synchrone a ainsi proposé aux salariés de l'UES de participer au « Summer Pic Challenge | Edition *United Heroes* ».

Le principe ? Les salariés souhaitant participer devaient contacter le Service Communication afin de recevoir des goodies liés au programme *Synchrone x United Heroes*, puis se prendre en photo sur leur lieu de travail ou de vacances avec l'objet marqué.

Une trentaine de collaborateurs s'est inscrite dans cette opération, et les salariés ayant proposé les plus belles photos ont été récompensés par des lots sportifs.

Dialogue social



STRUCTURATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le Comité Social et Economique (CSE), présidé par la Directrice des Ressources Humaines de Synchrone et composé de **17** représentants du personnel élus (et **7** suppléants), représente **100 %** des salariés de l'UES Synchrone.

Au sein du CSE, on compte fin 2022 :

- 6 délégués syndicaux (2 FO ; 2 CFTC et 2 SPECIS-UNSA)
- 2 représentants syndicaux (1 SPECIS-UNSA et 1 FO).

En termes de communication, Synchrone a favorisé l'accès pour les collaborateurs au Site Web du CSE via un lien présent dans la section « **Mes informations sociales** » du portail collaborateur *MySynchrone*.

Par ailleurs, l'ensemble des syndicats présents au CSE disposent d'un espace sur ce même portail afin de diffuser leur documentation à destination des salariés.

MAINTIEN D'UN DIALOGUE CONSTRUCTIF

Au bénéfice des salariés de l'UES Synchrone, la Direction et les représentants du personnel élu ont maintenu un rythme soutenu qui s'est traduit par la tenue de **35** réunions sur l'année :

12 réunions ordinaires, 3 réunions extraordinaires et 20 réunions de négociation.

LES ACCORDS SIGNÉS

En 2022, le dialogue social a été dense et a notamment donné lieu à la signature de quatre accords structurants entre la Direction Synchrone et les délégués syndicaux :

- Accord relatif au télétravail au sein de l'UES Synchrone
16 Mai 2022
- Accord relatif au temps de travail
28 Novembre 2022
- Avenant n°4 au plan d'épargne du groupe Synchrone
28 Juin 2022
- Avenant de prorogation de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de Synchrone
28 Novembre 2022

Carrière et Développement des compétences

Synchrone s'attache à déployer un parcours de carrière structuré permettant à l'ensemble des salariés de l'UES, au travers de différents dispositifs RH, de se projeter sereinement sur leur poste et leurs éventuelles évolutions chez Synchrone, tout en améliorant leur employabilité sur le long terme.

Suivi de carrière



Une cartographie des métiers a été réalisée en 2022, afin de disposer d'un état des lieux des domaines d'expertises de l'entreprise et d'une représentation visuelle de l'ensemble des familles de métiers présentes dans la structure. L'idée est également de permettre aux collaborateurs de mieux se projeter chez Synchrone en identifiant les évolutions de carrière envisageables et les passerelles entre les métiers.

En 2022, le suivi de carrière des salariés de l'UES a été effectué conjointement par le Manager et le Gestionnaire de carrière dédié.

Ainsi, différents entretiens ont ponctué la carrière des salariés, qu'il s'agisse de l'entretien annuel, de l'entretien professionnel ou encore, concernant les cadres, de l'entretien biennuel de suivi de la charge de travail/du forfait jours. Ces moments privilégiés d'échanges et de feed-back sont formalisés via des trames standardisées.

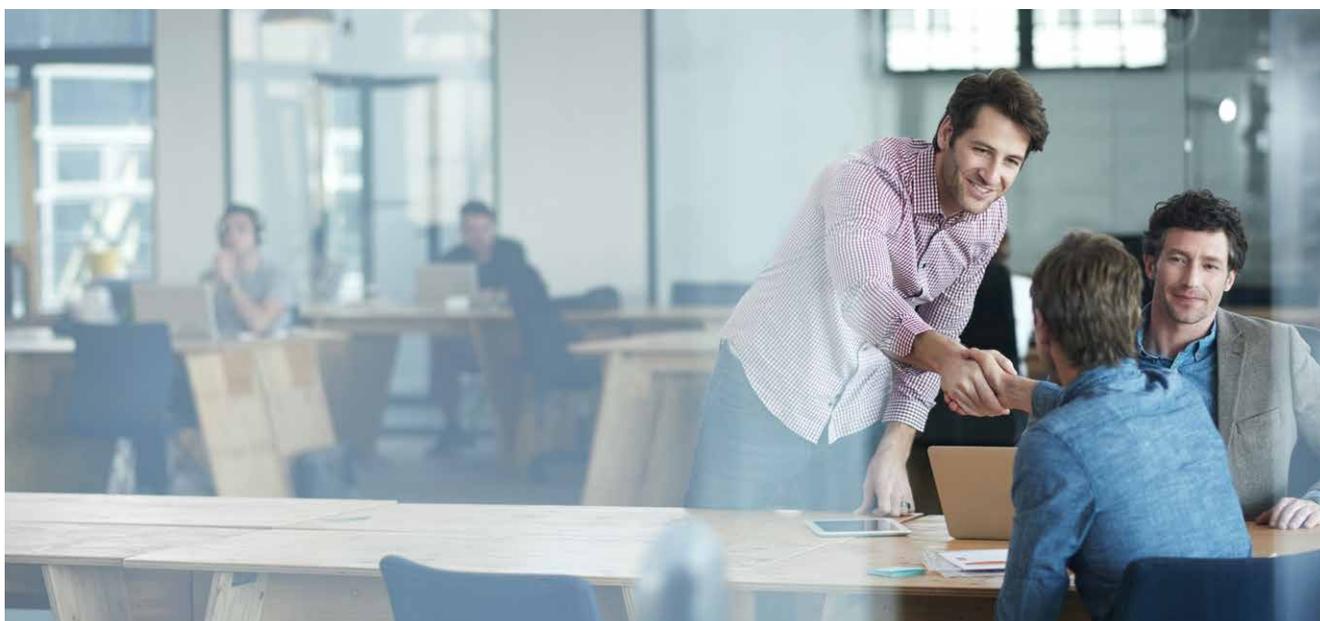
- **L'entretien annuel** : il constitue un moment privilégié permettant d'examiner et de reconnaître les réalisations de l'année, les moyens et ressources mis à disposition et d'identifier les objectifs de l'année à venir ainsi que les moyens et ressources à mettre en œuvre. Il fait l'objet, de la rédaction d'un document de synthèse écrit dont un exemplaire est remis au salarié.
- **L'entretien professionnel** : mené tous les deux ans (ainsi qu'à la suite d'une absence de longue durée), vise à accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi.
- **Suivi de la charge de travail** : chaque année, deux entretiens sont organisés entre le salarié ayant conclu une convention de forfait en jours sur l'année et son responsable hiérarchique. Ces entretiens portent sur les modalités d'organisation du travail du salarié concerné, sa rémunération, la durée des trajets professionnels, l'amplitude des journées de travail, l'état des jours de repos supplémentaires à la date de l'entretien et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Gestion de l'intermission

Synchrone porte une attention particulière à la gestion des périodes d'intermission de ses consultants, grâce à un plan d'accompagnement spécifique des salariés articulé autour de 3 dispositifs :

- Anticiper le plus en amont possible cette période, pour permettre un retour en mission quasi immédiat sans période d'intermission
- Assurer la continuité d'activité du collaborateur durant cette période : formation, coaching, projets internes, transmissions de connaissances/compétences etc.
- Intégrer un projet de mécénat de prestation solidaire, nouveau dispositif mis en place en Décembre 2022

Des ateliers participatifs se tiennent régulièrement pour améliorer de manière continue ces dispositifs.



Focus sur le mécénat de prestation solidaire

Synchrone propose à certains de ses collaborateurs, depuis le 15 Décembre 2022, une nouvelle opportunité au cœur de leur carrière et de leur expérience salariée : le mécénat de prestation solidaire, qui consiste pour nos talents à proposer leurs compétences à des organismes d'intérêt général, dans le cadre de missions solidaires.

L'objectif est de permettre à nos collaborateurs après une période d'inactivité ou bien en réorientation professionnelle de renouer avec leur carrière et de leur donner un sens nouveau, afin qu'ils puissent maintenir et réactiver leurs compétences.

Principalement dédié aux collaborateurs en disponibilité, ce nouveau programme leur permet par ailleurs de découvrir un environnement de travail différent de celui qu'ils ont pu connaître tout au long de leur carrière.

Porteuse de sens pour nos salariés comme pour la société, cette initiative est déjà couronnée de succès, puisque cinq collaborateurs ont débuté une mission auprès de la *Fédération Réseau Entreprendre*, communauté de chefs d'entreprise reconnue d'utilité publique.

Ces prestations non facturées par Synchrone, ont pour donneurs d'ordre des fondations, ONG ou associations d'utilité publique (*Restos du cœur, Handicap International, Gendarmerie Nationale, Réseau Entreprendre, etc.*). Ces grandes fondations proposent des projets d'envergure, comparables à ceux qui sont réalisés chez nos clients et similaires en termes de richesse, de complexité, d'exigence et d'ambiance de travail.

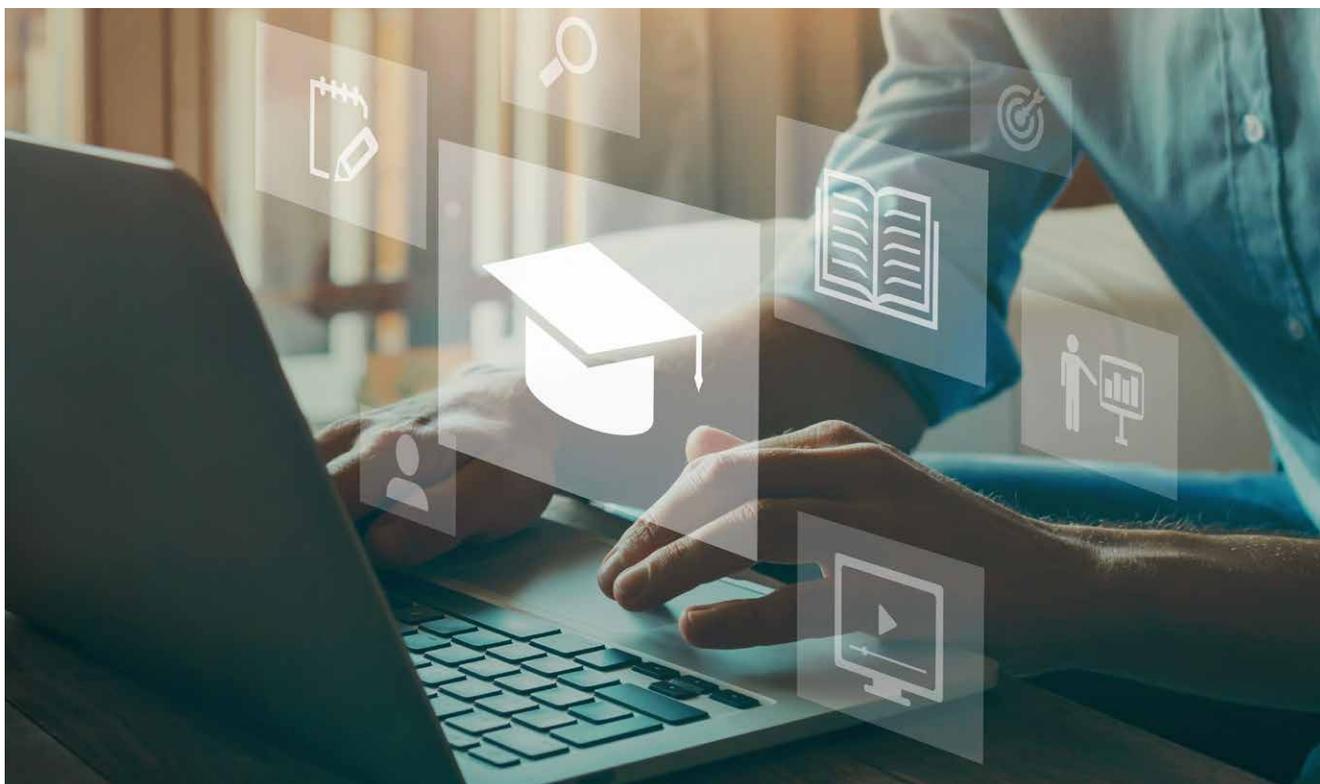
Développement des compétences

Nombre moyen d'heures de formation par employé formé : **22**

Nombre d'heures de formation : **5 522**
(hors formations suivies en interne et chez nos clients)

Taux de satisfaction des formations : **100 %**

Au cœur d'un secteur en constante évolution, la formation des salariés est une préoccupation majeure chez Sychrone. Le développement des compétences y est considéré comme une force pour la société en termes de fidélisation et de performance, et comme un atout carrière majeur pour ses collaborateurs et leur évolution.



La politique de formation 2022 de l'UES Sychrone est indéniablement une pierre angulaire des ressources humaines qui a pour objectifs :

- Accompagner le recrutement des ressources,
- Accompagner une prise de fonction ou une évolution vers une expertise,
- Anticiper l'évolution des métiers en adaptant les compétences,
- Développer et maintenir l'employabilité.

C'est dans cette dynamique que l'UES Synchrone a décliné sa politique formation sur six axes en 2022 :

<p>1</p> <hr/> <p>Poursuite des formations fonctionnelles</p> <p>Renforcer l'orientation des salariés vers des formations fonctionnelles (souvent certifiantes) dans le domaine Digital Expérience/ Management de projet (méthodologies Prince2 et Agiles)</p>	<p>2</p> <hr/> <p>Poursuite des formations techniques</p> <p>Renforcer l'orientation des salariés vers des formations sur des technologies de pointe et aux outils techniques (éditeurs) dans le domaine de l'Infra/Cloud, Focus particulier en Data Expertise et Cyber Sécurité</p>	<p>3</p> <hr/> <p>Développement des softs skills de la consulting Team</p> <ul style="list-style-type: none"> › Développer l'intelligence situationnelle et les dispositions relationnelles de nos consultants est un enjeu de différenciation majeur sur notre marché très concurrentiel : il est donc nécessaire de former aux techniques de communication en intégrant l'environnement dématérialisé et les différents moyens de communication d'aujourd'hui › L'internationalisation des projets chez nos clients nous impose de faire progresser nos consultants dans la maîtrise d'une langue étrangère, en l'occurrence l'anglais
<p>4</p> <hr/> <p>Mise en place d'un dispositif de formations pour les salariés qui ont eu peu accès à la formation</p> <p>Rendre acteur de sa carrière le salarié qui n'a pas été formé depuis un certain temps : principe de co-engagement</p> <p>Engager des formations encadrées dans un catalogue des formations digitales 2022 qui s'inscrivent dans les orientations 1 et 2</p>	<p>5</p> <hr/> <p>Internalisation des formations</p> <p>Engagement d'un processus d'internalisation des formations (sur les trois prochaines années) pour proposer des programmes adaptés, garantir une fréquence accrue des sessions et ainsi former un maximum de ressources : sur 2022, identification des Sachants/Experts ayant des prédispositions à prendre des missions de formateurs</p>	<p>6</p> <hr/> <p>Relance de la Business School</p> <ul style="list-style-type: none"> › Construire un parcours d'accompagnement des Responsables des Business Units qui seront les relais de la transformation, contribueront à une communauté de Business managers performants reconnue de tous › Construire un parcours d'accompagnement des Business Managers Juniors. › Construire en interne un Kit social Synchrone et le déployer à tous les niveaux managériaux

2023 : Engagements + réalisations du 1^{er} semestre

Synchrone a pris un certain nombre d'engagements pour 2023 dans le cadre du volet Social et Sociétal de sa feuille de route RSE. Ces engagements ont été traduits par un plan d'actions, dont les premiers résultats ont pu être constatés et mesurés au 1^{er} trimestre de l'année.

Recrutement responsable

Les engagements 2023

- Formation des salariés recruteurs
- Déploiement d'une méthodologie de rédaction des offres d'emploi
- Finalisation et mise en œuvre du référentiel métier entériné par le biais d'un Accord GEPPMM
- Poursuite de la communication externe représentative de la diversité au sein des effectifs
- Poursuite des actions de recrutement auprès des jeunes diplômés
- Renforcement de notre politique de recours à l'alternance et aux stagiaires

Focus sur les actions menées au S1 2023

FORMATION DES SALARIÉS RECRUTEURS

Au 1^{er} trimestre 2023, Synchrone a formé 100 % des chargés de recrutement (6 salariés) et 71 % des Business Managers (59 salariés) à la « Garantie de la neutralité du processus de recrutement interne » grâce au parcours e-learning proposé par *Callimedia*.

Les objectifs du module sont :

- Décrire le cadre légal relatif à la non-discrimination en matière de recrutement et les notions rattachées
- Identifier les situations et les comportements à risque dans son processus de recrutement, notamment les biais décisionnels et s'en prémunir
- Identifier et mettre en œuvre des solutions pour prévenir ces risques dans les différentes étapes du processus de recrutement
- Citer les critères de discrimination définis par la loi
- Distinguer les différentes formes de discrimination
- Énoncer les conditions indissociables pour identifier une discrimination

DÉPLOIEMENT D'UNE MÉTHODOLOGIE DE RÉDACTION DES OFFRES D'EMPLOI

Synchrone a déployé en Mai 2023 sa Méthodologie de rédaction des offres d'emploi, **envoyée par e-mail à l'ensemble du personnel susceptible de rédiger des offres d'emploi** (équipe recrutement, business team et responsables de services corporate).

L'objectif de ce document : permettre à tout rédacteur d'offre d'emploi de pouvoir appréhender au mieux leur rédaction pour intégrer les mentions obligatoires et celles à proscrire, dans le respect de la législation mais aussi des engagements de Synchrone en termes de neutralité, de non-discrimination et d'égalité des chances.



← Page de garde du document et page 3/7 traitant du respect du principe de non-discrimination

Egalité hommes-femmes

Les engagements 2023

- Signature d'un nouvel Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'UES Synchrone
- Définition et déploiement des mesures adéquates et pertinentes de correction dans le cadre de l'Index Egalité femmes-hommes
- Rédaction et diffusion d'une Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle au sein de l'UES Synchrone
- Renforcer la prévention et la lutte contre les situations de harcèlement, violences au travail et agissements sexistes :
 - Définition des procédures à suivre si un cas survient et rappel des sanctions applicables aux auteurs de harcèlement ou de violence (RI)
 - Formation des managers sur les situations constitutives de harcèlement, de violence au travail, d'agissements sexistes, sur leur détection et sur les sanctions applicables
 - Intégration des risques liés au harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes dans le plan de prévention.

Focus sur les actions menées au S1 2023

CHARTRE RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE D'ALERTE PROFESSIONNELLE AU SEIN DE L'UES SYNCHRONE

Synchrone a entériné le 15 Mai 2023, après approbation à l'unanimité des membres du CSE, sa Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle au sein de l'UES Synchrone, diffusée sur le portail collaborateurs *MySynchrone* et sur son Site Web ([accès à la Charte](#)).

Elle entérine la mise en place d'un dispositif d'alerte permettant de signaler en toute sécurité et confidentialité des informations portant sur tout crime, délit, menace, préjudice ou violation d'un engagement international de la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union Européenne, de la loi ou du règlement.

A ce titre, cette charte propose notamment une procédure d'alerte concrète et formelle des agissements sexistes et du harcèlement ou de tout type de manquement aux engagements de l'entreprise en termes d'égalité des chances.

Les dispositions de cette charte sont applicables à l'ensemble des salariés de l'UES Synchrone, en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée, à temps plein comme à temps partiel. Elle s'applique également aux stagiaires, aux travailleurs mis à disposition de l'entreprise par une entreprise de travail temporaire ou par des tiers et aux salariés d'entreprises extérieures intervenant dans les locaux de l'entreprise.

Insertion et inclusion

Les engagements 2023

- Développer l'emploi direct et indirect de personnes en insertion
- Poursuivre la sensibilisation des collaborateurs :
 - Campagne de sensibilisation chaque année pour lutter contre les stéréotypes, appréhender les concepts de diversité et d'inclusion et pour prendre conscience que nous avons tous des stéréotypes et comprendre comment les stéréotypes et préjugés influencent nos attitudes, décisions, comportements et comment chaque salarié peut contrer leurs effets.
 - Campagne de sensibilisation spécifique sur le handicap en entreprise

Focus sur les actions menées au S1 2023

DÉVELOPPER L'INSERTION DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Synchrone a formalisé son engagement avec 3 entreprises adaptées de son secteur d'activité, INZERTY, DSI et ARCESI, dans le cadre de sa politique d'insertion définie en 2022 et afin d'intégrer au sein de ses prestations des profils de personnes en situation de handicap en insertion proposés par ses partenaires.

Synchrone a ainsi mis en place une procédure pilotée par deux membres de la Direction des Opérations Synchrone.

Un effort de pédagogie important auprès des équipes commerciales de Synchrone a été déployé afin de briser les tabous autour de l'insertion et de valoriser la démarche de positionnement. Des workshops ont été menés avec les équipes commerciales, et les partenaires de Synchrone ont aussi pu intervenir auprès de la Business Team dans les locaux parisiens.

En Mars 2022, Synchrone a réalisé **un premier contrat d'insertion de personnes en situation de handicap**, dans le cadre de son centre de services de support informatique de proximité pour le client SNCF.

Forte de cette première réussite, Synchrone compte poursuivre ses efforts et s'est fixée un objectif ambitieux de 3 000 heures de prestations en insertion réalisées à fin 2023.

PROPOSER UN NOUVEAU REGARD SUR LE HANDICAP



Synchrone a poursuivi au 1^{er} semestre 2023 sa campagne de sensibilisation au handicap auprès de ses collaborateurs. Elle a en ce sens proposé une rencontre avec Cécile HERNANDEZ au sein de son Siège Social, le 4 Avril, qui a réuni une soixantaine de collaborateurs.

Dans le cadre de son programme sport & bien-être en entreprise *United Heroes X Synchrone*, Synchrone a de plus participé à l'édition 2023 des H-Games.

Du 21 Mars au 10 Avril aux H-Games, cette grande compétition inter-entreprise en faveur du handisport a mobilisé 353 salariés de l'UES Synchrone.

Bien-être santé et sécurité au travail

Les engagements 2023

- ▮ Reconduire et renforcer les programmes d'entreprises
- ▮ Formaliser la politique hygiène, santé et sécurité de l'UES Synchrone
- ▮ Encadrer et renforcer l'offre QVCT au travers d'un accord d'entreprise
- ▮ Protéger le pouvoir d'achat actuel et futur des collaborateurs via un dispositif retraite et une prime de partage de la valeur
- ▮ Mesurer la satisfaction des collaborateurs au global et dans le cadre de la mise en œuvre du télétravail

Focus sur les actions menées au S1 2023

POURSUIVRE LE PROGRAMME SPORT ET BIEN-ÊTRE EN ENTREPRISE

Synchrone s'est réengagée auprès de son partenaire *Sport Heroes* pour proposer en 2023 la reconduction du programme *United Heroes x Synchrone*.

En ce sens, un planning de challenges a été établi en Janvier 2023, permettant de toucher les différents profils sportifs des salariés de l'UES et de valoriser les engagements de Synchrone :

Let's Move | Du 1^{er} au 15 Février

Toutes les activités sont prises en compte et 50 participants ayant atteint un minimum 500 points seront récompensés d'un kit de goodies par tirage au sort.

H Games | Du 27 Mars au 15 Avril

Compétition inter-entreprise en faveur du handisport et d'un regard plus inclusif sur les personnes en situation de handicap.

Be Cool | Du 12 au 25 Juin

Dans le cadre de la semaine de la QVT, ce challenge met à l'honneur les pratiques douces (yoga, méditation, gestes solidaires, éco-actions...) et récompensera 30 collaborateurs.

Octobre Rose | Du 1^{er} au 31 Octobre

Toutes les activités sont prises en compte et le challenge récompensera 15 collaborateurs qui pourront convertir leur lot en un don pour une association (*Fondation ARC, ...*). Synchrone mobilisera de plus ses collaborateurs en offrant des dossards pour la participation à des courses engagées (notamment *Odyssea*).

DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE HSE ET DU GUIDE HSE À DESTINATION DES COLLABORATEURS

Synchrone a déployé au 1^{er} trimestre 2023 sa Politique Hygiène Santé et Environnement, recueil des engagements de la société en la matière et formalisation de l'organisation et de la communication mises en place à ce titre.

La Politique HSE traite donc des trois axes suivants :

Santé et sécurité des personnes

- Le Document Unique (DUERP)
- Prévenir les accidents
- Porter secours rapidement

Sécuriser les accès

- Conditions de travail
- Locaux et hygiène
- Qualité de vie au travail

Environnement

- Stratégie Bas-Carbone
- Numérique responsable

AVANCÉES SOCIALES MAJEURES (ACCORD QVCT)

Un accord relatif à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail a été signé le 3 Février 2023, reflétant la volonté de Sychrone d'accélérer ses engagements RSE, d'apporter des avancées sociales majeures et des solutions concrètes à ses collaborateurs.

Il instaure notamment :

- L'accès aux consultants en disponibilité à des missions d'envergure pour le compte des plus grandes fondations, associations et ONG reconnues d'utilité publique, dans le cadre du mécénat de prestations.
- Le maintien, par le mécanisme de la subrogation, de tout ou partie du salaire pendant la durée de la maladie, permettant au salarié de se concentrer pleinement sur le recouvrement de sa santé.
- Le renforcement des dispositifs de congé de proche aidant et le congé de solidarité familiale.
- La mise en place d'un **baromètre de satisfaction pour les consultants** à travers le CRA dès Septembre 2023.
- La réalisation tous les deux ans d'un **sondage sur les grandes thématiques liées aux conditions de travail** auprès de l'ensemble des collaborateurs pour mesurer le bien-être au travail.
- La formation sur les risques, les enjeux et bonnes pratiques liées à l'utilisation des outils numériques pour les managers, ainsi qu'une action de sensibilisation annuelle accessible à tous les salariés au bon usage des outils numériques et au droit à la déconnexion, sera organisée.

MISE EN PLACE D'UN PLAN ÉPARGNE RETRAITE

La Direction de Sychrone a mis en place un Plan d'Épargne Retraite Entreprise Collectif (PERECO), résultant des engagements pris dans la cadre de la négociation de l'accord relatif au temps de travail, et donnant lieu à la signature, avec le syndicat majoritaire CFTC, de l'accord relatif à la mise en place d'un **Plan Epargne Retraite Entreprise Collectif (PERECO)** le 2 Mars 2023.

A compter du 2 Mars 2023, tout collaborateur de l'UES Sychrone bénéficiant d'au moins 3 mois d'ancienneté, a la possibilité de se constituer une épargne en vue de la retraite, via des versements issus de l'épargne salariale, le transfert des sommes issues d'un autre dispositif d'épargne retraite ou encore des versements volontaires allant annuellement jusqu'à 3 jours de JRS et 3 jours de CP acquis au titre de l'année précédente.

Au titre de la mise en place de l'accord, pour l'année 2023, tout placement d'au moins 1 jour de CP ou d'au moins 1 JRS, **sera complété par un abondement employeur, correspondant à la somme de 1 jour.**

ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

La Direction de Sychrone et le syndicat majoritaire CFTC ont signé le 3 Février 2023 un accord relatif à la Prime de Partage de Valeur au sein de l'UES Sychrone, résultant des engagements pris dans la cadre de la négociation de l'accord relatif au temps de travail.

Il traduit la volonté d'utiliser la faculté offerte par l'article 1^{er} de la loi n° 2022-1158 du 16 Août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat en attribuant une prime de partage de la valeur exonérée de cotisations et contributions sociales et, entre le 1^{er} Juillet 2022 et le 31 Décembre 2023, exonérée d'impôt sur le revenu et de CSG/CRDS dans les conditions prévues par la loi précitée.

Entré en vigueur le 1^{er} Mars 2023, il a donné lieu au versement, pour les salariés dont la rémunération brute totale, au cours des 12 derniers mois, est inférieure ou égale à 30 000 € brut, d'une prime d'un montant de 500 € net.

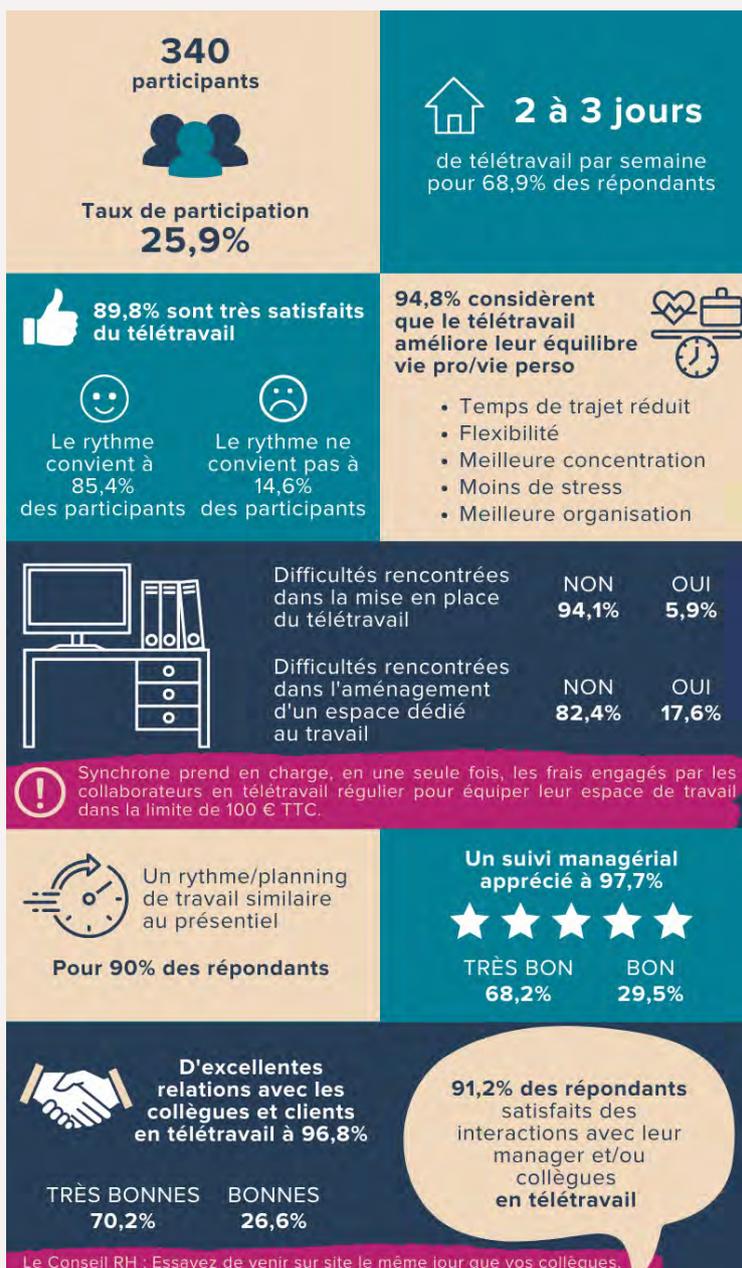
Les collaborateurs concernés ont reçu cette prime sur leur bulletin de paie de Mars 2023.

ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR LE TÉLÉTRAVAIL

En Mai 2023, près d'un an après la mise en place des modalités du télétravail au sein de l'UES via l'accord signé le 16 Mai 2022, Synchrona a lancé une grande enquête de satisfaction sur ces nouvelles conditions de travail.

Dans le cadre de l'amélioration continue de la QVCT au sein de Synchrona, l'ensemble des salariés de l'UES a été consulté et a reçu un questionnaire de satisfaction par e-mail. En parallèle, un second questionnaire a été proposé aux populations managériales afin de connaître leur ressenti sur la mise en œuvre du télétravail en tant que Manager.

Taux de participation : 25,9 % des salariés.



↑ Sondage télétravail / Récapitulatif des réponses obtenues

Les Managers ont par ailleurs été dotés, dans la même temporalité, d'une FAQ Télétravail, afin de leur permettre d'appréhender au mieux son application opérationnelle.

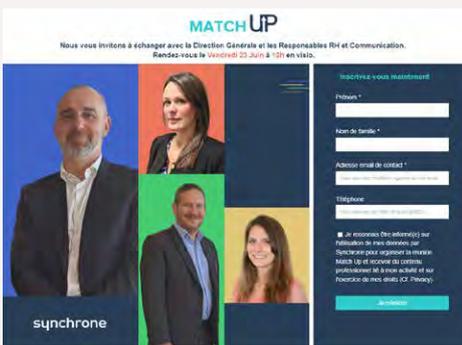
Esprit de cohésion et management participatif

Les engagements 2023

- Renforcer l'on-boarding des salariés de l'UES
- Poursuivre le programme d'entreprise *Inpulse2*
- Faire perdurer et optimiser les actions, outils et dispositifs de communication interne
- Renforcer le management participatif

Focus sur les actions menées au S1 2023

DISPOSITIF D'ON-BOARDING MATCHUP



Synchrone a lancé en 2023 un nouveau format d'on-boarding pour toutes les recrues de l'UES Synchrone. Baptisé « Match Up » et d'une durée de 30 minutes, cette initiative a pour objectif d'accueillir les salariés ayant rejoint les effectifs le mois précédent et de leur donner les informations essentielles à leur bonne intégration au sein de Synchrone.

Animé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, la Responsable des HRBP France et la Responsable Communication, ce rendez-vous mensuel déployé à compter du 14 Avril 2023, aborde les thèmes suivants : présentation de Synchrone et de ses objectifs, essentiels RH (interlocuteurs, démarches, outils, *Inpulse2*, temps forts année 1) et essentiels Communication (importance de la boîte e-mail, page *LinkedIn*, participation à la visibilité Synchrone, *United Heroes*).

PROMOTION ET RENFORCEMENT D'IMPULSE2



Synchrone a poursuivi la promotion de son programme *Inpulse2* au premier semestre 2023, il a notamment fait l'objet d'une mise en valeur sur la page d'accueil du portail collaborateur au mois d'Avril.

Dans le cadre du programme et plus particulièrement de son volet cooptation, Synchrone a proposé le 25 Mai 2023 son premier « afterwork cooptation ». Véritable succès, cet événement s'est déroulé dans les locaux de Synchrone Paris et a accueilli une trentaine de collaborateurs accompagnés de talents de leur réseau à l'écoute des opportunités de carrière de la société.



LANCEMENT D'UN NOUVEAU SUPPORT DE COMMUNICATION RH



En complément des dispositifs déjà en vigueur, Synchrono a lancé en 2023 un nouveau support de communication à destination des salariés de l'UES, la lettre d'information *SynchronoRH*, dont la 1^{ère} diffusion a été diffusée par e-mail le 2 Mai 2023.

Dédié aux actualités des Ressources Humaines, ce support de communication trimestriel est conçu pour apporter à ses lecteurs toute la visibilité nécessaire sur les différents projets RH et accords en cours ou à venir au sein de la société, c'est également un recueil d'informations utiles et pratiques pour la carrière et le quotidien des salariés au sein de Synchrono.

Carrière et Développement des compétences

Les engagements 2023

- ▮ Restructurer et renforcer la fonction RH
- ▮ Optimiser la gestion de la carrière des salariés
- ▮ Mettre en place une GEPPMM

Focus sur les actions menées au S1 2023

MISE EN PLACE DE L'ÉQUIPE HRBP



En Janvier 2023, Synchrono s'est dotée d'une Responsable des HRBP France et a entamé la transformation de son service « Gestion de carrière » en « HRBP », notamment par le biais de la montée en compétence des salariés du service et par le recrutement de nouveaux talents.

Ainsi, fin Mars 2023, l'équipe HRBP est complète, formée et structurée pour accompagner chaque salarié tout au long de sa carrière. Son rôle est de veiller au bien-être du salarié, à son épanouissement professionnel et de l'accompagner en conséquence dans son évolution de carrière notamment via le suivi des différents entretiens RH réalisés et des comités carrières organisés. C'est, plus globalement, l'interlocuteur privilégié pour toute question RH.

← Extrait de la SynchronoRH 2023

DÉPLOIEMENT DES COMITÉS DE CARRIÈRE

Déployés en 2023 et rassemblant les Responsables de département, les Managers et les HRBP, les comités carrières mensuels sont garants de l'équité de traitement salarial et permettent de détecter les talents et de les retenir.

Au-delà d'un simple exercice salarial, les compétences des collaborateurs sont désormais cartographiées, des actions de formation et des évolutions professionnelles sont envisagées et examinées, enfin un point sur la réalisation des entretiens RH est réalisé.

DÉFINITION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'INTERMISSION

Un plan d'actions pour le retour à l'activité a été mis en œuvre au 1^{er} semestre 2023. Le mécénat de prestations solidaire prévu dans l'accord QVCT est ainsi encouragé, un parcours d'accompagnement de l'intermission de longue durée est déployé, un article relatif à l'employabilité des salariés en intermission est prévu dans le prochain accord GEPPMM. Enfin les HRBP ont désormais un rôle important à jouer dans la gestion de ces salariés en intermission via une proximité RH plus forte.

NÉGOCIATIONS AUTOUR DE L'ACCORD GEPPMM

Les négociations autour de l'accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et la Mixité des Métiers (GEPPMM) ont été lancées au premier semestre 2023. Il s'agit pour Synchrone notamment de développer la mobilité interne au sein de l'entreprise, qu'elle soit fonctionnelle ou géographique, tout en accompagnant la sécurisation des parcours professionnels.



Dialogue social

Les engagements 2023

- Signer un accord relatif à la mise en place d'un PERECO
- Signer un accord relatif à la mise en place de la prime de partage de la valeur
- Structurer et renforcer l'offre QVCT à travers la signature d'un accord
- Proposer un accord égalité professionnelle renégocié
- Signer un accord GEPPMM
- Former les managers de l'UES aux aspects sociaux

Focus sur les actions menées au S1 2023

SIGNATURE DE CINQ ACCORDS DIFFÉRENCIANTS

Au 1^{er} semestre 2023, 5 accords majeurs ont été signés au profit des salariés de l'UES Sychrone :

- **Accord relatif à la QVCT**
signé le 3 Février 2023
- **Accord relatif à la mise en place de la prime de partage de valeur au sein de l'UES Sychrone**
signé le 3 Février 2023
- **Accord relatif à la mise en place d'un plan épargne retraite entreprise collectif au sein de l'UES Sychrone**
signé le 3 Mars 2023
- **Accord égalité professionnelle**
signé le 10 Juillet 2023
- **Accord GEPPMM**
signé le 10 Juillet 2023

FORMER LES MANAGERS DE L'UES AUX ASPECTS SOCIAUX

Les travaux de construction d'un kit social ont débuté au 1^{er} semestre 2023 (sur différentes thématiques RH : la période d'essai, les congés, etc.) et visent à faire assimiler les règles juridiques et sociales applicables chez Sychrone, notamment aux Business Managers et aux managers de la Corporate Team.

Des sessions de sensibilisation et de formation sur différentes thématiques RH ont commencé à être déployées à l'attention de ces populations.

Au 1^{er} trimestre 2023, des ateliers de sensibilisation à la réalisation des entretiens RH ont été proposés par la Responsable des HRBP. L'objectif : former les managers sur l'intérêt et les enjeux de ces entretiens, leur préparation et leur déroulement, leur périodicité et les écueils à éviter, afin d'opérer un meilleur suivi des collaborateurs.

Au 2^e trimestre, des formations concernant la gestion de la période d'essai ont été proposées au même public par les équipes Relations Sociales. Les thèmes abordés : principes, objectifs et enjeux de la période d'essai, procédures de renouvellement, validation et rupture, etc.



Environnemental

Engagements et documents structurants

Les engagements environnementaux de Synchrone, ainsi que l'ensemble de son corpus documentaire en la matière, s'inscrivent dans le cadre de référentiels phares, listés ci-dessous, permettant d'assurer des réponses concrètes aux enjeux et objectifs partagés par ses parties prenantes et plus largement par les acteurs sociétaux, économiques et politiques actuels.

Le Pacte mondial des Nations Unies



Signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2012, Synchrone s'attache à respecter et à communiquer sur son engagement relatif aux 10 principes de cette initiative globale, qui réunit plus de 9 500 entreprises dans plus de 160 pays.

En matière de responsabilité environnementale, Synchrone respecte et promeut les principes du Pacte mondial qui y sont relatifs aux droits de l'homme et du travail :

Principe 7

Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8

Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9

Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Les Objectifs de développement durable (ODD)

Synchrone a construit sa feuille de route 2022 – 2024 sur le pilier environnemental de sa stratégie RSE dans la lignée de 4 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015.



La production et la consommation responsable



La protection de la faune et de la flore aquatiques



La lutte contre le changement climatique



La protection de la faune et de la flore terrestres

Le Manifeste Planet Tech'Care



Synchrone inscrit par ailleurs sa Stratégie Climat et sa feuille de route environnementale dans le cadre du manifeste *Planet Tech'Care*, pour lequel elle s'est engagée dans une démarche d'adhésion dès 2023.

Elle adhère aux engagements de cette initiative pilotée par Numeum rassemblant les acteurs d'un numérique responsable, convaincus que le numérique représente des opportunités majeures d'innovation au service de la transition écologique.

Engagement 1 :

Reconnaître l'impact et la mobilisation nécessaire des acteurs du numérique dans les enjeux environnementaux : signature du manifeste & communication sur ces enjeux.

Engagement 2 :

Se mobiliser concrètement :

- Réaliser un Bilan Carbone
- Mener des actions de réduction de GES
- Prolonger la durée de vie de nos actifs IT
- Sensibiliser nos collaborateurs
- Partager nos démarches auprès de la communauté

La Charte Numérique Responsable



Engagée en 2022 dans une démarche d'adhésion, Synchrone intègre les principes de la Charte Numérique Responsable, document de référence de l'INR, au cœur de ses démarches et de sa stratégie environnementale.

Elle s'engage ainsi notamment sur le pilier environnemental de la Charte Numérique Responsable :

ENVIRONNEMENT | S'engager à optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommation

Les engagements environnementaux de Synchrone

Au cœur de sa stratégie d'entreprise, Synchrone propose deux axes d'engagements RSE relatifs aux enjeux environnementaux. Le plan d'action environnemental 2022 – 2024 ainsi que les KPIs proposés dans ce rapport s'y adossent naturellement.



NOS AXES D'ENGAGEMENTS RSE | ENVIRONNEMENT

Stratégie Climat

- Économies d'énergie
- Gestion des déchets
- Compensation carbone
- Sensibilisation des parties prenantes

Numérique responsable

- Eco-conception
- Green IT
- Inclusion et e-accessibilité
- Eco-gestes numériques
- Sécurité et protection des données

Documents structurants

Les engagements environnementaux de Synchronone guident au quotidien l'organisation, les processus et actions menées par l'ensemble des parties prenantes telles que le Service Facility Management, les Achats ou encore le Service Infrastructure Informatique.

A ce titre, Synchronone est dotée d'une **Stratégie Climat** formalisée ainsi que d'un Système de gestion des déchets, document interne partagé à l'ensemble des parties prenantes.

DOCUMENTS À DESTINATION DES SALARIÉS

Les engagements environnementaux de Synchronone, ainsi que les dispositifs de Synchronone en la matière sont notamment diffusés au sein de plusieurs documents à disposition des salariés de l'entreprise.



Charte RSE



Memo Eco-gestes numériques



Affiche Green Lunch



Guide collaborateurs Hygiène Santé et Environnement



Guide d'éco-responsabilité

Bilan Carbone

Début 2022, Synchron e a réalisé son premier Bilan Carbone® avec *Greenly*, selon une méthodologie standardisée par l'ADEME, afin d'identifier ses postes d'émissions de CO2 majeurs en 2021 sur les scopes 1, 2 et 3, et de formaliser une stratégie Bas-Carbone dotée d'un plan d'actions concret.

Synchron e a réalisé son Bilan Carbone® 2022, toujours avec *Greenly*, afin de pouvoir comparer et mesurer les principaux axes d'amélioration de son impact environnemental.

Le périmètre du bilan d'émissions 2022 réalisé par Greenly

Le bilan des émissions 2022 a été réalisé sur les trois scopes :

<p>Scope 1 : Emissions directes</p> <p>Émissions de GES générées directement par l'organisation et ses activités.</p>	<p>Scope 2 : Emissions indirectes liées aux consommations énergétiques</p> <p>Émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'organisation.</p>	<p>Scope 3 : Autres émissions indirectes</p> <p>Ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval de la chaîne de valeur de l'organisation.</p>
---	---	---

La couverture géographique du bilan comprend les activités des deux implantations majeures de Synchron e, Aix-en-Provence (Siège Social) et Paris (1^{ère} agence en France) pour lequel un Bilan Carbone complet est applicable. Enfin, le bilan a été réalisé par la société *Greenly* selon **la méthodologie officielle et agréée Bilan Carbone® ISO 14064-1 – PRG100**.

Les résultats du bilan d'émission 2022

RÉSULTAT GLOBAL

Au total, Synchron e a émis 1917 tCO2e en 2022, ce qui représente 2 tCO2e par collaborateur.

Ce résultat reflète la prise en compte précoce des enjeux environnementaux au sein de son organisation (numérique, achat de services et produits notamment), puisque **plus de trois fois moins élevé que la moyenne du secteur**, qui s'élève à 6.2 tonnes de CO2e par collaborateur.

Le bilan 2022 est en légère augmentation par rapport à 2021 (1,6 tCO2e), l'activité 2021 ayant été marquée par des périodes de confinement, les écarts constatés sont le reflet d'augmentations mécaniques dues à une reprise d'activité ininterrompue, notamment en termes de déplacements.

Synchron e compte par ailleurs un nombre de collaborateurs plus élevé qu'en 2021 (+ 18 %) qui impacte de facto l'émission totale de ses GES.

Scope 1	111 tCO2e	120 kg/collaborateur	<p>Agence de création digitale & ESN</p> <p>6.2 tCO2e/collaborateur</p> <p>Scope 1, 2 & 3</p>
Scope 2	4 tCO2e	4,5 kg/collaborateur	
Scope 3	1 509 tCO2e	1.9 t/collaborateur	
Total	1 917 tCO2e	2 t/collaborateur	

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

	Synchrone tCO2e	% d'émissions totales tCO2e
Achats de services	604	32 %
Alimentation	468	24 %
Déplacements	441	23 %
Immobilisations	217	11 %
Numérique	73	4 %
Activités et événements	33	2 %
Autres	80	4 %

Les trois premiers postes les plus émissifs l'étaient déjà en 2021 et sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent. La hausse de 18 % de l'achat de services est due à l'achat de nouvelles prestations intellectuelles, dépenses qui avaient été réduites en période de crise sanitaire et économique.

L'augmentation de 28 % concernant les déplacements est induite de manière mécanique par l'augmentation de nos collaborateurs dans nos effectifs et la reprise d'une activité ininterrompue (versus périodes de confinement en 2021). Enfin, la hausse de 3 % sur le poste relatif à l'alimentation traduit une reprise des déjeuners d'affaires post-Covid ainsi que la croissance de nos effectifs (+ 18 % VS 2021).



Conclusion

Nos émissions demeurent maîtrisées entre 2021 et 2022. On notera aussi un poids très faible du Numérique, qui traduit une volonté historique de Synchrone en matière de *Green IT*.

Synchrone entérine par ce bilan la pertinence du plan d'actions construit suite à la réalisation du premier Bilan Carbone complet en 2021, et poursuit le déploiement de sa stratégie Bas-Carbone et les mesures associées.

Stratégie Climat

Portée par une ambition d'amélioration et de performance continues, Sychrone acte en 2022 une nouvelle gouvernance RSE et renforce sa politique sur ses enjeux prioritaires, et notamment la réduction de son empreinte carbone. Sychrone formalise ainsi son engagement par une Stratégie Climat visant à réduire les émissions directes et indirectes de CO₂ de son activité.

Avec 1,8 t de CO₂e émis par salarié en 2021, **Sychrone est déjà bien en-dessous de la moyenne sectorielle**, qui s'élève à 6,6 t. Pour autant, elle a défini en 2022, un plan d'action sur les postes les plus émissifs de son bilan, afin d'améliorer encore ses indicateurs environnementaux.

Concrètement, plusieurs projets sont engagés dès le second semestre 2022 : sensibilisation des salariés autour de Quizz et d'événements thématiques, évaluation des fournisseurs sur leur Stratégie Climat et leur empreinte carbone, renforcement de la politique de mobilité durable de l'entreprise, démarches *Green IT*, Numérique Responsable, etc.

Piliers, feuille de route et objectifs

Afin de renforcer ses engagements en matière de responsabilité environnementale et réduire son empreinte carbone, Sychrone a défini sa feuille de route autour de 6 piliers :

<p>1</p> <p>Diminuer notre consommation énergétique avec une meilleure gestion de l'énergie, actions de réduction, sensibilisation et éco gestes...</p>	<p>2</p> <p>Engager nos fournisseurs grâce à une évaluation en cours de leur empreinte carbone et leur stratégie Climat.</p>	<p>3</p> <p>Engager nos collaborateurs notamment à l'aide de quizz interactifs de sensibilisation et d'évènements thématiques : effet de serre, énergie-climat...</p>
<p>4</p> <p>Adopter une démarche Green IT et se labeliser Numérique Responsable en tant qu'acteur du Numérique en 2024.</p>	<p>5</p> <p>Construire des partenariats à impact positif (prestataires, fournisseurs, partenaires, organismes) pour conjuguer nos efforts et favoriser l'économie circulaire.</p>	<p>6</p> <p>Réaliser des projets concrets de réduction / séquestration de GES dès à présent !</p>

Dès les conclusions de son Bilan Carbone complet, Sychrone s'est ainsi attelée au déploiement du plan d'actions de sa stratégie Bas-Carbone, afin d'agir en priorité sur les 3 postes les plus émissifs de son Bilan : l'achat de services, l'alimentation de ses collaborateurs et les déplacements professionnels.

Parmi les projets phares engagés en 2022 pilotés par la Responsable de la transition RSE :

- Sensibilisation des salariés autour de Quizz et d'événements thématiques
- Evaluation des fournisseurs sur leur Stratégie Climat et leur empreinte carbone
- Renforcement de la politique de mobilité durable de l'entreprise
- Sélection de projets de réduction / séquestration de GES
- Démarches *Green IT* et Numérique Responsable

Réduction et compensation carbone

-9 % d'énergie consommée au Siège Social en 2022

1 projet de transition de flotte automobile

178 tonnes de CO2 compensées entre 2018 et 2022



RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN AGENCE

La consommation d'énergie au sein des agences Synchrones est constamment challengée et optimisée.

Afin de réduire sa consommation d'électricité, Synchrones déploie un plan d'actions concret sur plusieurs postes :

- **Diminuer de 1 degré la température du chauffage** pour réduire de 7 % la consommation d'énergie : process rédigé et communiqué à tous les collaborateurs du Siège Social en Décembre 2022
- **Installer des filtres anti UV** sur les fenêtres pour diminuer le recours à l'utilisation de la climatisation (5 mois dans l'année) -> installation effective depuis Avril 2023
- **Choisir des prestataires/fournisseurs d'énergie sur des critères de réduction d'impact carbone** (faible consommation ou respectueuse de l'environnement)
- **Sensibiliser les collaborateurs à l'impact de leur consommation d'énergie** au bureau et à leur domicile en télétravail
- **Sensibiliser les collaborateurs à l'impact des émissions de GES dans leur usage digital** au bureau et en télétravail, par la mise en place de campagnes de sensibilisation et d'une fiche mémo d'éco-gestes numériques (cf. *Sensibilisation des parties prenantes*)

DIMINUTION DE L'IMPACT DES ACHATS DE SERVICES

Afin de diminuer l'impact des achats de services (1^{er} poste d'émissions de CO2 de la société), Synchrones s'est engagée à évaluer l'empreinte carbone et la Stratégie Climat de ses fournisseurs, mais aussi à sensibiliser l'ensemble de ses consultants prestataires aux enjeux environnementaux.

A ce titre, Synchrones a formalisé en 2022 une Politique Achats durables et numériques responsables reprenant six engagements dont celui de « Lutter contre le changement climatique ».

L'ambition pour l'ensemble de achats Synchrones est d'atténuer avec ses fournisseurs l'impact défavorable des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et se fixer pour objectif de se mobiliser dès à présent dans une stratégie efficiente de réduction pour atteindre d'ici 2030 la neutralité carbone.

Plusieurs outils ont été réalisés en 2022 pour évaluer avant la fin d'année le niveau d'engagement des fournisseurs de l'entreprise et leur empreinte carbone :

- Un Questionnaire de maturité environnementale, élaboré par *Greenly*, permettant d'évaluer mais aussi de les sensibiliser à leurs émissions de gaz à effet de serre
- Un Questionnaire RSE global personnalisé par le Pôle RSE de Synchrones comprenant notamment un volet environnemental

A fin 2022, 16 % de nos fournisseurs ciblés ont un Score Climat C ou supérieur.

Par ailleurs, un plan de sensibilisations à destination des consultants prestataires de Synchrona a été entériné et déployé dès Décembre 2022 (cf. *Sensibilisation des parties prenantes*).

Enfin, Synchrona a formalisé, au sein de sa Politique Achats durables et numériques responsables une procédure intégrant des critères environnementaux pour le choix de ses nouveaux fournisseurs (ou fournisseur connu pour un nouveau besoin).

SENSIBILISATION À L'IMPACT DE L'ALIMENTATION

Afin de diminuer l'impact de l'alimentation de ses collaborateurs sur l'environnement (2^e poste d'émissions de CO₂ de la société), Synchrona a formalisé en 2022 une action de sensibilisation pour ses collaborateurs, pour déploiement en Mars 2023 :

- Quizz ludique proposé par *Greenly* sur l'alimentation
- Atelier participatif *Green Lunch* proposé en phygital (mixte présentiel et distanciel pour accueillir le plus grand nombre)
- Affichage « *Green Lunch* » dans les espaces de restauration des agences

L'objectif de cette action consiste à sensibiliser les salariés sur l'impact de l'alimentation sur l'environnement et à les encourager à adopter un mode d'alimentation plus durable, dans la limite du possible, en leur donnant toutes les bonnes pratiques d'un « repas vert » aussi bien dans le contenu que sur le contenant.

On notera d'ailleurs que Synchrona a stoppé dès 2022 l'achat et la mise à disposition de gobelets dans les salles de pause, ainsi que l'achat de lait en capsule, opération baptisée « *0 gobelet en agence* ».

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX DÉPLACEMENTS



Afin de diminuer l'impact des émissions de GES liées aux déplacements (3^e poste d'émissions de CO₂ de la société), Synchrona a initié en 2022 une politique de mobilité durable avec différentes actions en faveur des transports en commun, du co-voiturage et notamment d'une flotte automobile moins émissive notamment.

I Transports en commun

Au cœur de sa Politique de Déplacement, Synchrona favorise l'utilisation des transports en commun par la prise en charge de 100 % des frais d'abonnement dès lors que le temps de trajet du collaborateur est supérieur à 1h30 et que le lieu de missions est à plus de 50 km du domicile.

Dans le cas où le domicile est situé à moins d'1h30 de trajet, Synchrona prend en charge 50 % des frais d'abonnement aux transports en commun.

I Co-voiturage

Synchrona s'est engagée à mener une politique pro-active en faveur du co-voiturage, et à lancer à ce titre en 2023 une enquête auprès des collaborateurs rattachés au Siège Social de la société (plus de 300 salariés et peu de transports en commun). L'analyse des résultats va permettre la mise en œuvre d'actions facilitatrices pour les salariés volontaires, notamment en termes de mise en relation.

I Projet pilote de mobilité durable

Synchrone a lancé un projet pilote de mobilité durable local en régions à destination des collaborateurs rattachés à l'agence de Lille (une centaine de collaborateurs), pour déploiement sur l'ensemble de ses implantations en régions dans un second temps.

I Flotte automobile moins émissive

Synchrone s'est engagée à repenser son parc automobile et à initier une transition vers une flotte plus responsable, composée notamment de véhicules électriques et hybrides, qui permettrait de diminuer de 20 % les émissions de CO2 de la flotte.

À modèle équivalent, un véhicule électrique émet en moyenne 2 à 3 fois moins de gaz à effets de serre que son équivalent thermique en France (intensité carbone du mix électrique), et ce, en tenant compte de toute sa durée de vie. Une étude de transition sera menée début 2023 avec le partenaire *Greenly*, elle sera suivie d'une consultation par le service achat des différents fournisseurs du marché.

I Priorité au train

Synchrone favorise très largement dans sa politique de mobilité, les déplacements en train au détriment des déplacements en avion, dont l'impact carbone est bien plus élevé (**il ne représente que 4 % des modes de transport utilisés**).

I Sensibilisation des collaborateurs

Synchrone s'est engagée à sensibiliser ses salariés à l'impact des émissions de GES dans leur déplacement quotidien, et leur proposera en ce sens un Quizz ludique dédié sur le sujet au 1^{er} semestre 2023.

Par ailleurs, Synchrone s'est engagée à poursuivre la sensibilisation des conducteurs de sa flotte professionnelle à l'écoconduite. En ce sens, deux MOOC de sensibilisation leur sont proposés chaque trimestre sur ce thème.

Enfin, Synchrone s'est engagée à multiplier les actions de sensibilisation à l'entretien des véhicules de fonction pour éviter les émissions à l'usure des consommables et maintenir la durabilité des véhicules en détectant plus rapidement les pannes éventuelles.

COMPENSATION CARBONE

Synchrone a compensé en 2022 les émissions dues à ses impressions au travers du projet certifié « *Vader Piet* » dans lequel elle est engagée depuis 2018 avec son partenaire *Konica Minolta*.



En collaboration avec *Climate Partner*, ce programme permet à Synchrone de compenser les 18 396 kg de CO2 générés par ses impressions sur 5 ans, soit la période 2018-2023 (estimation *Konica Minolta* établie en 2018).

En 2022, Synchrone s'est attachée à sélectionner un nouveau programme de compensation carbone basée sur son taux d'émission résultant de son premier Bilan Carbone complet, pour investissement en 2023.

Gestion des déchets

4797 kg de déchets recyclés et/ou valorisés en 2022

23 déchets ont fait l'objet d'un don en 2022 (75 en 2023)



FORMALISATION DU SYSTÈME DE GESTION DES DÉCHETS

Synchrone s'est attachée en 2022 à formaliser son Système de gestion de déchets, avec pour objectif la constitution d'un document de référence interne, diffusé à l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer d'une maîtrise parfaite des différents flux de déchets et de leur traitement.

En ce sens, le Pôle RSE a identifié les parties prenantes puis cartographié les déchets et recensé les méthodes existantes de tri et valorisation des différents types de déchets, au sein des sites Synchrone.

Extraits du Système de gestion des déchets

Cartographie des déchets au sein de Synchrone

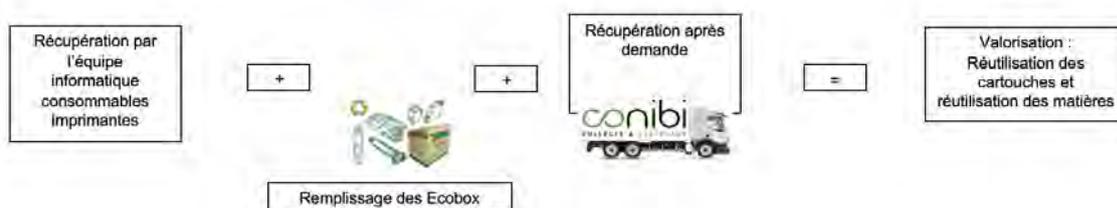
Papier/Carton	Plastique	Métal	Déchet alimentaire	Déchet dangereux	D3E
-imprimés papiers - Presse, magazines - Articles de papeterie - Enveloppes - Emballages en carton (Fournitures, colis, sacs repas) - Gobelet café	-Bouteille - - - -	-Canettes vides - - - -	- Déchets organique - Feuilles, arbustes pelouses - -	-Piles -Ampoule -produit d'entretien	-PC fixe/PC portable -Ecran -Souris -Casque -Disques dur / Clés USB -Téléphone fixe/ téléphone mobile - Serveurs

*déchet recyclé

- Schéma de la gestion des déchets plastiques/cartons/métaux triés et recyclés



- Schéma de la gestion des déchets D3E triés et recyclés



Document évolutif, le Système de gestion des déchets permet d'identifier les leviers d'optimisation et d'amélioration continue en termes de réduction et de valorisation des déchets. A ce titre, il sera mis à jour en 2023 pour intégrer les nouvelles mesures prises en termes de gestion et de valorisation des déchets.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Au cœur de sa Stratégie Climat, Synchron e poursuit la réduction de ses déchets, et notamment la réduction des déchets non valorisables au sein de ses agences.



A ce titre, un enjeu fort se situe dans les différents usages des collaborateurs en salle de pause (restauration et consommation de café) et dans leurs bureaux, pour lesquels Synchron e a mis en place depuis 2021 différents systèmes de tri et actions fortes :

- Suppression des poubelles individuelles afin de contraindre les collaborateurs à se diriger vers les différents systèmes de tri et donc de recyclage optimisé des déchets.
- Installation en salle de pause et à l'accueil de poubelles dédiées au recyclage du carton/plastique/métal et d'autres pour les déchets non recyclés, accompagnées d'une signalétique et d'une sensibilisation dédiée.
- Remplacement des fontaines à eau équipées de barils en plastique par des fontaines directement branchées aux systèmes d'arrivée d'eau.

D'autres actions ont été menées en 2022, notamment :

- Remplacement des touillettes en plastique par des touillettes en carton valorisables
- Mise à disposition d'assiettes et de couverts réutilisables (métal) ainsi que de condiments dans les réfectoires et sensibilisation des salariés afin qu'ils refusent les couverts et condiments conditionnés en fiole / sachets, généralement proposés par les services de restauration.
- Intégration au sein de la « *Welcome Box* » remise aux nouveaux arrivants de couverts réutilisables afin de limiter l'usage des couverts jetables et d'une gourde en métal (pour remplacer les gobelets).
- Sensibilisation des collaborateurs notamment via le déploiement d'un guide HSE qui met notamment en exergue les valeurs de l'entreprise ainsi que les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

En termes de réduction des déchets, le plan d'actions 2023 de Synchron e est ainsi constitué :

- Lancer une opération « *0 gobelet* » au sein du Siège Social, au profit de tasses et mugs que chaque collaborateur devra utiliser pour le thé ou le café et à déposer ensuite dans le lave-vaisselle par souci d'économie de l'eau.
- Renforcer et systématiser davantage le tri du papier, en supprimant une imprimante placée dans un endroit stratégique d'accès et de visibilité, au profit de la mise en place d'un conteneur de recyclage papier avec une affiche de sensibilisation à l'intérêt de ce recyclage.
- Mettre en place des cendriers *Cy-Clope* afin de revaloriser le recyclage des mégots au sein de son Siège Social
- Achats d'équipements responsables annexes (papier toilette, essuie-mains, sacs poubelles valorisés et bio dégradables, ...)
- Anticiper la législation sur le tri alimentaire du 1^{er} Janvier 2024 en déployant un tri dédié des biodéchets à la source. Seront concernés l'ensemble des déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café, pain rassis...) et de table (restes de repas) qui seront à trier dans un « bio-seau » qui pourra être collecté par des camions bennes dédiés aux biodéchets.
- Sensibiliser les salariés aux enjeux des déchets via un Quizz inclus dans notre programme de sensibilisation environnementale 2023, des communications régulières du Service Facility Management et un nouvel affichage au sein des lieux de convivialité de ses agences.

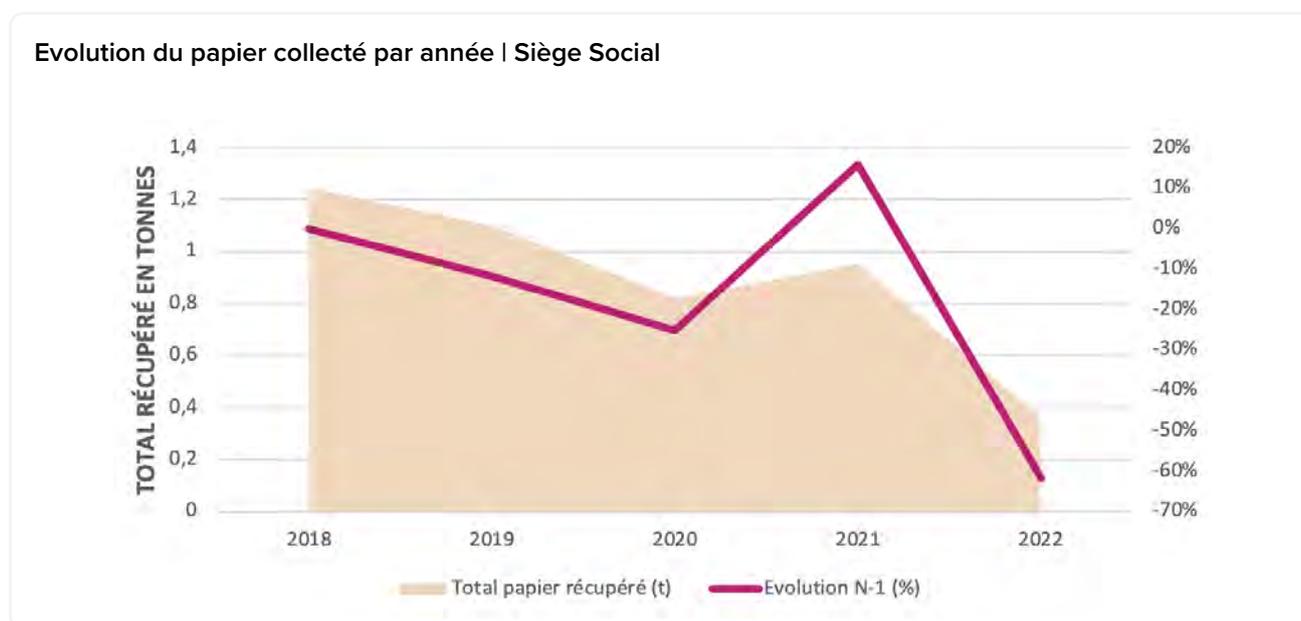
VALORISATION DES DÉCHETS

Synchrone est engagée dans la valorisation de ses déchets depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne le papier et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les déchets végétaux et les déchets Covid-19. Elle a renforcé en 2021 son action via le tri sélectif des ordures ménagères et des cartons.

I Collecte et valorisation du papier

Synchrone a poursuivi la collecte des papiers au sein du Siège Social de la société, selon le procédé breveté mis en place par la société *BEAVER* et qui s'inscrit dans une démarche ISO 9002 et 14001.

Grâce aux nombreuses sensibilisations menées auprès des collaborateurs afin de limiter l'impression papier au maximum, et à l'instauration du télétravail au sein de l'entreprise, le volume de papier collecté est en forte baisse en 2022.



Suite à l'enlèvement et la destruction par la société *BEAVER*, ce volume a été transformé par un spécialiste de la fabrication de pâte à papier recyclée. Au terme d'un processus respectueux de l'environnement, une nouvelle vie a été donnée au matériau, sous des marques populaires de papeterie.

I D3E et équipements de bureau

Synchrone a confié en 2022 la collecte et la valorisation de ses D3E à la société *OLINN IT*. Elle a ainsi collecté et traité 367 kg de déchets, aux fins suivantes :

- Quantité recyclée : 158 kg
- Quantité réutilisée (reconditionnement) : 209 kg

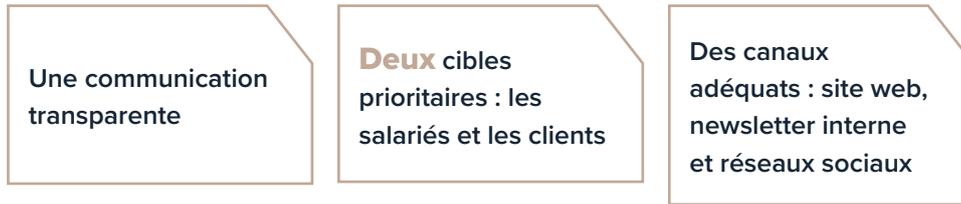
Par ailleurs, Synchrone a procédé au don de matériels dont elle n'avait plus l'usage, afin d'éviter la production de déchets et d'offrir une seconde vie à cet équipement. Elle a notamment fait don à des entreprises et établissements scolaires de mobilier (armoire, tables et sièges), équipements (corbeilles et poubelles, destructeur de papier), et fournitures administratives (classeurs).

I Ordures ménagères et cartons

La collecte et la valorisation des ordures ménagères est gérée, au sein du Siège Social, par la société *ORTEC*. Synchrone dispose d'un premier suivi de collecte de ces ordures en 2022 :

10 100 kg d'ordures ménagères en 2022 / 4 080 kg de cartons en 2022

Communication aux parties prenantes



COMMUNICATION AUX SALARIÉS

Synchrone est engagée dans une communication transparente des actions et résultats de ses engagements environnementaux auprès de ses salariés.

En ce sens, en 2022, elle a partagé avec ses collaborateurs les résultats de son 1^{er} Bilan Carbone au travers de sa newsletter interne, en amont de la communication publique réalisée sur son site Web et au travers des réseaux sociaux. Cette démarche de communication s’est poursuivie et renforcée en 2023 du fait du déploiement de nouveaux engagements, nouvelles actions et résultats associés.



↑ Extrait de la newsletter interne Novembre/ Décembre 2022

COMMUNICATION AUX PARTIES PRENANTES EXTERNES

A destination de ses parties prenantes externes (clients, fournisseurs, prestataires...), Synchrone est tout aussi engagée dans une démarche de communication transparente.



Temps fort 2022, Synchrone a communiqué les résultats de son 1^{er} Bilan Carbone sur son Site Web, par le biais d’un encart au sein de la page dédiée au RSE et d’un communiqué de presse.

Elle a de plus communiqué ces résultats sur les pages Synchrone des réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter et Facebook). Sur LinkedIn particulièrement, **cette actualité a été diffusée aux 20 000 abonnés de la page Synchrone.**

A noter, Synchrone se tient à la disposition de ses clients, partenaires, fournisseurs, pour leur fournir sur simple demande l’ensemble de ses documentations RSE, y compris sa Stratégie Climat et ses Bilans Carbone.

← Post LinkedIn

Sensibilisation des parties prenantes

100 % des collaborateurs de l'UES sensibilisés aux enjeux environnementaux

100 % des consultants prestataires sensibilisés aux enjeux environnementaux

100 % des conducteurs de véhicules Sychrone sensibilisés à l'éco-conduite (minimum 6 fois par an)



SENSIBILISATION DES SALARIÉS

I Programme de sensibilisation aux enjeux environnementaux

En 2022, Sychrone a conçu un plan de sensibilisation mensuel à destination de tous les collaborateurs de l'UES Sychrone sur l'ensemble du territoire.

Grâce aux modules de son partenaire *Greenly*, ce programme prend la forme de Quizz ludiques envoyés par e-mail chaque mois.

Le programme a été finalisé en Novembre 2022 :

- 12/2022 : Effet de serre
- 01/2023 : Déplacements & Mobilité
- 02/2023 : Numérique Responsable
- 03/2023 : Alimentation & filière Agroalimentaire
- 04/2023 : Déchets
- 05/2023 : Enjeux Energie Climat
- 06/2023 : Consommation des foyers & du logement

Il a débuté par l'envoi d'un premier Quizz accompagné d'une note d'intention au mois de Décembre 2022.

On notera un fort taux d'engagement sur cette première communication, de l'ordre de 40 % des collaborateurs.

synchrone

Bonjour à tous,

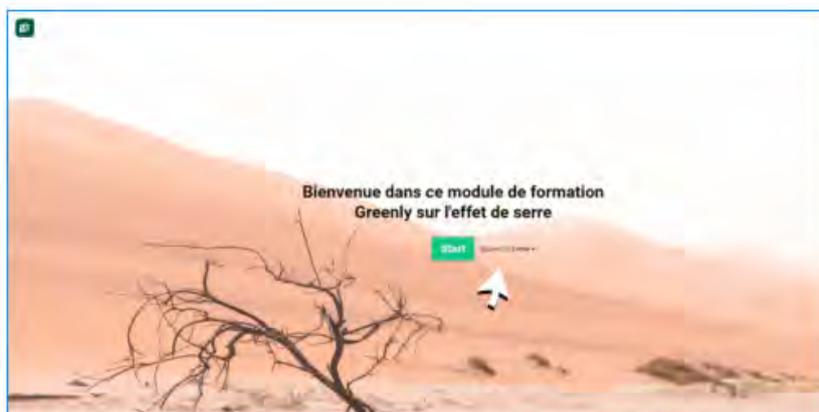
Dans le cadre de notre démarche RSE et des nouveaux objectifs de réduction d'empreinte carbone que nous nous sommes fixés, nous vous avons partagé les résultats de notre **Bilan Carbone** au sein de l'**Inside Synchrone**. Ils nous ont permis d'entériner le **premier plan d'action Bas Carbone de la société**, dont l'une des actions phares est la **sensibilisation de nos collaborateurs**.

J'accède au Quiz #1
Impact Climat

En ce sens, nous vous proposons de prendre part à **un programme ludique de sensibilisation pour devenir acteur d'une démarche environnementale** engagée et collective, dans votre quotidien professionnel comme plus personnel.

Ce programme **débuté aujourd'hui** et comprend plusieurs Quiz sur des thèmes clés, que vous recevrez au fil des mois dans votre boîte e-mail. Nous vous invitons donc à **tester dès maintenant vos connaissances** et en apprendre plus sur l'impact climat.

Quiz de décembre 2022 | L'effet de Serre



Cliquez sur l'image ou sur l'URL suivante : bit.ly/Quiz-Effet_de_Serre

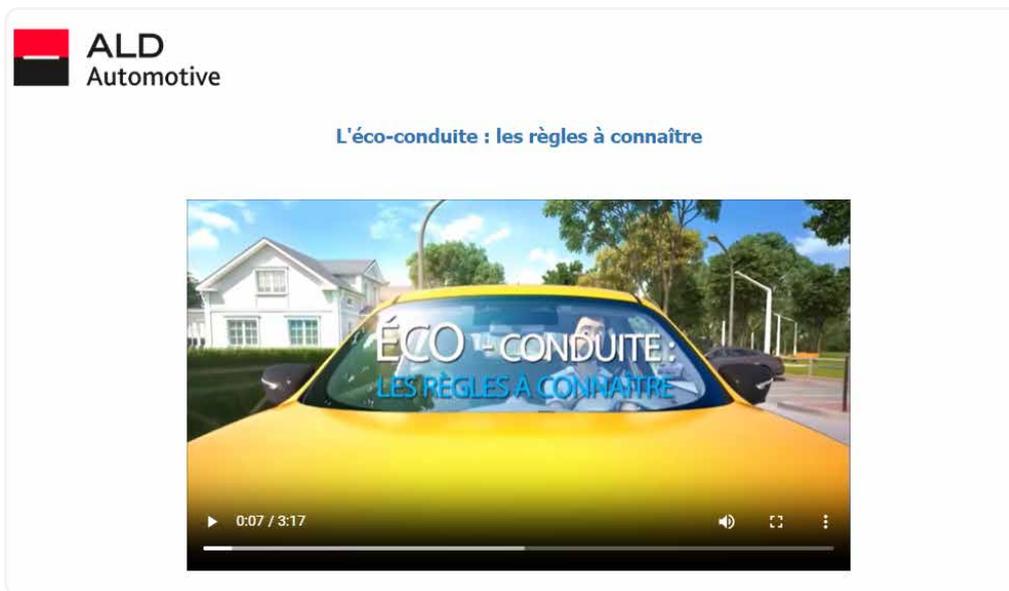
Nous espérons que cette démarche satisfera vos attentes en termes d'information et de formation sur les sujets environnementaux.

Par avance, nous vous remercions pour votre participation et votre implication dans la démarche RSE de Synchrone, et plus globalement dans la prise en compte des enjeux climatiques actuels.

Aurélié VANDENBIL, Directrice de la Performance et de la Transformation
Bruce COGITORE, Directeur Général Adjoint
Patrice ALBUISSON, Directeur Général

I Sensibilisation à l'éco-conduite

Synchrone a poursuivi la sensibilisation des conducteurs de sa flotte professionnelle à l'éco-conduite. En ce sens, deux MOOC de sensibilisation leur ont été proposés chaque trimestre en 2023.

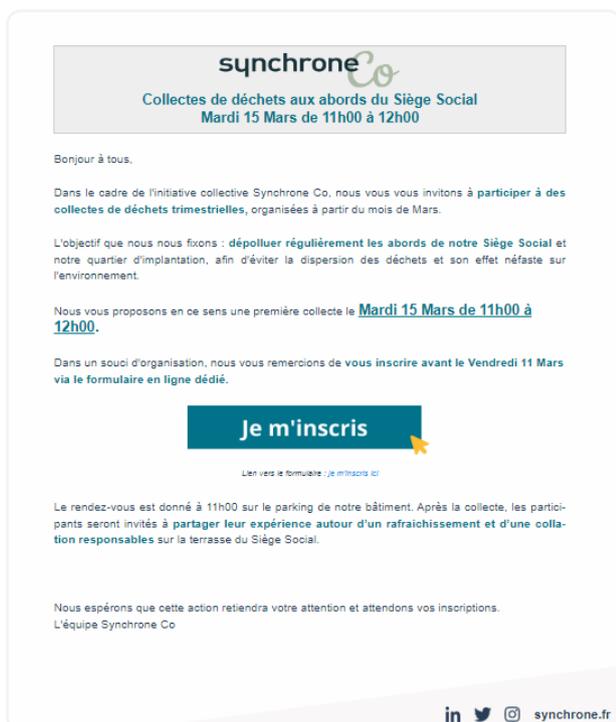


I Sensibilisations événementielles

Synchrone a organisé en 2022 des sensibilisations événementielles autour des défis environnementaux.

I Collectes de déchets

Synchrone a ainsi convié les salariés de son Siège Social à participer, sur leur temps de travail, à des collectes de déchets trimestrielles aux abords du bâtiment. Notamment, dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, une vingtaine de salariés ont participé au Challenge Entreprises #LaGoutteBleue pour la protection de l'environnement, en prenant part à une collecte de déchets collective organisée par Synchrone.



United Heroes x Synchron

Au sein de son programme Sport et Bien-être en entreprise « *United Heroes x Synchron* », Synchron a proposé plusieurs actions de sensibilisation à ses salariés.

287 utilisateurs
(48% d'utilisateurs actifs)

Top 3 équipes en moyenne de points

1	2	3
100 points	100 points	100 points

Top 3 équipes en total de points

1	2	3
24 380 points	12 470 points	12 740 points

Top 5 users

1. Cécile Augustin
2. Pierre-Julien Chantreau
3. Fuly Kowalewson
4. Cécile Morceau
5. Florence Valette

16 130 km parcourus

105 395 points cumulés

>> Ouvrir ensemble pour l'environnement : objectif atteint !

Marche, course, randonnée, natation, gestes solidaires, éco-actions, vélo, jardinage : toutes ces activités vous ont permis de cumuler 105 395 points. Grâce à vos efforts, un don de 1 000 € sera effectué à la WWF, qui contribue à la préservation de notre planète.

Merci encore à tous les participants !
Rendez-vous dans quelques jours pour un nouveau challenge United Heroes x Synchron

Elle a ainsi proposé à l'ensemble de ses salariés de participer, en Septembre 2022, au challenge *Ensemble pour la planète*, sur le thème de l'environnement.

Les collaborateurs impliqués dans le challenge ont grâce à leurs efforts physiques (marche, course, randonnée, natation, gestes solidaires, éco-actions, vélo, jardinage) déclenché **un don de la part de Synchron de 1000 € en faveur de WWF.**

Par ailleurs, au travers de l'application mobile *United Heroes*, socle digital du programme Sport et Bien-être de Synchron, l'ensemble des salariés est invité à participer de manière régulière à des challenges individuels liés à la mobilité verte et aux éco-actions.

Enfin, les utilisateurs de l'application sont invités à prendre conscience de l'impact de la mobilité verte grâce à un **compteur de compensation CO2e.**

Challenges

+500 PTS

Journée Mondiale sans Sac Plastique

Objectif 1 Plogging

Temps restant 4j - 6h - 33m - 49s

CO₂ report

4320g CO₂e avoided in October

Travelled this month 130 km

To estimate the amount of greenhouse gases you avoided, we took into account your **total walking and cycling distance** and compared it to the average CO₂ emissions (114.7gCO₂/km) of new vehicles sold in Europe in 2020 (source : European Environment Agency).

It is as many emissions as

356 km by train	130 km by car	
33 Water bottles produced	2,1 Meats with beef consumed	0,6 Jeans produced

Dashboard

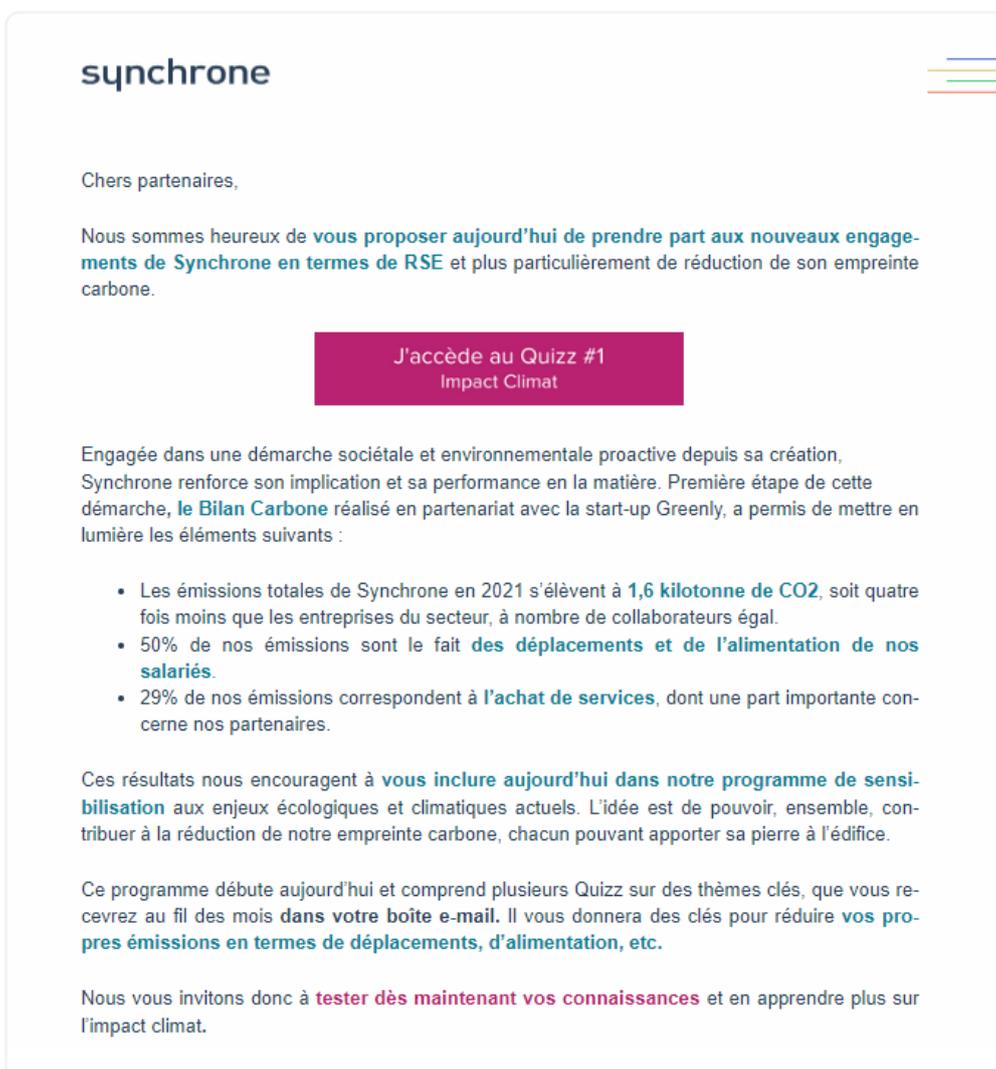
SENSIBILISATION DES CONSULTANTS PRESTATAIRES

En 2022, Sychrone conçoit un programme de sensibilisation à destination de 100 % des consultants prestataires, sur les enjeux écologiques et climatiques majeurs. L'idée étant de de pouvoir, ensemble, contribuer à la réduction de l'empreinte carbone, chacun pouvant apporter sa pierre à l'édifice.

Conçu avec *Greenly*, ce programme prend la forme de Quizz ludiques envoyés mensuellement par e-mail à l'ensemble des prestataires de Sychrone. Les thèmes abordés sont :

- 12/2022 : Effet de serre
- 01/2023 : Déplacements & Mobilité
- 02/2023 : Numérique Responsable
- 03/2023 : Alimentation & filière Agroalimentaire
- 04/2023 : Déchets
- 05/2023 : Enjeux Energie Climat
- 06/2023 : Consommation des foyers & du logement

Le programme a débuté par l'envoi d'un premier Quizz accompagné d'une note d'intention au mois de Décembre 2022.



...

Numérique Responsable

Synchrone s’est engagée en 2022 dans une démarche numérique responsable, identifiant cet enjeu comme prioritaire au regard de son activité et de l’impact du numérique sur l’environnement. Elle a dès lors œuvré à la mise en œuvre d’une gouvernance, d’une stratégie et d’une feuille de route pour mener à bien la projet Numérique Responsable au sein de son organisation.

Engagements et feuille de route

Afin de mesurer le niveau de maturité Numérique Responsable de la société, la Responsable RSE et le Responsable Infrastructure de Synchrone, pilotes du projet NR Synchrone, ont lancé un autodiagnostic proposé par l’agence @Lucie dans la démarche de labellisation de la société.

La note obtenue pour cet autodiagnostic est de **235/300** sur les items suivants :

- Stratégie et gouvernance NR
- Soutien à la stratégie NR
- Cycle de vie des services numériques
- Etendre sa démarche NR
- Produits et services des ESN

Synchrone s’est alors engagée dans une démarche de labellisation NR à horizon 2024, et a conçu sa stratégie au second semestre 2022, déployée dès lors et plus largement en 2023.

Synchrone a ainsi formalisé son engagement numérique responsable et conçu une stratégie dont les trois axes majeurs sont :

 <p>Eco-conception</p> <p>Synchrone met en place un plan annuel de formation à destination des concepteurs/développeurs, chefs de produit digital (...) de son effectif, afin de leur donner les compétences nécessaires pour une conception plus responsable des applicatifs et solutions digitales sur lesquelles ils interviennent pour Synchrone et pour ses clients.</p>	 <p>Green IT</p> <p>Synchrone applique une politique d’achat et de gestion responsable de son parc IT et de ses dispositifs de stockage, en veillant notamment à sélectionner des produits disposant de la norme ENERGY STAR et de labels attestant de la prise en compte environnementale. La fin de vie du matériel est par ailleurs gérée dans un souci de réemploi lorsque cela est possible (don associatif...) ou de valorisation.</p>	 <p>Eco-gestes numériques</p> <p>Synchrone s’engage à sensibiliser annuellement ses collaborateurs sur les éco-gestes numériques à appliquer dans le cadre de leurs fonctions, et s’ils le souhaitent au sein de leurs activités privées.</p>
---	--	---

Une feuille de route 2022 – 2024 a été mise en place pour le déploiement d’actions concrète sur les quatre axes majeurs du label Numérique Responsable :

- Stratégie et gouvernance NR
- Soutien à la stratégie NR
- Cycle de vie des services numérique
- Produits et services des ESN

I Stratégie et gouvernance NR

Les actions majeures inscrites à la feuille de route sont :

- Formation et certification NR des pilotes du projet NR 2022
- Adhésion au Manifeste *Planet Tech'Care* 2023
- Signature de la Charte NR 2023
- Labellisation Numérique Responsable 2024

I Cycle de vie des services numériques

Dans une logique de réduction et de compensation de carbone, Synchrone a notamment inscrit au cœur de sa feuille de route l'intégration et le respect dans son processus d'achats IT des points clés du label Numérique Responsable :

- **Favoriser la sobriété et l'allongement de la durée de vie dès la phase d'achat**
Nos achats de produits numériques sont réalisés sur des critères de durabilité des équipements avec des indices de réparabilité et prestation de maintenance et assistance en cas de panne, qui nous permettent d'allonger la durée de vie de tous nos équipements au maximum même au-delà le leur amortissement comptable.
- **Adopter une gestion responsable des logiciels, applications et services distants**
Nous achetons seulement le nécessaire et optimisons l'utilisations des licences ou applications.
- **Adopter une gestion responsable des infrastructures**
Nos achats sur la partie Infrastructure sont systématiquement orientés vers de l'externalisation sur des datacenters à empreinte carbone faible avec des Fournisseurs de cloud français, qui assurent un hébergement des données en France, où le mix électrique est 10x inférieur à la moyenne mondiale.
Nous réduisons la taille de nos datacenters en favorisant la réutilisation et la mutualisation de nos actifs.
Nous privilégions les achats de logiciels en SAAS afin de réduire au maximum l'empreinte de nos datacenters.
- **Soutenir l'écosystème local qui œuvre pour le NR**
Nous travaillons quand cela est possible avec des acteurs locaux afin de créer une dynamique autour du numérique responsable. Nous leur demandons des engagements pour garantir l'impact de nos actions.

De plus, Synchrone intègre des clauses sociales et environnementales dans ses appels d'offres et contrats en lien avec des services numériques. Elle choisit des matériels labellisés, certifiés ou disposant d'un critère de performance reconnu. Elle communique régulièrement avec ses fournisseurs afin de les impliquer dans cette démarche.

I Soutien à la stratégie NR

Les actions majeures inscrites à la feuille de route sont :

- **Sensibilisation globale sous forme de Quizz et mémo éco gestes numériques pour tous les salariés (business, corporate et consulting teams) et prestataires de Synchrone**
Février 2023
- **Formation spécifique des consultants via le MOOC proposé l'INR**
20 % en 2023 • 100 % à horizon 2024
- **Formation à l'accessibilité numérique (dont RGAA) via le MOOC de notre partenaire Univlearn**
10 % en 2023 • 100 % des collaborateurs sur les métiers de la conception digitale à horizon 2024

I Produits et services des ESN

Synchrone a inscrit dans sa feuille de route la réalisation d'une Offre de service « *Green IT* » pour déploiement à l'automne 2023.

Réduction et compensation carbone



UNE INFRASTRUCTURE VERTE ET UN PARC INFORMATIQUE RESPONSABLE

Les achats sur la partie Infrastructure sont systématiquement orientés vers de l'externalisation sur des datacenters à empreinte carbone faible avec des Fournisseurs de cloud français, qui assurent un hébergement des données en France, où le mix électrique est 10x inférieur à la moyenne mondiale. Synchrone réduit la taille de ses datacenters en favorisant la réutilisation et la mutualisation de ses actifs, elle privilégie les achats de logiciels en SAAS afin de réduire au maximum l'empreinte de ses datacenters.

A ce titre, l'infrastructure de Synchrone est composée de 8 serveurs physiques et 70 serveurs virtuels certifiés ISO 27200.

Grâce à l'optimisation de l'infrastructure informatique, Synchrone a réalisé une économie d'énergie de 34120 kWh en 2022.

Synchrone veille par ailleurs à optimiser le cycle de vie de ses services numériques au sein de son parc informatique et téléphonique.

I Economies d'énergie des OS

A titre d'exemple, la politique d'économie d'énergie du système d'exploitation est en pleine expansion avec notamment l'achat de PC 22 pouces au lieu de PC 24 pouces, ainsi qu'une configuration initiale de ces derniers sur le mode économie d'énergie.

I Matériel éco-labellisé

Synchrone privilégie lors des phases d'achats IT les équipements disposant d'écolabels. Elle a renforcé cette action en 2022 afin de progresser nettement sur la part d'écrans et ordinateurs portables en service disposant d'un ou plusieurs labels suivants : REACH, TCO, ENERGY STAR, EPEAT.

Ainsi à fin 2022, 69 % des écrans (+ 39 pts / 2021) et 32 % des laptops (+ 15 pts / 2021) sont éco-labellisés.

Synchrone poursuivra et renforcera cet axe en 2023, notamment en intégrant des critères d'éco labellisation au sein des appels d'offres concernant l'achat de nouveau matériel.

I Valorisation, économie solidaire et circulaire

Impliquée dans l'économie circulaire et solidaire, Synchrone gère de manière durable la fin de vie de son matériel IT. Forte d'un processus interne ancrée dans les usages de la société, elle confie systématiquement les équipements dont elle n'a plus l'usage à des entreprises adaptés (notamment Olinn IT) en vue d'une valorisation.

Ainsi, en 2022, le prestataire Olinn IT a procédé au reconditionnement ou au recyclage de : 95 ordinateurs fixes / 13 écrans d'ordinateurs / 51 téléphones.

DIGITALISATION DE LA DOCUMENTATION

Afin de minimiser l’impact environnemental de l’ensemble de ses communications, Synchrone optimise depuis plusieurs années leur conception et leur diffusion, afin réduire au maximum leur impression et envoi par courrier postal ou numérique. Elle favorise en ce sens leur mise à disposition via les outils et espaces digitalisés de l’entreprise, et leur signature par voie électronique via *DocuSign*.

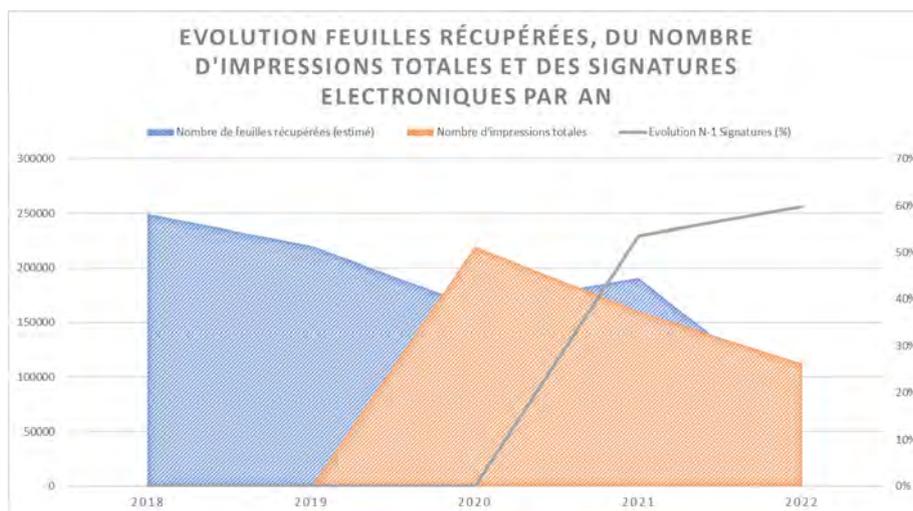
En 2022, Synchrone a poursuivi cette démarche et produit l’ensemble de ses communications au format digital, prévues pour une lecture sur écran. Elle a par ailleurs œuvré à la réduction des impressions et à l’augmentation des signatures de documents par voie électronique.

Synchrone a ainsi opéré le retrait d’une imprimante au sein de Siège Social et renforcé la systématisation de la signature électronique des documents émanant de l’entreprise, notamment en ce qui concerne les avenants à destination des collaborateurs de la société.

Ainsi, en 2022, le volume des signatures électroniques est de 7.421, ce qui représente une augmentation de 60 % par rapport à 2021 (4642 signatures).

Depuis sa mise en place en 2021, la signature électronique opérée via DocuSign a permis une réduction d’émissions de CO2 de 12 263 Kg chez Synchrone (à fin 2022).

Les démarches conjointes de digitalisation de la documentation et de signature électronique ont ainsi permis en 2022 une forte baisse des impressions au sein de Synchrone, comme le montre le graphique ci-dessous :



COMPENSATION DE NOS ÉMISSIONS DUES À L'IMPRESSION

Synchrone a compensé en 2022 les émissions dues à ses impressions au travers du projet certifié « *Vader Piet* » dans lequel elle est engagée depuis 2018 avec son partenaire *Konica Minolta*.

En collaboration avec *Climate Partner*, ce programme a permis à Synchrone de compenser les 18 396 kg de CO2 générés par ses impressions sur 5 ans, soit la période 08/2018 - 08/2023 (estimation *Konica Minolta* établie en 2018).

La société a ainsi apporté son soutien au projet de parc éolien sur l’île d’Aruba, dans les Caraïbes. L’objectif de ce projet certifié « *Gold Standard* » (la norme la plus stricte du marché de la compensation carbone) est de satisfaire les besoins énergétiques de l’île en utilisant le vent comme source d’énergie durable, écologique et économique. Ainsi, ce projet améliore la stabilité énergétique locale, la qualité de l’air, les moyens de subsistance des habitants, et promeut le développement de l’industrie des énergies renouvelables.

MISE EN PLACE DE LA SOFTPHONIE

Synchrone a déployé en 2022 une solution de softphonie intégrée dans l'outil collaboratif *Teams* et désinstallé les 70 téléphones fixes en service au sein de ses agences.

La solution de softphonie n'incluant pas de composants physiques dédiées, elle évite tout remplacement de matériel obsolète ou en fin de vie. Par ailleurs, la plateforme *Teams* offre aussi une évolutivité importante, et sa durée de vie est quasiment illimitée, à l'opposé de la téléphonie fixe.

La softphonie permet de s'affranchir des téléphones matériels, souvent construits avec des matériaux non durables et peu respectueux de l'environnement.

Enfin, la softphonie permet de réduire la consommation d'électricité des serveurs et des appareils.

Sensibilisation et formation des parties prenantes

<p>2 pilotes projet certifiés Numérique Responsable</p>	<p>100 % des salariés de l'UES sensibilisés aux éco-gestes numériques à horizon 2023</p>	<p>57 consultants sensibilisés à l'accessibilité numérique</p>
--	---	---

FORMATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Afin de mettre en œuvre un pilotage pertinent et optimal de sa stratégie Numérique Responsable, et dans un objectif de labellisation à horizon 2024, Synchrone a formé la Responsable RSE et le Responsable Infrastructure de Synchrone au Numérique Responsable.

Ils ont ainsi suivi en Octobre 2022 le MOOC Numérique Responsable proposé par INR (Institut du Numérique Responsable) et obtenu le Certificat de connaissance NR.

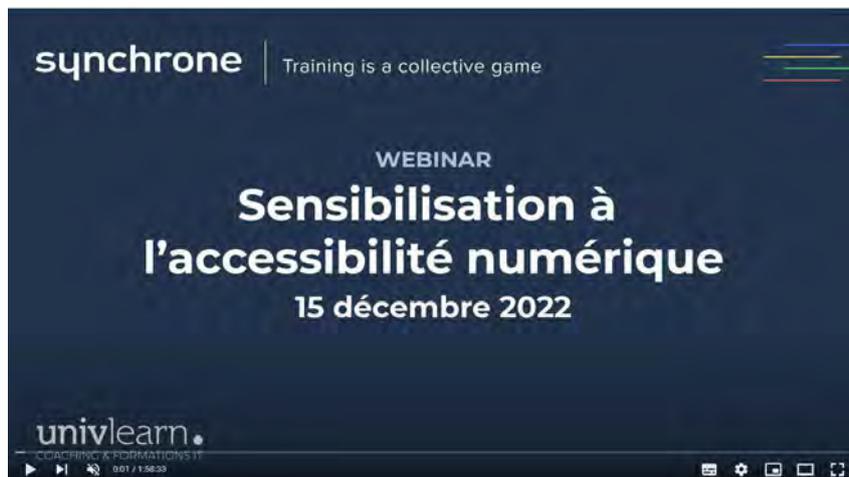
Ce dernier atteste de la maîtrise des connaissances fondamentales de l'approche Numérique Responsable dans cinq domaines clés couvrant l'ensemble du cycle de vie, des impacts, législations, enjeux, solutions et méthodologies de mise en œuvre :

- **D1** : Connaître les impacts des TIC et la législation associée
- **D2** : Maîtriser le cycle de vie et les leviers du numérique responsable (enjeux et constats globaux)
- **D3** : Identifier les enjeux spécifiques à chaque grand domaine du numérique
- **D4** : Connaître les solutions pour réduire les impacts de l'informatique
- **D5** : Connaître des méthodologies de travail pour la mise en place du numérique responsable



I MOOC de sensibilisation NR à destination des consultants

Par ailleurs, Synchrone a déployé en Décembre 2022 une « Sensibilisation à l'Accessibilité Numérique » proposé par son partenaire de formation *Univlearn*, auprès d'un premier panel de consultants (57) intervenant sur des projets de conception web.



Cette sensibilisation de deux heures avait pour objectif de renforcer les connaissances des salariés sur les thématiques suivantes :

- Comprendre les enjeux et intérêt de l'accessibilité numérique
- Connaître les aides techniques de navigation par type de handicap
- Être capable d'intégrer l'accessibilité dans un projet web

A des fins de capitalisation, le support de cours a été partagé à l'ensemble des participants à l'issue de la session.

SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES NUMÉRIQUES

Axe phare de sensibilisation de ses salariés, consultants prestataires et parties prenantes externes, Synchrone a conçu en 2022 un plan de sensibilisation dédié aux éco-gestes numériques :

Février 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> • Quiz Numérique Responsable (salariés + prestataires consultants) • Communication d'un Mémo Eco-gestes Numériques (salariés + prestataires consultants)
Mars 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement du Mémo Eco-gestes Numérique au sein du portail collaborateur (salariés)
Juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> • Communication sur les éco-gestes et le Mémo en page d'accueil du portail collaborateur (salariés) • Diffusion d'une vidéo « 5 gestes au quotidien pour un numérique plus responsable » sur la page LinkedIn de Synchrone comptant 24 000 abonnés (grand public)
Septembre 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'emails hebdomadaires (salariés + prestataires consultants)
Décembre 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de fonds d'écrans spécifiques avec rappel des gestes (populations salariés Corporate et Business Teams)

Ce plan sera naturellement déployé en 2023 selon les échéances indiquées dans le planning.

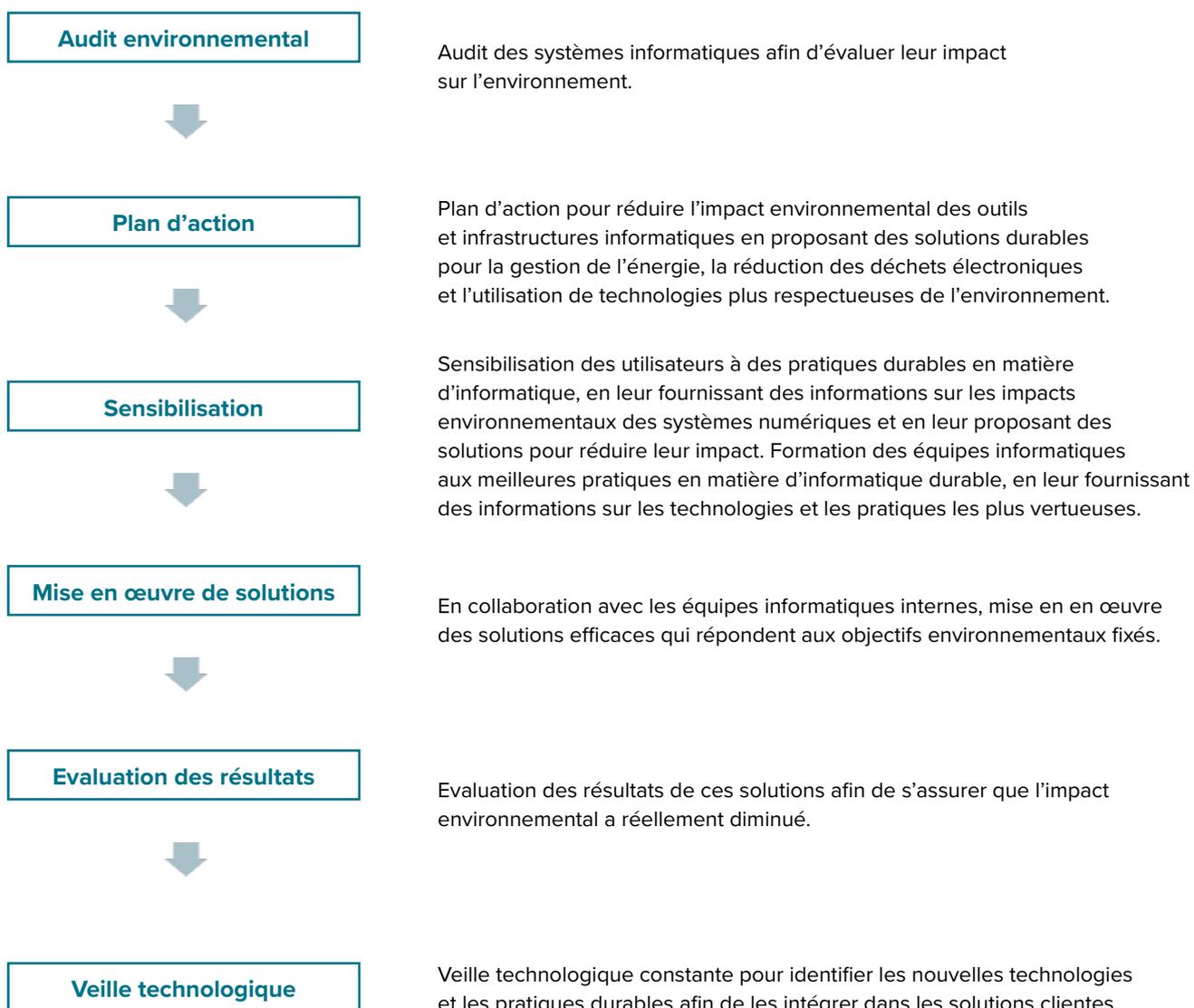
Construction d'une offre de service *Green IT*

Synchrone renforce son engagement auprès de ses parties prenantes en intégrant au sein de sa proposition de valeur une Offre de services *Green IT* à destination de sa clientèle grands comptes.

Avec cette Offre de services, dont la conception a débuté en 2022, Synchrone souhaite accompagner ses clients dans la réduction de leur empreinte carbone numérique sur deux axes :



Pour cela, Synchrone s'appuie sur une démarche en 6 étapes, orientée résultats et qui s'inscrit dans la durée :



Synchrone assoit son Offre sur ses assets historiques en termes d'expertise technologique, d'innovation et de maîtrise *Green IT*, pour proposer une méthodologie en 6 axes majeurs :

<p>Audit environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les impacts sur l'environnement et la santé humaine • Identifier des alternatives • Sélectionner et mettre en place des alternatives • Définir des indicateurs de performance 	<p>Plan d'actions :</p> <p>Identifier la priorité des pratiques, issues de l'audit, à mettre en œuvre avec le sponsor du projet.</p> <p><i>Quelques exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre du matériel à faible consommation d'énergie, - Utiliser la virtualisation et l'informatique en nuage, - Mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'énergie, - Promouvoir le travail à distance et les réunions virtuelles, - Mettre en œuvre une initiative de bureau sans papier, - Mettre en place une formation des employés sur les pratiques écologiques, - Mettre en œuvre des méthodologies de Lean Data Management, - Contrôler et analyser en permanence la consommation d'énergie et l'empreinte carbone. 	<p>Sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des formations • Communiquer régulièrement • Élaborer des politiques claires en matière de TIC durables • Proposer des incitatifs • Partager l'état de l'art en matière d'informatique durable
<p>Mise en œuvre de solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le plan d'action • Mettre en œuvre les solutions Green IT • Optimiser la politique de communication 	<p>Evaluation des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecter régulièrement les données • Analyser les données collectées • Réajustement des politiques, procédures et pratiques si nécessaire • Communiquer les résultats, souligner les réussites et motiver les employés 	<p>Veille technologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel éco-responsable • Logiciels durables • Gestion des données durables • Économie circulaire



L'Offre de services sera finalisée au 1^{er} semestre 2023, pour un déploiement auprès des clients de Synchrone à partir de Septembre 2023.

Focus sur la performance environnementale de nos locaux

Synchrone s'attache à établir ses agences au sein de locaux affichant les meilleures performances environnementales. Ces deux implantations principales en sont des exemples probants.

Siège Aix-en-Provence



PERFORMANCE DU BÂTIMENT

Synchrone a investi dans la construction du bâtiment de son Siège Social en 2013 à Aix-en-Provence.

Ce bâtiment a été conçu avec des normes RSE et répond aux normes environnementales via l'obtention du **label HPE** (Haute performance énergétique), ainsi que du **label BBC** (Bâtiment basse consommation) délivré le 26 Juin 2014.

De nombreuses actions ont été menées au fil des années afin d'optimiser la performance énergétique du bâtiment et de limiter ses émissions de CO₂. Notamment :

- Eclairage automatique au sein des parties communes, mise en place d'un éclairage fonctionnel en fonction des saisons sur le parking.
- Installation d'un chauffage central au dépend d'installations individuelles à des fins de régulation de consommation énergétique au sein du bâtiment.
- Baisse le chauffage à 17° tous les soir dans un objectif de réduction de consommation, tout en sachant que le chauffage est éteint complètement le week-end.
- Installation des stores sur l'ensemble du bâtiment permettant ainsi d'assurer une protection solaire tout en limitant le besoin de climatisation.
- Pose de filtres anti UV dans les bureaux les plus consommateurs de climatisation.
- Affiliation au canal de Provence et installation de chasses d'eau à double commande dans l'ensemble des sanitaires.



Synchrone a par ailleurs poursuivi son soutien à l'initiative *Synchrone Co*, impulsée en Septembre 2021 par le Service Facility Management et visant à créer un groupe de travail sur l'intégration de pratiques éco-responsables au sein du Siège Social.

Une dizaine de collaboratrices ont œuvré tout au long de l'année à déployer une démarche environnementale et des gestes responsables sur le lieu de travail.

Agence commerciale Paris



En Janvier 2020, Synchrona a établi son agence parisienne au 115, rue Réaumur, au 5^e étage de l'immeuble Paris Bourse. Le choix de cette adresse a été guidé par plusieurs critères tels que la localisation, la superficie disponible et la performance environnementale du bâtiment.



Certifié « Haute Qualité Environnementale » par l'organisme *Certivea*, Paris Bourse présente un profil de performance environnementale « excellent » notamment de par sa faible émission de gaz à effet de serre et sa gestion économe.

Des mesures concrètes sont en ce sens déployées sur **14 axes environnementaux** clés :

- **Axe 1** : Relation du bâtiment avec son environnement immédiat
- **Axe 2** : Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
- **Axe 3** : Chantier à faible impact environnemental
- **Axe 4** : Gestion de l'énergie
- **Axe 5** : Gestion de l'eau
- **Axe 6** : Gestion des déchets d'activités
- **Axe 7** : Maintenance, pérennité des performances environnementales
- **Axe 8** : Confort Hygrothermique
- **Axe 9** : Confort acoustique
- **Axe 10** : Confort visuel
- **Axe 11** : Confort olfactif
- **Axe 12** : Qualité sanitaire des espaces
- **Axe 13** : Qualité sanitaire de l'air
- **Axe 14** : Qualité sanitaire de l'eau



De plus, **une ruche a été installée sur le toit de l'agence** via la société *CityBzz*. Cette initiative va permettre de favoriser la biodiversité en ville et de sensibiliser de façon ludique les collaborateurs à l'importance de l'abeille pour la vie humaine.

Au sein des locaux Synchrone, on note notamment les mesures suivantes pour limiter l'impact environnemental de l'activité :

- Installation de luminaires LED participant à la baisse de consommation d'énergie
- Choix de mobilier en bois de fabrication française
- Arrêt du chauffage et de la lumière de 20h à 6h en semaine et tout le week-end

2023 : Engagements + réalisations du 1^{er} semestre

Synchrone a pris un certain nombre d'engagements pour 2023 dans le cadre du volet Environnement de sa feuille de route RSE.

Ces engagements ont été traduits par un plan d'actions, dont les premiers résultats ont pu être constatés et mesurés dès le 1^{er} semestre de l'année.

Reconduction annuelle du Bilan Carbone

Synchrone s'est engagée à renouveler annuellement la réalisation de son Bilan Carbone sur ses 3 scopes.

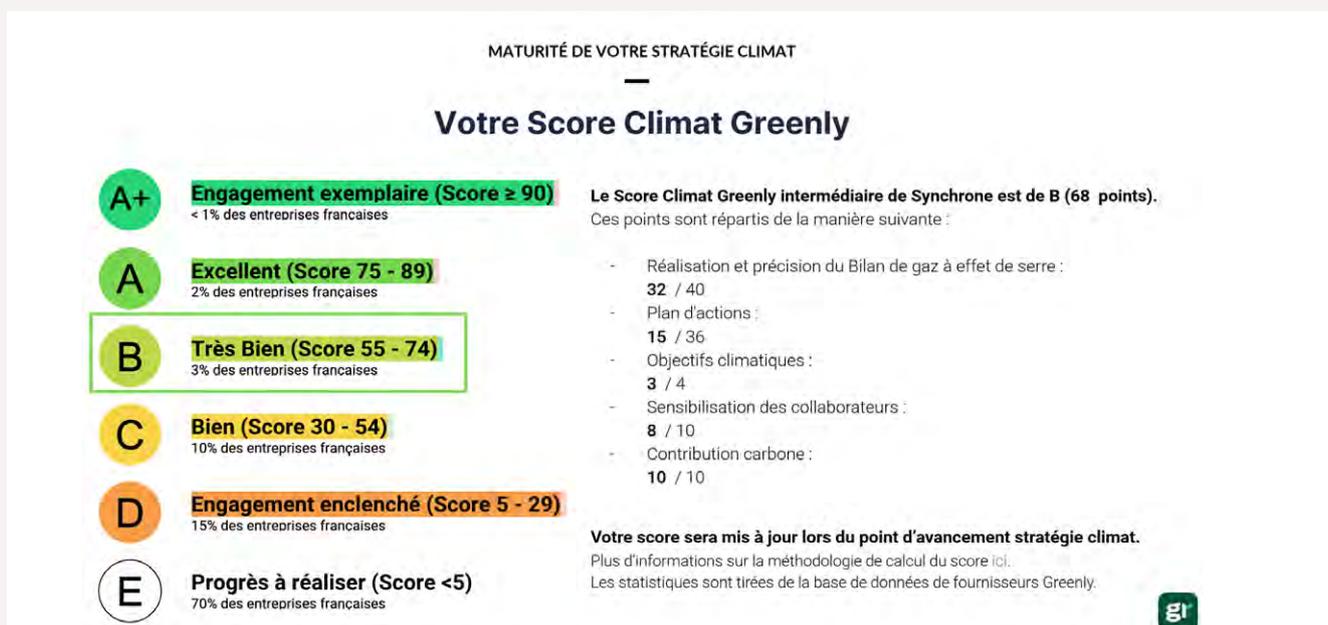
Elle réalisera notamment un Bilan Carbone sur l'exercice 2023 afin de disposer des mesures d'émissions de CO2 nécessaires à la mesure de la performance de ses actions en matière de réduction et de compensation carbone, et à l'éventuel réalignement de sa feuille de route.

Au terme de son Bilan Carbone 2022, Greenly a réalisé un audit de maturité environnementale de Synchrone.

Synchrone a ainsi obtenu au mois d'Avril 2023 la note de **68/100**, correspondant à un Score Climat B, mention très bien.

« C'est une performance singulière, Synchrone est le premier de nos clients que nous voyons atteindre si vite ce niveau de résultat », a souligné Ianis, Expert Climat Greenly en charge de l'évaluation de Synchrone.

Ce Score Climat B situe Synchrone parmi les 3 % des entreprises françaises évaluées par Greenly présentant un « très bon » niveau de maturité en termes de Stratégie Climat. Il est le reflet d'une politique environnementale concrète et d'un plan d'action ambitieux, guidés par les résultats du Bilan Carbone.



Réduction et compensation carbone

Synchrone s'est engagée sur trois axes majeurs de réduction et compensation carbone pour 2023 :

- Elaborer et mettre en place une trajectoire de réduction sur 5 plans d'actions cibles sur les 3 scopes
- Compenser ses émissions de CO₂ à hauteur de 10 % au travers d'un projet certifié
- Diminuer l'impact des achats de services

TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DE GES

En partenariat avec *Greenly*, Synchrone a formalisé au 1^{er} semestre 2023 une trajectoire de réduction de GES en 5 plans d'actions spécifiques, avec un objectif de réduction de 4% par an minimum pour s'aligner sur les Accords de Paris (limiter l'augmentation de la température à 2°C).

1	Repenser le parc automobile	Scope 1
2	Réduire la consommation énergétique du siège social	Scope 2
3	Privilégier les fournisseurs responsables	Scope 3
4	Repenser la politique d'achats IT	Scope 3
5	Rationaliser l'utilisation de papier	Scope 3

Ainsi, la trajectoire de réduction de GES ciblée a pour objectifs d'atteindre une baisse totale en valeur absolue de 181.58 tCO₂e d'ici 2027 répartis comme suit :

Du scope 1 en absolue : 65,42 • Du scope 2 en absolue : - 6,33 • Du scope 3 en absolue : 122,49

Et un objectif de réduction en valeur d'intensité de 26.42 kCO₂e/collaborateur d'ici 2027.

COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE CO₂ À HAUTEUR DE 10 %

Synchrone s'est engagée en 2023 dans un projet certifié et sélectionné par des experts climats indépendants afin de compenser 10 % de ses émissions de CO₂, soit 160 tonnes. Elle s'est ainsi engagée dans le projet *Topaiyo REDD +*.



Le projet se concentre sur les forêts de Papouasie-Nouvelle-Guinée. La Papouasie-Nouvelle-Guinée possède en effet certaines des dernières forêts vierges au monde, et ces forêts sont vitales pour l'écosystème du pays et constituent un gouffre pour le carbone mondial. Chaque année, la région perd environ 1,4 % de ses forêts entraînant des conséquences fortes en termes de perte de biodiversité mondiale.

La préservation de ces forêts tropicales est essentielle non seulement pour les avantages en carbone et en biodiversité inhérents aux projets de cette nature, mais aussi pour le bien-être et la prospérité des habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le projet est situé dans les zones boisées de la Nouvelle-Irlande et de la Nouvelle-Bretagne orientale.



Le projet a évolué en fonction des apports et des besoins exprimés par les personnes vivant dans la région. Ce qui a commencé comme une exploitation forestière traditionnelle a été reconnu comme une opportunité avec un énorme potentiel de séquestration du carbone et s'est transformé en un projet de protection des forêts qui apportera des avantages économiques substantiels aux habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L'expansion du bois industriel est une tendance historique en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et une menace spécifiquement pour la zone du projet, comme observé dans les plans précédents d'exploitation commerciale dans toute la région. Le projet prévoit de générer la majorité de ses réductions d'émissions en évitant les opérations initiales de bois industriel prévues, et maintiendra l'intégrité de sa forêt grâce à des patrouilles forestières, des inventaires et une gestion durable.

DIMINUTION DE L'IMPACT DES ACHATS DE SERVICES

I Evaluation des fournisseurs

Dans la lignée des engagements pris, Synchron a envoyé à l'ensemble de ses top fournisseurs, au deuxième trimestre 2023, un avenant au contrat les liant afin d'y intégrer une clause contractuelle relative au RSE comprenant notamment l'obligation de répondre au Questionnaire RSE Synchron.

Afin d'évaluer l'engagement et les actions mises en place par ses fournisseurs, le Questionnaire RSE Synchron vise notamment à déterminer la maturité du fournisseur au travers des éléments suivants :

- Engagements externes publics (Global Compact, Charte de la Diversité, Charte Numérique Responsable, etc.)
- Engagements formalisés et démarches du fournisseur dans le domaine social, environnemental, achats responsables et numérique responsable.
- Evaluations réalisées (EcoVadis, etc.), label et normes détenues (Label RFAR, label NR, ISO 37001, etc.)

Par ailleurs, Synchron a soumis l'ensemble de ses fournisseurs de 1^{er} rang en 2023 à un questionnaire de maturité environnementale.

Elaboré avec *Greenly*, il a pour objectif d'évaluer la maturité des fournisseurs sur les enjeux environnementaux mais aussi de les sensibiliser à leurs émissions de gaz à effet de serre et ainsi de les inciter à mettre en œuvre des actions simples de réduction de leur empreinte carbone.

I Politique Achats Durables

Dans le cadre du déploiement de sa Politique Achats durables et numériques responsables, Synchron s'engage à atténuer avec ses fournisseurs l'impact défavorable des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre.

Au cœur de sa nouvelle procédure d'achats responsables, Synchron s'engage ainsi en 2023 à identifier et contractualiser avec des fournisseurs généraux respectueux de l'environnement et à favoriser les fournisseurs disposant d'un engagement environnemental concret.

Gestion des déchets

Synchrone s'est engagée en 2023 à poursuivre la gestion responsable de ses déchets au travers des procédures inscrites au sein de son Système de gestion des déchets.

Engagée en termes de réduction et de valorisation des déchets, elle a ainsi déployé deux actions phares dans son Siège Social au 1^{er} semestre 2023 : la mise en place de cendriers récupérateurs de mégots et la mise en avant d'un collecteur de papier au travers d'une implantation optimisée et d'un affichage dédié.

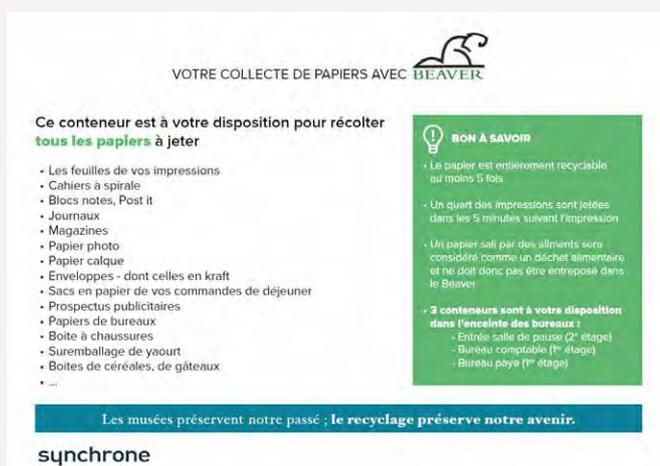
DÉPLOIEMENT DE CY-CLOPE



En Mai 2023, Synchrone a installé deux cendriers Cy-Clope au sein des deux espaces fumeurs du Siège Social. Ces dispositifs permettent la collecte des mégots, leur traitement en circuit court puis leur valorisation à 100 %.

100 % du déchet mégot est utilisé et servira de combustible afin de produire de l'énergie, et ainsi éviter le recours à des matières premières. Dans les faits, 2,5 tonnes de mégots permettent d'économiser 1 tonne d'énergie fossile.

MISE EN AVANT D'UN COLLECTEUR DE PAPIER



Synchrone a déplacé début 2023 un collecteur de papier situé au sein d'un open space afin de l'implanter dans un lieu de passage stratégique, en amont de la salle de pause du Siège Social. L'objectif étant de favoriser la visibilité du collecteur et ainsi d'inciter les salariés à l'utiliser, par exemple en prenant l'habitude d'y déposer leurs papiers en se rendant en salle de pause.

← Afin de renforcer l'impact de cette implantation, un affichage de sensibilisation a été créé et apposé au-dessus du collecteur.

Sensibilisation et communication

Synchrone s’est engagée à sensibiliser ses parties prenantes en 2023 et à poursuivre sa démarche de communication transparente auprès de ses différentes parties prenantes.

PROGRAMMES DE SENSIBILISATION

Synchrone a ainsi déployé les programmes de sensibilisations actés en 2022.

Elle a notamment déployé son programme de sensibilisation ludique aux enjeux environnementaux, au travers de l’envoi de Quizz dédiés à 100 % de ses salariés et consultants prestataires :

- 01/2023 Déplacements & Mobilité
- 02/2023 Numérique Responsable
- 03/2023 Alimentation & filière Agroalimentaire
- 04/2023 Déchets
- 05/2023 Enjeux Energie Climat
- 06/2023 Consommation des foyers & du logement

Elle a de plus proposé le Jeudi 23 Mars 2023 un atelier phygital « *GREEN LUNCH* » qui a réuni de nombreux participants. Un affichage dédié à de plus été mis en place au sein des espaces de restauration.

GREEN LUNCH

Mieux manger au bureau, pour soi... et pour la planète !
Comprendre notre empreinte carbone alimentation
Prendre conscience de notre pouvoir d'action

Je prépare mon lunch à la maison, je privilégie les aliments :

- Locaux
- Bio
- De saison
- Non transformés

Je commande mon lunch à l'extérieur :

- J'emporte plutôt que de me faire livrer
- Je commande sans couverts ni de sac
- Je prends mon totebag

Certains food-trucks proposent d'emporter votre repas dans votre propre contenant, pensez-y !

Je limite au maximum ma consommation de viande !

Après le repas, je répartis correctement mes déchets dans chaque poubelle de tri

Pour aller plus loin dans votre démarche d'alimentation responsable

<p>Cuisinez des produits non transformés, achetés en vrac</p> <p style="font-size: x-small;">Vous limitez les emballages et évitez les produits additifs nocifs</p>	<p>Buvez l'eau du robinet</p> <p style="font-size: x-small;">Elle peut être bue quotidiennement, sans modération et sans risque Et surtout sans déchets !</p>	<p>Bannissez le gaspillage</p> <p style="font-size: x-small;">Congelez vos restes Demandez des doggy bags Faites des compotes ou des confitures avec les fruits abimés</p>	<p>Mangez végétal, autant que possible</p> <p style="font-size: x-small;">C'est bon pour la planète et pour votre santé !</p>
--	--	---	--

Zoom sur les solutions ANTI-GASPI

Pensez à jeter un œil aux « bacs anti-gaspi » proposés par la plupart des supermarchés

Testez une application mobile dédiée, c'est bon pour la planète et vos finances ! (Re)Découvrez les solutions **Phenix** et **To Good to go** en flashant les codes ci-dessous :

Phenix

To Good to go

COMMUNICATION AUX PARTIES PRENANTES

Synchrone a maintenu au 1^{er} semestre 2023 un rythme soutenu de communication autour de la thématique environnementale auprès de ses parties prenantes. Pour exemple :



↑ Synchrone a diffusé l'ensemble de ses actualités RSE sur sa page LinkedIn, et véhiculé ses axes d'engagements au travers d'un post phare et d'une vidéo vue par 1 364 abonnés.



↑ En termes de communication interne, Synchrone a notamment partagé les nouveaux engagements et succès de Synchrone au travers de sa newsletter interne bimestrielle.

En termes de Numérique Responsable, Synchrona a pris des engagements forts pour 2023, notamment sur les axes suivants :

- Adhésion à la Charte *Numérique Responsable* et au Manifeste *Planet Tech'Care*
- Formation des salariés au numérique responsable
- Sensibilisation aux éco-gestes numériques
- Mise en application de sa politique d'achats numériques responsables
- Déploiement commercial de l'offre de service *Green IT*

Au 1^{er} semestre 2023, de nombreux engagements ont été traduits en actions, dont nous vous proposons une vision globale ci-dessous.

ADHÉSION À PLANET TECH' CARE

Au 1^{er} semestre 2023, Synchrona a rempli ses engagements en devenant signataire du Manifeste *Planet Tech'Care*, puis de la Charte *Numérique Responsable*.

I Manifeste Planet Tech' Care



En Janvier 2023, Synchrona devient signataire du Manifeste *Planet Tech'Care*, initiative pilotée par *Numeum* rassemblant les acteurs d'un numérique responsable, convaincus que le numérique représente des opportunités majeures d'innovation au service de la transition écologique.

← Post LinkedIn publié en Janvier 2023

- **Engagement 1** | Reconnaître l'impact et la mobilisation nécessaire des acteurs du numérique dans les enjeux environnementaux : signature du manifeste & communication sur ces enjeux.
- **Engagement 2** | Se mobiliser concrètement :
 - Réaliser un Bilan Carbone
 - Mener des actions de réduction de GES
 - Prolonger la durée de vie de nos actifs IT
 - Sensibiliser nos collaborateurs
 - Partager nos démarches auprès de la communauté

ADHÉSION À LA CHARTE NUMÉRIQUE RESPONSABLE



Synchrone est de plus devenue signataire de la *Charte Numérique Responsable* en Juin 2023, affirmant ainsi publiquement ses engagements pour entrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » pour son organisation.

FORMATION DES SALARIÉS

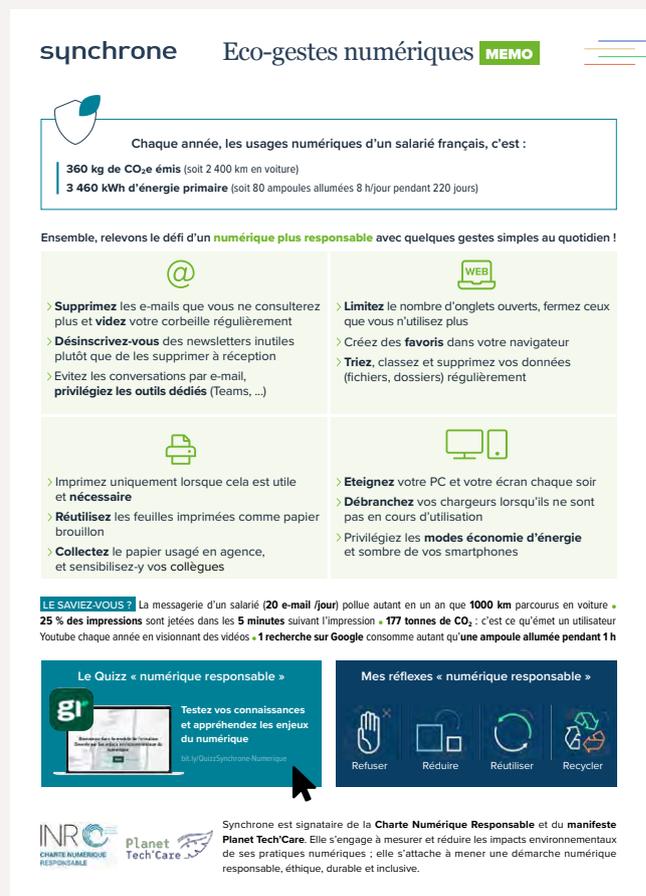
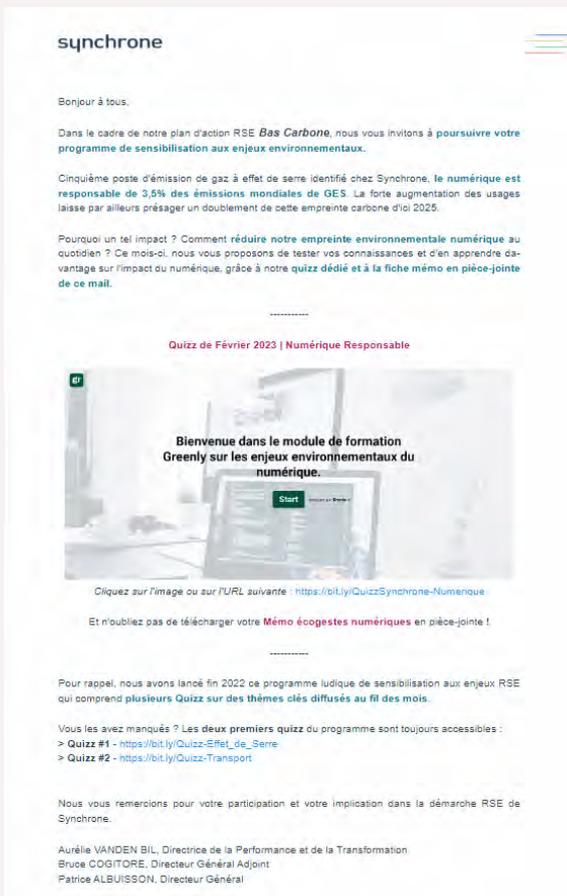
Synchrone a poursuivi la démarche de formation de ses salariés au numérique responsable. Elle a ainsi invité un panel de salariés consultants à réaliser entre les mois de Mars et Avril 2023 deux sessions :

- Le MOOC *Numérique Responsable*, composé de 4h30 de contenus vidéos, de textes et de contenus interactifs, offrant des connaissances théoriques pour maîtriser les fondamentaux de l'approche *Numérique Responsable*.
- Un Webinar accessibilité numérique de 2h, en version replay.

SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES NUMÉRIQUES

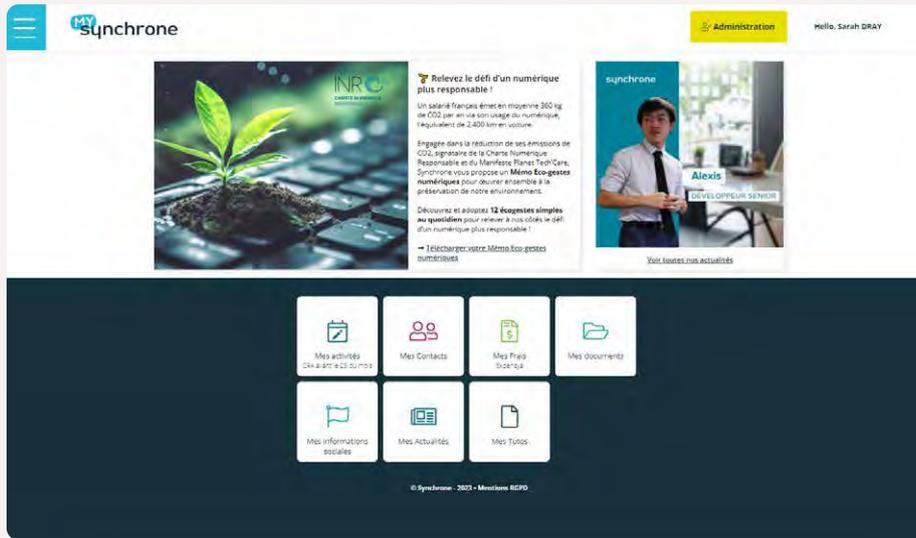
Au 1^{er} semestre 2023, Synchrone a déployé les actions de sensibilisation aux éco-gestes numériques prévues dans son programme.

- Au mois de Février, elle a ainsi proposé un *Quiz Numérique Responsable* à l'ensemble de ses salariés et prestataires consultants, accompagné d'un *Mémo Eco-gestes numériques*.



- Ce Mémo Eco-gestes numériques a été mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs au travers du portail collaborateur *MySynchrone* dès le mois Mars 2023.

- Une communication spécifique a ensuite été réalisée en Juin 2023 sur la Home Page du portail, incitant notamment à télécharger le document.



- Enfin, toujours au mois de Juin, Synchrono a souhaité sensibiliser ses parties prenantes externes en diffusant sur ses réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Facebook et Twitter) un post dédié accompagné d'une vidéo « 5 gestes au quotidien pour un numérique plus responsable ». Sur LinkedIn notamment, cette publication a été diffusée à **2781 reprises, pour un total de 918 visionnages complets**.



← Publication LinkedIn du 5 Juin 2023

DÉVELOPPEMENT DES ACHATS NUMÉRIQUES RESPONSABLES

Synchrone a diffusé en 2023 deux appels d'offres conformément aux exigences de sa Politique Achats durables et dans une démarche de numérique responsable.

I Recyclage et revalorisation du parc informatique

Le 1^{er} appel d'offres porte sur la revalorisation de son parc informatique au travers du reconditionnement et / ou du recyclage d'un volume important de matériels (ordinateurs, téléphones, smartphones, disques durs, moniteurs...) et de D3E (Câbles, chargeurs, claviers, souris...).

En réponse au cahier des charges émis, Synchrone attend notamment que le prestataire fournisse dans sa proposition :

- Les méthodes de suppression des données
- Poids total recyclé
- Taux de valorisation
- Destination du matériel non reconditionné
- Emissions de gaz à effet de serre évitées

Ainsi, Synchrone sélectionnera, au 2nd semestre 2023, le prestataire notamment sur des critères liés au pourcentage d'équipements reconditionnés et à la filière de revalorisation, dans la lignée de son engagement numérique responsable.

I Achats de matériels sur des critères responsables

Le second appel d'offres porte sur l'achat d'une soixantaine de PC Portable pour rajeunir une partie du parc existant.

Au travers de son cahier des charges, Synchrone place le numérique responsable au cœur de ses attentes, notamment en termes de durabilité des équipements. En effet, les critères souhaités sont :

- Garantie 5 ans (pièces et main d'œuvre)
- Prestation de maintenance permettant une intervention sous 1 jour ouvrée sur site
- Reprise du matériel en fin de vie
- Indice de réparabilité minimum de 7/10

Synchrone choisira enfin le prestataire notamment sur des critères de sélection tels que l'implication ressentie et les idées apportées, l'utilisation de matériaux durables et/ou recyclés et la fourniture d'emballages 100 % recyclés ou renouvelables.

Synchrone recherche par ailleurs deux nouveaux prestataires pour 2023 pour équiper la nouvelle flotte de mobiles reconditionnés et un autre pour récupération de la matière première des téléphones non réutilisables.

Objectif 2029 : 90 % de la flotte mobile reconditionnée pour passer de 0.44 à 0.08 Kg CO2e par salarié équipé.



Ethique & Achats Responsables

ETHIQUE DES AFFAIRES

Une structuration plus forte et des mesures plus solides



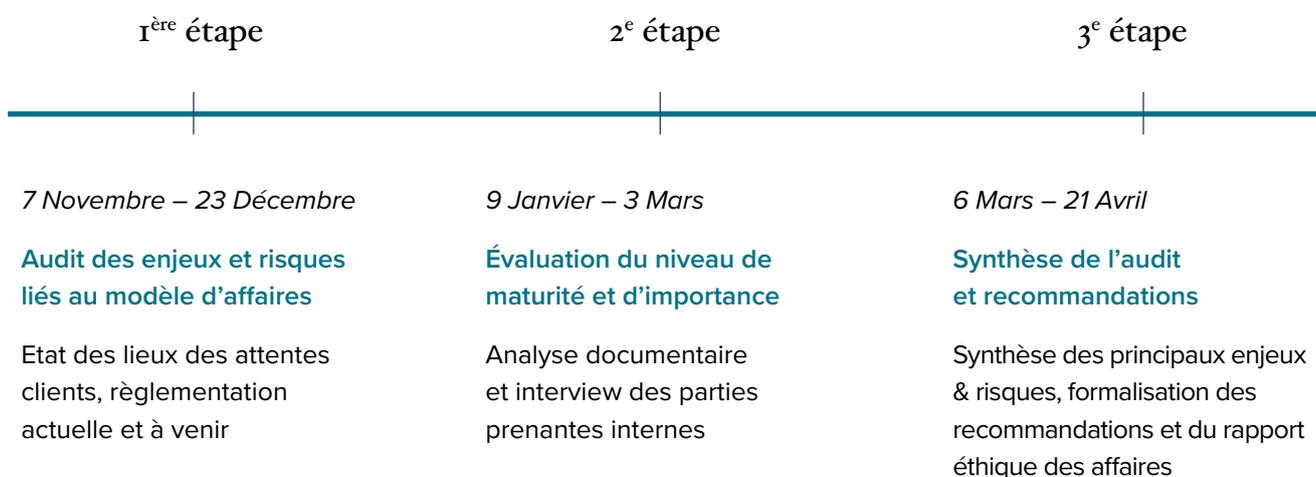
NOTRE PREMIER AUDIT DES ENJEUX ET RISQUES LIÉS À NOTRE MODÈLE D’AFFAIRES

En 2022, Synchrone a identifié l’éthique des affaires comme un pilier de sa politique RSE à renforcer et sur lequel apporter une attention particulière. Afin d’améliorer sa politique et ses mesures en matière d’éthique des affaires, Synchrone a fait appel au cabinet spécialisé *CorpoKarma* pour réaliser un audit complet et des recommandations.

Les objectifs de Synchrone :

- Comprendre et maîtriser les enjeux et risques (internes / externes, réglementaires) par rapport à l’éthique des affaires
- Répondre aux fortes exigences de ses parties prenantes (notamment ses Clients Grands Comptes)
- Dérouler un plan d’action (documentation, formalisation de l’existant) de manière pragmatique et adaptée à son modèle d’affaires

Synchrone et *CorpoKarma* ont donc validé à l’automne 2022 un plan d’action en trois étapes et un planning de réalisation pour 2023 :



2023 : engagements + réalisations S1

Synchrone et *CorpoKarma* ont finalisé l'audit éthique des affaires de la société au mois d'Avril 2023. Une restitution a eu lieu le 18 Avril 2023, mettant en avant les forces et les axes de progression de Synchrone, ainsi que des recommandations sur les actions à mettre en place pour optimiser la politique de la société en la matière.

Synthèse du rapport d'audit éthique des affaires de Synchrone

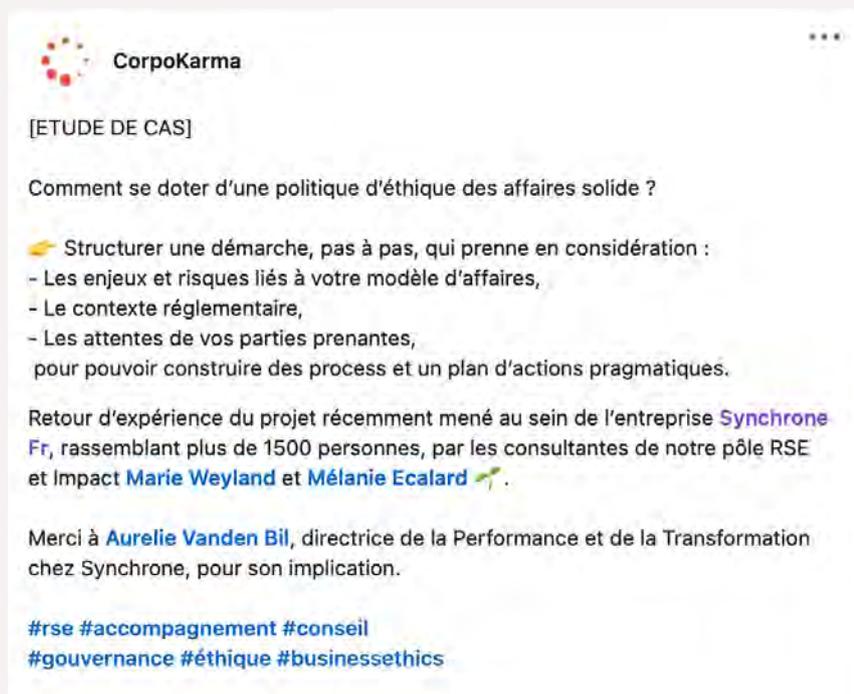
Les forces de Synchrone :

- Politique sur la corruption
- Politique sur la fraude
- Politique sur le blanchiment d'argent
- Politique sur les conflits d'intérêts
- Politique sur les pratiques anticoncurrentielles
- Politique sur la sécurité de l'information
- Adhésion au Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact)

Les axes de progression :

- Reporting RSE plus développé en matière d'éthique
- Alignement avec une norme de déclaration internationale reconnue
- Assurance externe du reporting développement durable

Un certain nombre de recommandations a par ailleurs été proposé, sur l'ensemble des piliers de l'éthique des affaires, en termes d'actions et de méthodologies. Elles seront intégrées à la feuille de route RSE de Synchrone 2023 – 2024.



← Post LinkedIn de CorpoKarma réalisé suite à la restitution de l'audit Synchrone

ETUDE DE CAS - SYNCHRONE

PÔLE RSE ET IMPACT

SE DOTER D'UNE POLITIQUE D'ETHIQUE DES AFFAIRES SOLIDE

CONTEXTE CLIENT

Le client souhaitait améliorer sa politique et ses mesures en matière d'éthique des affaires. Synchrone désirait comprendre les enjeux et les risques internes, externes et réglementaires liés à ce pilier RSE tout en répondant aux exigences de ses clients.



SECTEUR
Conseil en transformation digitale



LOCALISATION
France hexagonale



TIMING
2023

APPROCHE CORPOKARMA



1^{re} étape : Audit des enjeux et risques liés au modèle d'affaires et analyse des attentes réglementaires (ADLC, AFA, RGPD...)



2^e étape : Évaluation du niveau de maturité et d'importance (analyse documentaire et entretiens avec salariés)



3^e étape : Synthèse de l'audit et recommandations



Nous avons bénéficié d'un accompagnement efficient et de qualité avec beaucoup de pédagogie.

Aurélie VANDEN BIL
- Synchrone

LIVRABLES FOURNIS

- 1 Synthèse de l'audit interne du client
- 2 Analyse des attentes légales et des attentes des parties prenantes
- 3 Analyse de l'évaluation EcoVadis actuelle du client
- 4 Guide méthodologique personnalisé de plan d'actions

BÉNÉFICES



Mise en place d'une analyse structurée et documentée (évaluation des risques, procédures et audits)



Pilotage mesuré dans une démarche d'amélioration continue (KPIs, objectifs qualitatifs et quantitatifs)



Une démarche désormais portée par la direction, incarnée par tous les salariés et communiquée en externe

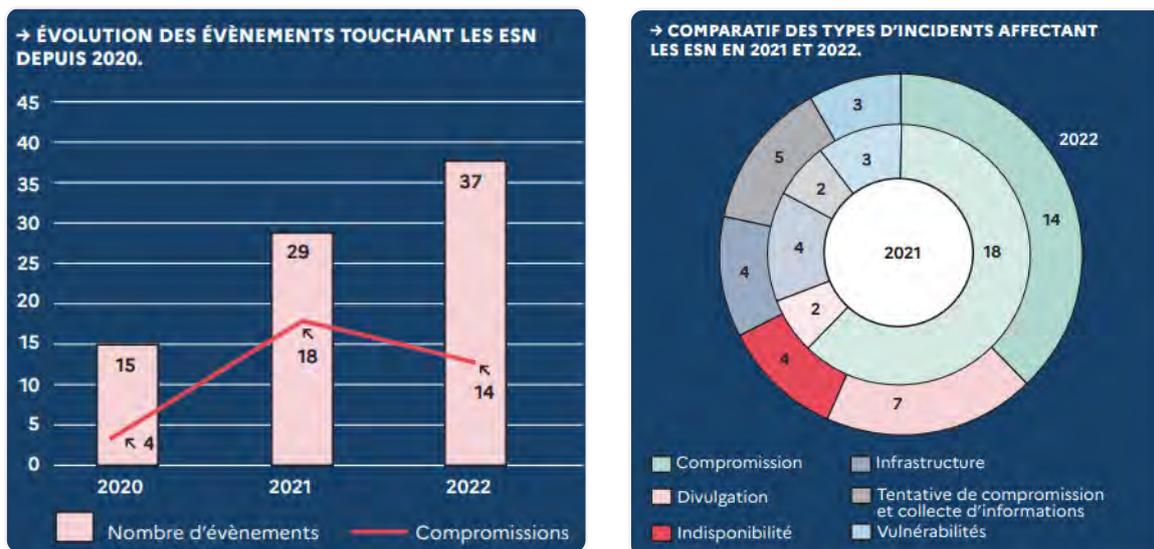


Enjeux et nouveaux objectifs en matière de Sécurité

Certifiée ISO 27001 depuis 2017, Sychrone dispose d'un système de management de la sécurité de l'information efficace et robuste. Dans une optique d'amélioration continue, et pour faire face aux enjeux grandissants en termes de cybersécurité, elle s'est donnée de nouveaux objectifs pour 2022 et 2023.

Le contexte cyber

Sychrone s'est attachée à réaliser une veille régulière afin de se prémunir des attaques dont elle pourrait être la cible. En effet, les attaques concernant les ESN sont en croissance sur 2022, même si les compromissions voient leur nombre baisser. De plus les entreprises de taille intermédiaire, telle Sychrone, représentent 40 % des attaques.



A noter, la divulgation et les attaques visant à rendre le système inopérant augmentent contrairement aux compromissions, alors que les attaques concernant les infrastructures sont également en croissance.

Les enjeux en matière de Sécurité du système d'information

Face à la croissance de la menace Cyber, Sychrone doit disposer des garanties adéquates et d'un niveau d'intégration de la sécurité assurant la protection des systèmes d'information clients.

Elle doit de plus démontrer sa capacité à répondre aux exigences et apporter des garanties sur un secteur toujours plus exigeant, en particulier auprès de ses salariés, de ses clients, des candidats à l'embauche.

Enjeux, menaces et opportunités internes :

- **Répondre aux exigences qui se renforcent** : Sychrone doit se structurer, notamment par le biais des services externes, pour mieux adresser les nouveaux enjeux de sécurité. Les partenariats avec des fournisseurs créent également des opportunités de croissance économique auprès des clients.
- **Compétences en Cybersécurité** : le marché du recrutement sur les compétences Cyber se durcit. Sychrone disposant de pool de compétences en matière de sécurité peut s'appuyer sur ces compétences internes en consulting.
- **Résilience et continuité d'activité** : les activités doivent être protégées et réalisées en assurant un niveau de sécurité propice aux activités exercées par Sychrone dans un contexte de travail hybride (déplacements, Télétravail, Cloud, mobilité) et pour faire face à une crise potentielle (PRA/PCA et gestion de crise).
- **Externalisation fournisseurs** : 23 % des incidents en lien avec des rançongiciels traités par ou rapportés à l'ANSSI en 2022 par le biais des fournisseurs. La stratégie d'externalisation (clients/fournisseurs) amène aussi des opportunités d'industrialisation et d'amélioration du niveau de sécurité au travers de nos fournisseurs. Pour cette même raison, Sychrone doit renforcer sa politique achats pour mieux cadrer ses fournisseurs.

Enjeux, menaces et opportunités externes :

- **Adapter nos Offres au contexte client :** les enjeux de sécurité et besoins des clients évoluent. Synchrone déploie son Offre dédiée à la cybersécurité et veille à une évolution de celle-ci en phase avec le contexte cyber.
- **Contexte géopolitique tendu :** le conflit Russe-Ukraine détourne les menaces cyber, mais favorise le rapprochement de certaines coalitions criminelles et crée également une incertitude sur le marché.
- **Crise écologique :** en raison des diverses menaces climatiques, il convient d'investir et de comprendre le risque d'impact des mesures préventives, comme les coupures hivernales 2022/2023, ou envisager des limitations sur les ressources énergétiques, qui peuvent avoir un impact sur la sécurité.
- **Nouvelles réglementations :** arrivée des normes NIS2 et DORA pour le secteur bancaire amenant pour Synchrone de nouvelles opportunités de démontrer sa capacité à être un partenaire de référence, mais amenant des exigences de suivi et de production plus fortes sur certaines thématiques (résilience, gestion de crise, PCA/PRA).

I Les nouveaux objectifs de la Politique Sécurité

Synchrone a déterminé 4 nouveaux objectifs au sein de sa Politique de Sécurité en 2022 :

OBJ01	Protéger la confidentialité, l'intégrité et la protection des données de l'entreprise, des salariés et de nos clients
OBJ02	Le respect de la législation, de la réglementation et de toutes les exigences relatives à notre activité
OBJ03	Maintenir notre position en tant qu'acteur majeur dans un secteur concurrentiel en perpétuelle évolution et répondre aux attentes de nos clients
OBJ04	Insuffler une démarche de progrès et d'amélioration continue

2023 : engagements + réalisations S1

Forte de sa Politique en matière de Sécurité et de la restitution du dernier audit ISO 27001 de Juillet 2022, Synchrone a validé de nouveaux objectifs pour 2023 :

OBJ01	Répondre aux exigences de sécurité clients en matière d'externalisation & hébergement
OBJ02	Augmenter nos capacités de Résilience – Infrastructures de secours, de repli, rebond
OBJ03	Faire évoluer notre conformité à la norme 27001 Version 2022
OBJ04	Renforcer nos campagnes sensibilisations auprès des utilisateurs (phishing, ingénierie sociale, sensibilisations)

Un plan d’actions sur-mesure pour lutter contre la corruption et la concurrence déloyale

Synchrone s’est dotée en 2022 d’un plan d’action pour renforcer l’ensemble de ses dispositifs en termes de lutte contre la corruption et la concurrence déloyale. Elle a notamment déployé en 2022 une première campagne de formations sur les sujets de l’éthique des affaires et de la corruption.

Nos engagements publics

Signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2012, Synchrone s’attache à respecter et à communiquer sur son engagement relatif aux 10 principes de cette initiative globale, qui réunit plus de 9 500 entreprises dans plus de 160 pays.

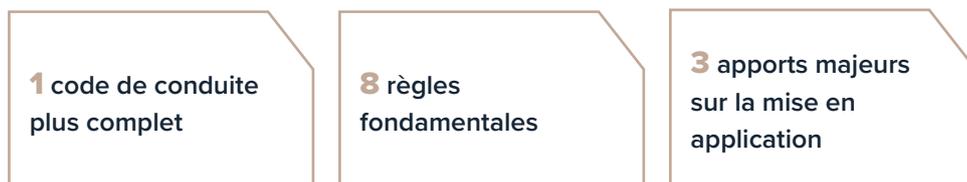
En matière de lutte contre la corruption et la concurrence déloyale, Synchrone respecte et promeut le dixième et dernier principe du Pacte mondial des Nations Unies relatif à la lutte contre la corruption.



Adopté en 2004, il engage les participants tels que Synchrone à éviter la corruption, l’extorsion et d’autres formes de corruption, mais aussi à développer de manière proactive des politiques et des programmes concrets pour lutter contre la corruption en interne et au sein de leurs chaînes d’approvisionnement. Les entreprises sont également mises au défi de travailler collectivement et de rejoindre la société civile, les agences des Nations Unies et les gouvernements afin d’atteindre une économie mondiale plus transparente.

La lutte contre la corruption est par ailleurs l’un des piliers de l’axe d’engagement « Ethique et Achats responsables » communiqué publiquement sur le site Web de Synchrone.

Evolution de notre code de conduite

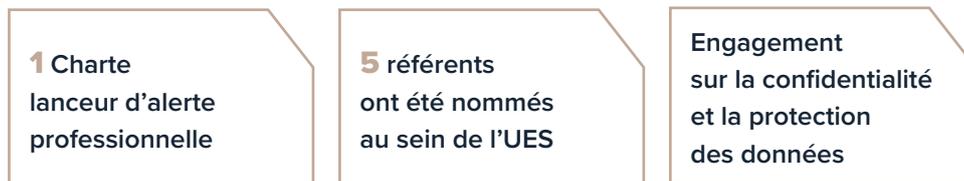


Synchrone dispose depuis 2019 d’un code de bonne conduite notamment en matière de lutte contre la corruption, diffusé à l’ensemble des salariés de l’UES au sein du règlement intérieur de Synchrone et disponible en consultation sur le portail collaborateur *MySynchrone*.

En 2022, Synchrone a souhaité faire évoluer ce code pour en préciser le cadre et champ d’application, étoffer certains principes et règles liés à l’éthique des affaires et apporter des précisions et dispositifs nouveaux quant à sa mise en œuvre.

Les travaux de rédaction de ce document, renommé **Code de conduite Ethique des Affaires**, ont débuté au dernier trimestre 2022, avec un objectif de diffusion à l’ensemble des salariés de l’UES Synchrone et des parties prenantes externes de l’entreprise au 1^{er} semestre 2023.

Mise en place d'un dispositif de lanceur d'alerte professionnelle



Synchrone s'est attachée fin 2022 à la rédaction d'une procédure d'alerte professionnelle, avec pour objectif un déploiement au 1^{er} semestre 2023 à l'ensemble des parties prenantes internes et externes de l'UES Synchrone, par le biais d'une Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle.

2023 : engagements + réalisations S1

Synchrone a entériné le 15 Mai 2023 sa Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle au sein de l'UES Synchrone, suite à une information et une consultation du CSE le 11/05/2023.

Elle entérine la mise en place d'un dispositif d'alerte permettant de signaler en toute sécurité et confidentialité des informations portant sur tout crime, délit, menace, préjudice ou violation d'un engagement international de la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union Européenne, de la loi ou du règlement.

A ce titre, cette charte propose une procédure d'alerte concrète et formelle dans deux domaines :

- **Domaines économiques et financiers :** fraude (notamment fiscale), vol, escroquerie, abus de biens sociaux, blanchiment, délit d'initié, non-respect du code de conduite anticorruption (faits de corruption, trafic d'influence, manquement aux règles encadrant les cadeaux et invitations, pratiques anticoncurrentielles ou encore l'atteinte à la sécurité de l'information).
- **Domaines de la protection des personnes, de la santé, de la sécurité et de l'environnement :** Atteintes graves aux droits et à la protection des personnes (discrimination, harcèlement moral ou physique, travail forcé, atteinte à la liberté syndicale), atteintes graves à la protection des données personnelles (fuite de données de grande ampleur), atteintes graves à l'environnement faisant courir un risque majeur ou un préjudice grave (pollution).

Le lanceur d'alerte effectue son signalement uniquement par écrit à l'adresse alerteprofessionnelle@synchrone.fr qui a pour destinataires les 5 Référénts nommés au sein de l'UES.

Les Référénts s'engagent à **signer une obligation de confidentialité renforcée**. Ils assurent un traitement neutre et objectif de l'information. Ils vérifient les faits signalés et veillent à ce que les mesures d'enquête soient lancées et les mesures d'assistance mise en œuvre.

Dès sa mise en application, la Charte a été publiée sur le portail collaborateur de l'UES Synchrone afin de permettre à l'ensemble des salariés de la consulter librement. Elle fait par ailleurs l'objet d'une mention dans le livret d'accueil remis aux nouveaux arrivants et le Règlement Intérieur de l'UES SYNCHRONE rappelle l'existence du dispositif de protection du lanceur d'alerte.

En outre, la Charte est affichée dans les locaux de la société afin de permettre une accessibilité aux personnes susceptibles de l'utiliser.

A destination des parties prenantes externes, la Charte est accessible publiquement sur le site Web de Synchrone, dans la section « Nos documents RSE structurants » de la [page dédiée à la Responsabilité Sociétale et Environnementale de Synchrone](#).

Formation et sensibilisation

1 campagne de sensibilisation ciblée

Un programme en **6** items phares

75 % de collaborateurs déjà sensibilisés et certifiés

Synchrone a mis en place une campagne de sensibilisation à la sécurité anti-corruption et loi *Sapin II* à destination de tous les collaborateurs susceptibles d'avoir un lien sur le sujet ou une capacité d'action pouvant légitimer une corruption (Manager, commerce, paye, RH, Finance, etc.).

Cette campagne, lancée en début d'année 2022, a fait l'objet de communications et de relances spécifiques par e-mail auprès des population cibles, afin d'assurer un taux de formation optimal en fin d'année.

La campagne choisie était proposée par *Lawpilots*, l'un des partenaires de formation e-learning de Synchrone.

70 % des collaborateurs ciblés ont réalisé le programme et obtenu un certificat de suivi et de réussite à la formation fin 2022, 75 % sur le 1^{er} semestre 2023.



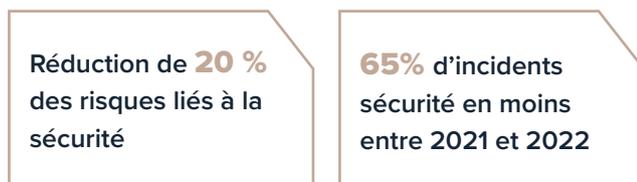
Un plan d'actions sur-mesure pour sécuriser l'information et protéger les données

Evolution du périmètre de la certification ISO 27001

Lors du dernier renouvellement de la Certification ISO 27001 en Juillet 2022, Sychrone a intégré son site opérationnel de Lyon au sein du périmètre de certification.

En effet, pour garantir les enjeux sécurité de ses clients et attester de l'ensemble des démarches et mesures déjà déployées, Sychrone a jugé pertinent d'élargir son périmètre à ce site, qui après Paris et Aix, est le troisième plus important en matière d'activité opérationnelle.

Plan d'actions 2022



Suite à une analyse des risques approfondie, et dans le cadre du maintien et de l'amélioration continue de l'efficacité et de la robustesse de son Systèmes de management de la sécurité de l'information, Sychrone a déployé en 2022 un plan d'actions complet, tant sur les aspects de sécurité de l'information, de cybersécurité que de protection des données personnelles.

Ce plan d'actions comprenait notamment les actions phares suivantes :

- Renforcement des sensibilisations intégrant de nouvelles thématiques et une fréquence plus élevée des sollicitations (trimestrielle)
- Renforcement des Pentest sur l'infrastructure Sychrone (tests d'intrusion réalisés par le prestataire *Devensys*)
- Renforcement des mesures et des communications de sensibilisation concernant les activités en mobilités et en télétravail.
- Evolution de nos politiques de protection utilisateurs
- Upgrade des mesures de sauvegardes
- Audit interne RGPD
- Renforcement des mesures de protection concernant les réseaux et infrastructures.
- Elargissement des mesures de contrôles sur les services de l'entreprise.
- Mise en place d'un SOC.

Ainsi sur 2022, grâce à l'avancement du plan d'actions sécurité de Sychrone, en résulte une réduction de 20 % des risques liés à la sécurité.

Synchrone upgrade son niveau de conformité RGPD

Réponses formulées pour **100 %** des demandes d'exercice de droit

Nomination d'un **DPO expert** et désignation auprès de la CNIL

Une feuille de route **2023** structurée et efficiente

Disposant d'un programme de conformité répondant à ses obligations en tant que Responsable de Traitement (RT) et Sous-Traitant de ses clients, Synchrone a souhaité renforcer en 2022 sa politique et sa gestion en termes de protection des données et de conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Elle s'est ainsi attachée en 2022 à sélectionner un prestataire dédié afin d'assurer la fonction de DPO (Data Protection Officer). Elle a en ce sens réalisé un benchmark des prestataires identifiés pouvant répondre de manière optimale à ce besoin. Suite à cette étude approfondie, Synchrone a décidé de confier la fonction de DPO à la société de conseil spécialisée en protection des données personnelles *DPO CONSULTING*.



Créée en 2015, *DPO CONSULTING* a pour objet d'accompagner les organisations de toutes tailles et tous secteurs dans la mise en conformité de leurs traitements à la réglementation.

1^{er} DPO externe de France, elle possède plus de **600 références clients** et est présente dans **10 pays** et **60 secteurs d'activités**. Ces atouts ont guidé le choix de Synchrone, qui souhaitait confier la protection de ses données à une prestataire reconnu pour son expertise et son efficacité.

Synchrone a ainsi contracté avec *DPO CONSULTING* dans le cadre d'un « **Pack Premium** », dédié aux entreprises pour lesquelles la protection des données personnelles est un enjeu majeur.

DPO CONSULTING assiste ainsi Synchrone dans la **totalité des aspects de sa conformité au RGPD, allant même au-delà des missions requises par le règlement**.

En tant que Data Protection Officer, il appartient donc à compter de fin 2022 à *DPO CONSULTING* de veiller à la conformité au RGPD de Synchrone en parfaite coordination avec la Directrice de la Transformation en interne.

FEUILLE DE ROUTE CONFORMITÉ RGPD 2023

Désignation officielle d'un DPO auprès de la CNIL	Janvier 2023
Audit des services internes sur la protection des données (17 interviews)	Février – Mars 2023
Mise à jour du registre des Traitements du Responsable de Traitement	Mai 2023
Rédaction des Annexes RGPD traitement dans l'UE et traitement hors UE	Mai 2023
Restitution de l'audit et proposition du plan d'action	Juin 2023
Refonte et complétude du registre des Traitements en tant que Sous-Traitant	Juin 2023
Sensibilisation des collaborateurs / nouveaux collaborateurs (réalisation et réussite)	Action hebdomadaire
Politique de conservation des données	Juillet 2023
Procédure de gestion des données à des fins de sollicitation commerciale	Juillet 2023
Procédure <i>Privacy by Design</i> (point de contrôle de protection des données à vérifier pour chaque nouveau projet)	Juillet 2023
Procédure d'identification de la nécessité de réaliser une analyse d'impact	Juillet 2023
Procédure et outils de détection des incidents de sécurité	2 nd semestre
Veille « <i>Data Privacy</i> »	Action hebdomadaire
AIPD suite à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle	2 nd semestre

2023 : engagements + réalisations S1

Synchrone a déployé sa feuille de route 2023 conformité RGPD dès début Janvier et a, conformément au planning établi fin 2022, réalisé un certain nombre d'actions au 1^{er} semestre de l'année, dont les plus notables sont proposées ci-dessous (*NDLR : la sensibilisation des collaborateurs est traitée à part dans la section suivante*).

I Désignation officielle d'un DPO auprès de la CNIL

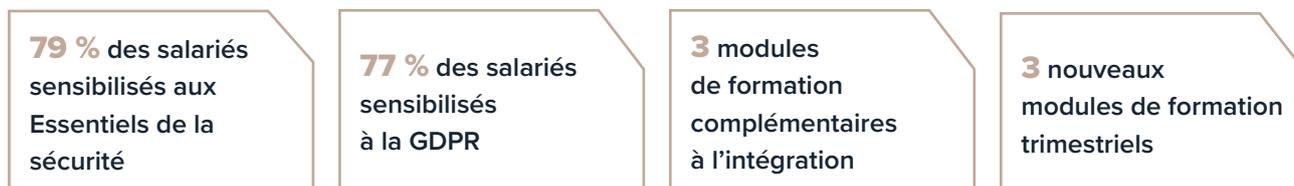
La désignation officielle de DPO Consulting (branche Sud Est) en tant que Délégué à la Protection des Données de Synchrone a été réalisée au mois de Janvier, et entérinée par la CNIL le 1^{er} Février 2023.

I Audit des services internes sur la protection des données

DPO Consulting a audité l'ensemble des services internes de Synchrone au cours des mois de Février et Mars 2023, procédant à l'interview de 17 Responsables et Opérationnels Métiers.

Ces audits ont permis à *DPO Consulting* de fournir en Juin 2023 à Synchrone une restitution complète des forces et axes d'optimisation de la protection des données au sein de l'entreprise, ainsi qu'un plan d'action en conséquence.

Formation et sensibilisation



Accompagnée par *Terranova Security*, leader dans le secteur de la sensibilisation à la sécurité et de la formation assistée par ordinateur et partenaire *Microsoft*, Synchrone sensibilise régulièrement ses collaborateurs au travers de formations et de modules d'informations.

A cet effet, et depuis plusieurs années, tout nouveau salarié doit obligatoirement réaliser 2 formations de base, « Les Essentiels de la sécurité » et « GDPR » sanctionnées par une évaluation des acquis regroupant les items suivants :

- Protéger les informations sensibles
- Catégories d'information
- Menaces courantes visant l'information
- Création de mots de passe robustes
- Sécurité du courriel
- Repérer une tentative d'escroquerie
- Naviguer sur le Web en toute sécurité
- Cybermenaces
- Pratiques Internet sécuritaires
- Sécurité au bureau
- Travailler en déplacement
- Principes du règlement RGPD
- Obligations et responsabilités des responsables de traitement
- Droits des personnes

A noter, en 2022 : 79 % des salariés ont été sensibilisés aux Essentiels de la sécurité et 77 % à la GDPR.

En 2022, Synchrone a renforcé son programme à destination des nouveaux entrants, en ajoutant 3 modules obligatoires à l'arrivée du salarié, des « capsules » de 5 à 7 minutes, constituées d'une vidéo suivie d'un Quizz :

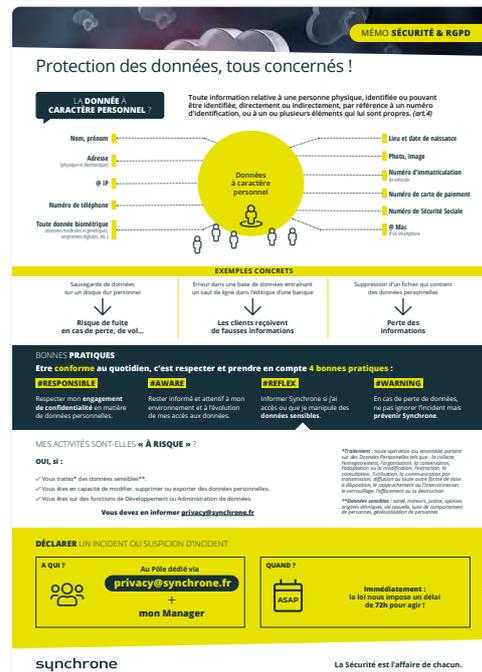
- Protection de l'information sensible et hameçonnage de masse,
- Sécurité Wifi et Usurpation d'identité d'un haut dirigeant par courriel,
- Réseaux sociaux et Whaling.

Par ailleurs, Synchrone a intégré à son programme de formation **3 nouveaux modules obligatoires pour tous les salariés de l'UES**, à réaliser au dernier trimestre 2022 :

- Usurpation d'identité
- Carte de paiement et classification de l'information
- Propriété intellectuelle

Enfin, des **modules spécifiques** ont été déployés pour des salariés occupant des fonctions critiques : managers, chefs de projet, développeurs, administrateurs, PCI DSS notamment.

Parallèlement, Synchrone a poursuivi ses actions de prévention via l’affichage au sein de la totalité des sites de la société de son **Mémo Sécurité et RGPD** et de sa **fiche 10 Gestes sécurité à adopter au quotidien**.



2023 : engagements + réalisations S1

Synchrone a formalisé, pour la période 2023 – 2026, un programme de formation ambitieux afin d’optimiser encore le niveau de connaissances et de compétences de ses collaborateurs en matière de sécurité de l’information.

Pour l’année 2023, Synchrone a renforcé son programme de formation à l’attention de l’ensemble des collaborateurs de l’UES Synchrone, en intégrant 9 nouveaux modules trimestriels, dont 6 proposés au 1^{er} semestre 2023 :

T1 2023 Formations obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • BYOD • Compromission de courriers électroniques professionnels • Ingénierie sociale
T2 2023 Formations obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité physique • Logiciels malveillants • Usurpation d’identité
T2 2023 Formations obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Rançongiciel • Hameçonnage • Risques liés aux réseaux Wi-Fi ouverts

Certaines populations nécessitent des formations spécifiques définies ainsi :

- Identification des collaborateurs Synchrone qui doivent suivre une formation adaptée à leur Métier
- Indication des contenus et des dispositifs
- Formation organisée par round trimestriel

Les populations ciblées par ce dispositif triennal : Managers/Chefs de projet, Administrateurs, Développeurs, Consultants traitant des données des cartes de paiements (PCI-DSS), Consultants intervenant sur des missions comportant des habilitations (électrique, circulation voie, etc.), Consultants nécessitant une montée en compétences sur une technologie ou une méthodologie « technique » (Checkpoint, Fortinet, ISO, ITIL, etc.).

Engagements de nos fournisseurs en matière d'éthique des affaires

Une place prépondérante à l'Ethique dans notre Charte Achats Responsables

Rédaction
d'**1** Charte Ethique &
Achats Responsables

5 engagements
éthiques forts de
Synchrone

Une signature
requisse par tous
les fournisseurs
en **2023**



Synchrone a œuvré en 2022 à la définition d'une nouvelle Charte éthique à destination de ses fournisseurs et prestataires, renommée Charte Ethique & Achats Responsables.

Cette charte est portée par une ambition d'amélioration et de performance continue de sa politique RSE et plus spécifiquement de deux prioritaires : la diminution de son empreinte environnementale et une relation fournisseurs/prestataires encore plus éthique et responsable.

Plaçant le respect des valeurs d'éthique au cœur de son processus achat et de ses relations fournisseurs, la Charte Ethique & Achats Responsables reprend, au sein des engagements de Synchrone, 5 principes forts :

- Lutte contre la corruption
- Confidentialité des données
- Cadeaux et invitations
- Conflits d'intérêts
- Droit de la concurrence

Par le biais de cette Charte, Synchrone attend de ses fournisseurs et prestataires qu'ils s'engagent à ses côtés sur les six principes inscrits au sein de sa politique Achats Responsables, et notamment à lutter contre la fraude et la corruption.

I Lutter contre la fraude et la corruption

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à rester vigilants et appliquer strictement les normes d'éthique et de conformité applicables à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Plus particulièrement, ils veillent à :

- Ne pas se positionner en situation de conflit d'intérêt et en tirer profit
- Ne pas participer à des opérations de blanchiment d'argent
- Ne pas pratiquer d'acte de corruption

Enfin, la Charte Ethique & Achats Responsables met en lumière **la procédure de signalement en place au sein de Sychrone, permettant à l'ensemble de ses fournisseurs et prestataires de signaler tout soupçon de manquement aux engagements précisés dans la présente Charte**, en matière de :

- Corruption
- Pratiques anticoncurrentielles
- Conflits d'intérêts
- Pratiques financières/bancaires/comptables inappropriées
- Confidentialité
- Droits de propriété intellectuelle
- Travail des enfants/travail forcé/droits humains
- Harcèlement/discrimination
- Santé, sécurité et hygiène au travail
- Problèmes environnementaux
- Sécurité de l'information
- Protection des données à caractère personnel

Ainsi, afin de débiter ou de poursuivre une relation commerciale avec Sychrone, chaque fournisseur ou prestataire se doit de signer cette charte. Ainsi, nos fournisseurs et prestataires s'engagent notamment, en signant cette charte, à rester vigilants et appliquer strictement les normes d'éthique et de conformité applicables à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Finalisée en 2022, la Charte Ethique & Achats Responsables entrera en vigueur en 2023 pour l'ensemble des prestataires et fournisseurs Sychrone. Leur adhésion par signature sera obligatoire pour initier une relation contractuelle ou faire perdurer une relation déjà existante.

2023 : engagements + réalisations S1

Dédiée aux fournisseurs et prestataires de Sychrone, la Charte Ethique et Achats Responsables a été déployée au deuxième trimestre 2023.

A ce titre, le document a été rendu public sur le Site Web de Sychrone, sur lequel il est téléchargeable. Par ailleurs, il a été soumis pour signature à l'ensemble des fournisseurs et prestataires de Sychrone par le biais de la solution de signature électronique DocuSign.

A la fin du 1^{er} semestre 2023, 50 % des fournisseurs ciblés ont déjà signé la nouvelle Charte.

Une nouvelle évaluation de nos fournisseurs sur leur niveau de conformité Loi Sapin II

Rédaction
d'**1** Questionnaire
Sapin II

6 thèmes clés
d'évaluation
fournisseur

Une évaluation
obligatoire pour
tous les fournisseurs
en **2023**



En 2022, Synchrone a décidé de soumettre ses fournisseurs à une évaluation de leur niveau de conformité Loi Sapin II. Elle s'est ainsi attelée à la réalisation d'un questionnaire spécifique, pour diffusion au 1^{er} semestre 2023, puis en début de chaque année civile par le biais de la plateforme *Provigis*.

Le Questionnaire RSE Sapin II vise notamment à déterminer la conformité et la maturité du fournisseur au travers des éléments suivants :

- Risques liés à l'activité et cartographie
- Code de Conduite et formation des collaborateurs
- Politiques et procédures de lutte anti-corruption
- Dispositif d'alertes internes
- Conformité des comptes
- Intégrité des tiers
- Cas de condamnation

Ce questionnaire sera monitorité, dès son entrée en vigueur en 2023, selon la même méthodologie que le Questionnaire RSE Synchrone.

Notre conformité en tant que fournisseur

<p>100 % de conformité sur les documents légaux requis</p>	<p>80.64 % de scoring RSE</p>	<p>Médaille Tiers Responsable Gold</p>
---	--------------------------------------	---



En 2022, Synchrone est détentrice de la médaille Fournisseur Responsable Silver *PROVIGIS*, qui atteste de l'attention portée par l'entreprise à la conformité légale et RSE de la documentation partagée à ses clients.

2023 : engagements + réalisations S1

Synchrone renforce encore son niveau de conformité fournisseur et d'engagements vis-à-vis de ces clients, en décrochant au 1^{er} semestre 2023 la **Certification Gold PROVIGIS**, par son propre engagement d'Acheteur Responsable dans le suivi de ses fournisseurs et sous-traitants.

A noter, Synchrone est en conformité totale sur l'ensemble des documents légaux requis par *Provigis*, et détient un score de 25/31, soit 80,64 % au questionnaire RSE proposé par ce tiers de collecte probatoire de renom.



ACHATS RESPONSABLES

Un engagement renforcé

Portée par une ambition d'amélioration et de performance continue, Sychrone place l'éthique et les achats responsables au cœur de sa stratégie RSE. Elle se dote d'une nouvelle gouvernance en la matière et rédige une Politique Achats durables et numériques responsables, inscrite au cœur de trois référentiels de renom. Elle y intègre un plan d'action concret pour 2023, associé à de nouveaux process, outils et indicateurs qui en permettront le pilotage et le succès.

Les indicateurs phares de l'engagement éthique et achats responsables de Sychrone :

KPIs de suivi et de performance	2022	2021	Evolution 2022 VS 2021
% d'acheteurs de tous les sites ayant reçu une formation sur les achats responsables	100 %	0 %	+ 100 %
% fournisseurs audités = fournisseurs ciblés	60 %	20 %	+ 193 %

5

Ethique et Achats responsables

- Lutte contre la corruption
- Achats responsables
- Engagement et évaluation fournisseurs
- Implication dans l'économie solidaire

Cinquième axe de sa politique, les items clés de son engagement sont la lutte contre la corruption, le déploiement et le suivi d'une politique et d'un process d'achats responsables, l'adhésion, l'engagement et l'évaluation de ses fournisseurs et enfin, l'implication dans l'économie solidaire.

Afin d'assurer le cadrage et le déploiement efficient de ces engagements, la Direction de Sychrone a intégré les fonctions Achats de l'entreprise au sein de la nouvelle gouvernance RSE, qui réunit stratégiquement différentes fonctions transverses de Sychrone.

Matérialisées concrètement dans une lettre de mission, de nouvelles prérogatives ont été données aux fonctions Achats de Sychrone pour l'exercice 2023, relatives à sa stratégie RSE. Ainsi, les acheteurs de la société seront amenés dès 2023 à intégrer une forte dimension RSE dans leurs processus métiers, et devront assurer la performance RSE de leurs achats, dans une logique d'amélioration continue.

Afin de mener à bien ces nouvelles missions, les équipes Achats ainsi que le Responsable Infrastructure Sychrone (en charge des processus achats numériques) ont réalisé fin 2022 un programme de formations dédiées aux « Achats Responsables » ainsi que d'une formation spécifique aux « Achats Numériques Responsables ».

Pour structurer cette démarche, la Direction a notamment désigné un pilote, un médiateur ainsi qu'un correspondant PME. Ces fonctions ont été attribuées à la Responsable RSE, qui, de part son indépendance de la fonction achat opérationnelle, sera la plus à même de guider les échanges et de proposer des solutions pour résoudre d'éventuels litiges commerciaux.

Enfin, des indicateurs ont été choisis en réponse aux objectifs et engagements de Sychrone en matière d'achats durables, de numérique responsable et d'éthique, ils mesurent les résultats des actions les plus stratégiques ou impactantes de son activité. Ces indicateurs sont suivis annuellement, comparativement sur les trois dernières années civiles et communiqués dans notre rapport développement durable annuel.

Formation de la fonction Achats et Infrastructure

Afin de mener à bien leurs nouvelles missions, les responsables Achats et Infrastructure Synchrone (en charge des processus achats numériques) ont bénéficié d'un programme de formations dédiées aux « Achats Responsables » ainsi que d'une formation spécifique aux « Achats Numériques Responsables ».



La Gestionnaire Achats de Synchrone a suivi une formation de deux jours intitulé « Achats Responsables : concilier performance achat et enjeux RSE ».

Grâce au programme riche de cette formation proposée par l'organisme ORSYS, la Gestionnaire Achats a acquis les compétences nécessaires pour définir la nouvelle politique Achats durables et accompagner la mise en œuvre du plan d'action 2023 de Synchrone tout en mettant en place les indicateurs de suivi et de performance.

Les compétences clés acquises :

- Comprendre les enjeux de la démarche RSE et ses conséquences sur les achats
- S'appropriier les référentiels, normes et réglementations, notamment la révision de la norme ISO 20400
- Connaître les outils pour déployer les achats responsables
- Identifier les priorités et définir un plan d'action adapté à son environnement

Au travers des notions clés suivantes et des études de cas associés :

- 1/ Cerner les implications de la démarche RSE aux achats
- 2 / Préparer la démarche : diagnostic et feuille de route
- 3 / Définir le juste besoin et le cahier des charges
- 4 / Evaluer et sélectionner les fournisseurs
- 5 / Sécuriser la relation achat

Parallèlement, les responsables Achats et Infrastructure Synchrones ont bénéficié d'une autre journée de formation dédiée intitulée « S'initier aux achats numériques plus responsables ».

Cette sensibilisation, proposée par l'organisme de formation *MIR* via l'agence *Lucie*, a permis aux deux acteurs des achats numériques de Synchrones de renforcer leurs connaissances dans le domaine, en vue de la mise en œuvre du plan d'action *Supply Chain* responsable et des enjeux et engagement de la société en termes de Numérique Responsable.



Les compétences clés acquises :

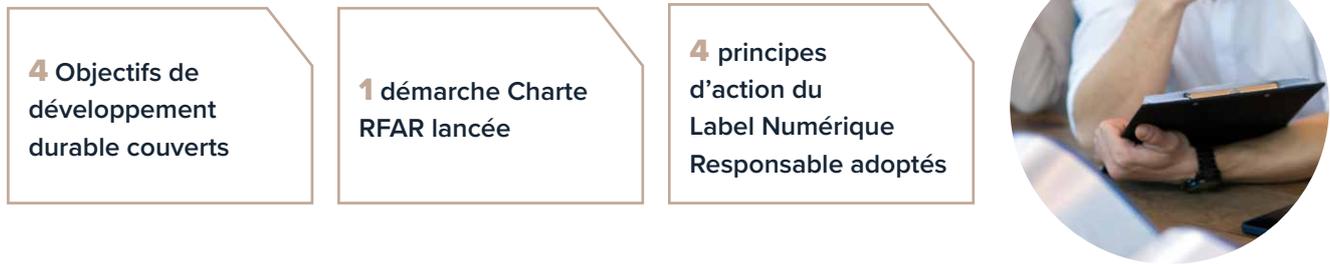
- Appréhender les principaux enjeux des achats numériques responsables
- Se repérer dans les principales réglementations et standards à mettre en œuvre sur les catégories du numérique
- Adapter son processus d'achats et sa relation fournisseurs aux enjeux environnementaux et sociaux du numérique
- S'initier à prendre en main l'évaluation des offres et fournisseurs sur les catégories informatiques « équipements »

Au travers des notions clés suivantes et des bonnes pratiques associées :

- Achats et numérique plus responsables : Quel liens ? Quelle imbrication des démarches numérique et achats plus responsables ? Définition, périmètres, intégration dans la démarche numérique responsable et RSE
- Achats & numérique plus responsables : Cadre réglementaire du numérique responsable et volontaire (rappel des principes de la norme ISO 20400, labels, référentiels & acteurs du numérique plus responsable)
- Revue d'un processus d'Achats Responsables et mise en place de leviers de l'économie circulaire spécifique au numérique plus responsable (de la définition du besoin, au suivi de la relation...)
- Bonnes pratiques et actions clés par catégorie d'achat à travers l'introduction de critères RSE (labels du numérique responsable et équivalences) et cas pratiques

100 % des acheteurs ont reçu une formation sur les Achats Responsables.

Référentiels phares



En 2022, Synchron e s'est attachée à analyser les référentiels de renom dans le domaine des achats responsables et du numérique responsable, afin de concevoir sa stratégie et sa Politique Achats durables et numériques responsables sur la base d'engagements et d'objectifs en accord avec ses valeurs et les enjeux majeurs de ses parties prenantes.

Ainsi, la Politique Achats durables et numériques responsables de Synchron e, qui formalise la stratégie de la société en la matière, s'inscrit dans le cadre de trois référentiels phares permettant d'assurer des réponses concrètes aux enjeux et objectifs partagés par son écosystème.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Synchron e a choisi d'inscrire sa Politique Achats durables et numériques responsables dans le cadre de référence des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015.

Ce choix est guidé par le souhait d'inscrire cette politique dans un cadre connu et reconnu, un programme universel pour le développement durable au sein duquel l'ensemble de nos parties prenantes peut et doit s'intégrer.

Au cœur de l'économie française, Synchron e, ses partenaires et prestataires se doivent en effet de mettre en œuvre dès aujourd'hui toutes les actions permettant de répondre à une ambition forte, portée par le Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires et le Ministère de la Transition énergétique, d'éradiquer la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

Les **Objectifs de développement durable (ODD) auxquels** la Politique Achats durables et numériques responsables de Synchron e répond sont :



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Établir des modes de consommation et de production durables



Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein



Établir des partenariats multipartites pour tirer parti des interconnexions entre les ODD

LA CHARTE RELATIONS FOURNISSEURS & ACHATS RESPONSABLES

Nous avons également choisi d'inscrire notre Politique Achats durables et numériques responsables dans le cadre de référence de la charte nationale « Relations Fournisseurs & Achats Responsables » pilotée par le Médiateur des entreprises du Ministère de l'Economie et des Finances.

Ce cadre permet notamment de nous engager dans une démarche à la fois méthodologique, mais également de progrès dans nos relations avec nos fournisseurs dans le respect des droits et devoirs respectifs.



La mise en œuvre de ce processus permet à Synchrone d'atteindre plusieurs objectifs :

- Sécuriser nos processus par une meilleure maîtrise des risques achats responsables en s'appuyant sur un référentiel pragmatique issu de l'ISO 20400
- Structurer notre démarche achats responsables et l'implémenter dans la durée
- Transformer nos pratiques achats au service de la performance globale de l'organisation
- Faciliter et accompagner le dialogue avec nos fournisseurs
- Reconnaître le niveau de professionnalisme des acheteurs
- Embarquer plusieurs directions (RSE, DAF...) autour d'un projet fédérateur, mobilisateur et valorisant pour toutes les parties prenantes
- Protéger l'image de l'organisation, améliorer la marque « employeur » et communiquer sur nos engagements, nos valeurs
- Progresser continuellement grâce à la communauté : c'est une ressource inestimable qui nous guide et qui nous amène toujours plus loin dans la démarche.

En respectant et en mettant en œuvre ces engagements, Synchrone est en mesure de structurer une Politique Achats durables et numériques responsables conduisant à mettre progressivement son organisation dans les conditions d'obtention du Label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables ».

A ce titre, nous avons réalisé le questionnaire d'auto-évaluation nous permettant d'être éclairé sur la maturité de notre organisation mise en place, sur nos points forts et les défis à relever.

LE LABEL NUMÉRIQUE RESPONSABLE



Le volet « Numérique Responsable » de notre Politique Achats durables et numériques responsables s’inscrit dans la volonté de se labelliser « Numérique Responsable » en 2024.

Ainsi, les principes d’action qui guident notre politique Achats sur cet engagement Numérique Responsable :

- **Favoriser la sobriété et l’allongement de la durée de vie dès la phase d’achat**
Nos achats de produits numériques sont réalisés sur des critères de durabilité des équipements avec des indices de réparabilité et prestation de maintenance et assistance en cas de panne, qui nous permettent d’allonger la durée de vie de tous nos équipements au maximum même au-delà de leur amortissement comptable.
- **Adopter une gestion responsable des logiciels, applications et services distants**
Nous achetons seulement le nécessaire et optimisons l’utilisation des licences ou applications.
- **Adopter une gestion responsable des infrastructures**
Nos achats sur la partie Infrastructure sont systématiquement orientés vers de l’externalisation sur des datacenters à empreinte carbone faible avec des Fournisseurs de cloud français, qui assurent un hébergement des données en France, où le mix électrique est 10 fois inférieur à la moyenne mondiale. Nous réduisons la taille de nos datacenters en favorisant la réutilisation et la mutualisation de nos actifs. Nous privilégions les achats de logiciels en SAAS afin de réduire au maximum l’empreinte de nos datacenters.
- **Soutenir l’écosystème local qui œuvre pour le NR**
Nous travaillons quand cela est possible avec des acteurs locaux afin de créer une dynamique autour du Numérique Responsable. Nous leur demandons des engagements pour garantir l’impact de nos actions.

De plus, nous intégrons des clauses sociales et environnementales dans nos appels d’offres et contrats en lien avec des services numériques.

Nous choisissons du matériel labellisé, certifié ou disposant d’un critère de performance reconnu.

Nous communiquons régulièrement avec nos fournisseurs afin de les impliquer dans cette démarche.

Enjeux prioritaires



Synchrone a formalisé en 2022 une Politique Achats durables et numériques responsables qui vise trois objectifs majeurs :

Construire une relation davantage structurée, responsable, éthique et durable avec nos fournisseurs sur les enjeux RSE fondamentaux liés à nos activités respectives, tout en renouant le lien rompu ponctuellement suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Privilégier des achats numériques plus responsables dans notre chaîne d’approvisionnement mais également en tant que propre fournisseur de prestations numériques pour nos clients.

Développer des partenariats à impact positif pour conjuguer nos efforts en faveur des territoires locaux et des entreprises du secteur adapté.

Plan d'action *Supply Chain* éco-responsable

Au cœur de sa Politique Achats durables et numériques responsables, Synchrona a choisi de cibler six enjeux majeurs en matière de responsabilité sociétale et environnementale dans son plan d'action *Supply Chain* éco-responsable conçu en 2022.

Identifiés comme les plus significatifs par rapport à notre activité, ils font l'objet d'engagements afin de réduire de manière efficace et significative nos impacts négatifs sur notre chaîne de valeur, tout en faisant évoluer avec nos parties prenantes (fournisseurs, prestataires, partenaires...) des axes plus durables à impacts positifs.

- Respect des droits de l'homme
- Favoriser l'emploi des personnes écartées de l'emploi / Handicap
- Lutter contre la fraude et la corruption
- Lutter contre le changement climatique
- Favoriser un numérique responsable
- Développer les territoires locaux / les acteurs locaux

Ainsi, chacun des six enjeux identifiés comme majeurs en matière de responsabilité environnementale et sociétale est intégré au plan d'action qui sera déployé en 2023. Ce dernier sera suivi dans le cadre de procédures et d'outils dédiés à la mise en œuvre effective de nos acheteurs comme de nos fournisseurs.

Respect des droits de l'homme



L'Homme est au cœur de l'activité et du développement de Synchrona. Respecter les droits des individus et le droit du travail sont une priorité.

C'est en ce sens que nous nous conformons à la Déclaration Universelle des droits de l'homme, aux Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et au Pacte mondial des Nations Unies dont nous sommes signataires depuis plus de 10 ans et engagés dans un processus de *COP (Communication On Progress)*.

Au cœur du plan d'action 2023 :

Synchrona s'assurera du respect des normes relatives aux droits des individus et aux droits du travail dans ses approvisionnements, par le biais des engagements formels, résultats des évaluations (...) fournis annuellement par ses fournisseurs.

Favoriser l'emploi des personnes écartées de l'emploi / Handicap



Synchrone développe et déploie depuis plus de 15 ans des actions socialement responsables notamment en faveur de l'insertion et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap.

Dans la continuité, elle encourage ses propres fournisseurs en ce sens et vise le développement de relations d'affaires avec l'écosystème local afin de permettre une création d'emploi local dans notre chaîne de sous-traitance, notamment pour des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi (EA, ESAT, Entreprises d'insertion).

En ce sens, Synchrone a mis en place une politique d'insertion orientée sur la co-traitance visant à combiner ses ressources, ses expertises et son réseau d'entreprises partenaires pour maximiser l'impact de ses actions.

Au travers de cette politique, Synchrone cherche à instaurer une approche inclusive et collaborative, en encourageant l'échange de bonnes pratiques, la coordination des actions et la mise en commun des ressources nécessaires à la réussite des initiatives communes.

Les partenaires en co-traitance mettent en commun leurs ressources pour promouvoir l'embauche des personnes en difficulté d'insertion.

Au cœur du plan d'action 2023 :

- Déployer la politique d'insertion orientée sur la co-traitance avec des entreprises du secteur adapté (ESAT/EA) en réponse aux besoins des clients de Synchrone.

FOCUS ACTION 2022 | Synchrone a sélectionné trois partenaires en 2022, INZERTY, DSI et ARCESI. Elle œuvre avec ces entreprises adaptées de son secteur d'activité au déploiement de son plan d'action et afin d'intégrer au sein de ses prestations des profils de personnes en situation de handicap.

- Identifier et établir une relation contractuelle avec des prestataires ciblés employant principalement des personnes en situation de handicap, en réponse aux besoins directs de Synchrone.

FOCUS ACTION 2022 | Synchrone confie depuis plusieurs années la collecte et le recyclage de ses D3E à des entreprises du secteur adapté. En Août 2022, l'ESAT OLINN IT a procédé à l'enlèvement de 367 kg de déchets et a opéré le démantèlement, broyage à des fins de recyclage ainsi que la préparation au réemploi d'une partie du matériel.

Lutter contre la fraude et la corruption

Déploiement en cours de la Charte **Waserman**

Conception d'un questionnaire fournisseurs **Loi Sapin II**

Formation des équipes Achats à la lutte contre la corruption



Synchrone a mis en place des procédures et des outils afin de lutter contre différents types de fraude et prévenir, détecter et gérer les risques de corruption et délits associés.

Au cœur du plan d'action 2023 :

- Déploiement de la *Charte relative à la mise en place de la procédure d'alerte professionnelle*, dans le respect de la loi dite « Waserman ».
- Déploiement d'un questionnaire auprès de nos fournisseurs relatif à la Loi dite « Sapin II » afin de prévenir et de détecter tout type de corruption.

FOCUS ACTION 2022 | Synchrone a œuvré en 2022 à la rédaction d'une procédure d'alerte professionnelle, qui sera diffusée à toutes ses parties prenantes, internes et externes, au sein de la Charte associée dès 2023. Par ailleurs, Synchrone a formé en 2022 ses équipes Achats aux essentiels de la lutte contre la fraude et la corruption (Loi Sapin II) grâce à une session dédiée proposée par le prestataire *Law Pilots*.

Lutter contre le changement climatique

3 X moins
d'émissions de
CO₂e/collaborateur
que la moyenne
sectorielle

1 nouvel
engagement
dynamique et concret
impliquant nos
fournisseurs
et prestataires

Trajectoire
de réductions
de nos émissions
alignée avec les
Accords de Paris
2030



Le Bilan Carbone 2022 de Synchrone – réalisé sur les scopes 1, 2 et 3 – affiche 1,9kt de CO₂e émis, soit 2t par salarié : plus de trois fois moins que les entreprises du secteur d'activité. Ce résultat très encourageant, couplé à une Stratégie Climat déjà en action, assoit l'engagement et le dynamisme de Synchrone dans la réduction de son empreinte carbone.

Synchrone s'engage ainsi à atténuer avec ses fournisseurs l'impact défavorable des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et se fixe pour objectif de se mobiliser dans une stratégie efficace de réduction pour diminuer de 4 % chaque année ses émissions.

Au cœur du plan d'action 2023 :

- Favoriser les fournisseurs disposant d'un engagement environnemental concret
- Identifier et contractualiser avec des fournisseurs généraux d'équipements de bureau respectueux de l'environnement
- Repenser le parc automobile en augmentant la part de véhicules électriques et hybrides
- Rationaliser l'utilisation de papier au sein des agences
- Sensibiliser ses prestataires sur les enjeux et impacts quotidiens au travers de Quizz mensuels (déplacements, alimentation)

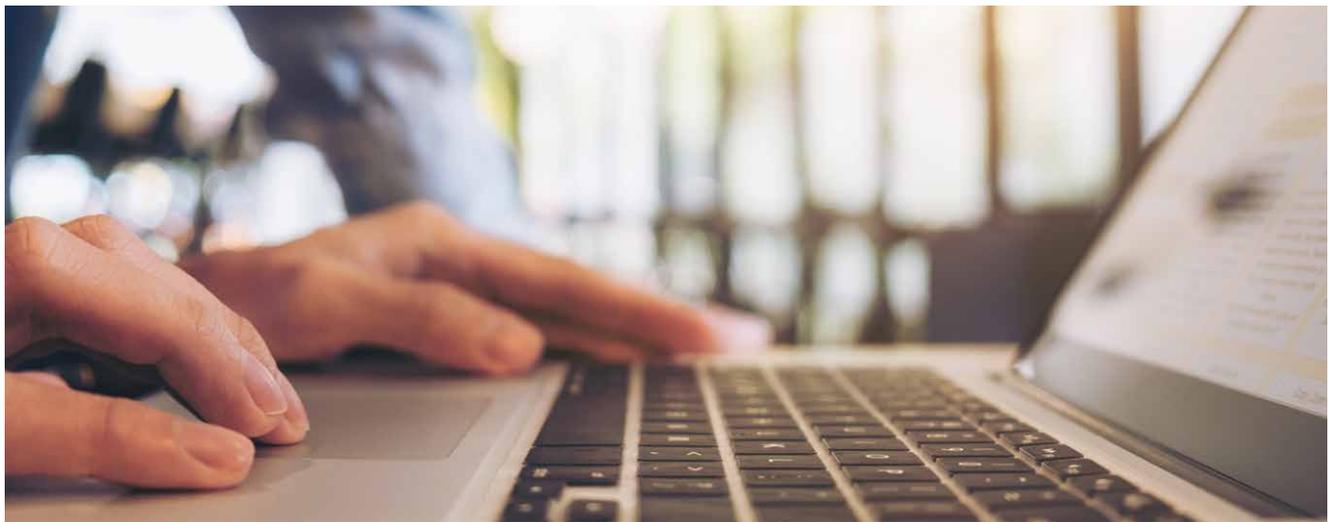
FOCUS ACTION 2022 | Synchrone a engagé et évalué l'ensemble de ses fournisseurs dans la réalisation d'une évaluation « Score Climat » par le biais de son prestataire *Greenly*.

Favoriser un numérique responsable

Sélection de prestataires engagés Numérique Responsable

Intégration de critères durables dans nos achats numériques

Limitation de la consommation énergétique et des déchets numériques



Synchrone s'inscrit dans une démarche Numérique Responsable et œuvre notamment en faveur de la sobriété et de l'allongement de la durée de vie de ses produits et services IT dès la phase d'achat.

Dans une logique d'amélioration continue, la démarche Numérique Responsable vise à améliorer l'empreinte écologique et sociale du numérique au travers de plusieurs impacts positifs :

- Réduction de l'impact environnemental et amélioration de l'impact social grâce à une meilleure consommation du numérique
- Activation d'un levier d'économie financière et d'innovation au travers du *Green IT* et de l'*IT for Green*
- Sensibilisation et levier d'engagement pour les collaborateurs d'une société mais aussi pour ses fournisseurs et clients

Au cœur du plan d'actions :

Synchrone a ainsi orienté son plan d'actions autour de quatre axes majeurs :

- Choisir des fournisseurs pour qui le Numérique Responsable est une priorité.
- Exiger des (eco)labels, des indices de réparabilité ou des pratiques RSE qui s'inscrivent dans une politique environnementale et sociale responsable (processus de recyclage notamment).
- Repenser le parc de téléphonie mobile en équipant les collaborateurs de mobiles reconditionnés, afin d'éviter la consommation de ressources nécessaires à la production de nouveaux équipements.
- Allonger la durée de vie des ordinateurs et écrans de 4,5 ans à 6 ans.

FOCUS ACTION 2022 | Synchrone a déployé une solution de softphonie intégrée dans l'outil collaboratif Teams, permettant d'éviter le renouvellement du parc téléphonique fixe, de réduire la consommation d'électricité des serveurs et des appareils. La mutualisation de plusieurs serveurs et le décommissionnement des plus anciens a par ailleurs contribué à une forte réduction de nos émissions.

Développer les territoires locaux / les acteurs locaux

Sélection de prestataires locaux pour les agences
Synchrone + **50 %**

Soutien aux initiatives territoriales relatives à nos engagements RSE

Participation à l'économie de nos Régions au travers de clubs, groupes...

Le territoire local renvoie à la zone géographique où se situe une implantation résidentielle ou toute autre implantation humaine, à proximité physique des sites de l'organisation ou dans les zones d'impact de l'organisation. En favorisant les achats de proximité et en s'appuyant sur des ressources locales, la société soutient et favorise le développement local.

Synchrone s'est toujours attachée à favoriser les acteurs locaux pour des achats de prestations intellectuelles ou de services à la personne. Elle soutient particulièrement les associations locales via du mécénat solidaire ou sponsoring culturel.

Au cœur du plan d'action :

- Privilégier les fournisseurs locaux de produits ou services et soutenir leur développement et contribuer au développement des territoires locaux d'implantation de Synchrone avec ses fournisseurs.

FOCUS ACTION 2022 | Déjà ancrée dans l'économie locale de ses territoires d'implantations, Synchrone a pris part en 2022 au Challenge *#LaGoutteBleue* pour la protection de l'environnement. Ce défi, proposé par l'ONG marseillaise *Pure Ocean* en partenariat avec le *Club Top 20*, vise à mobiliser les grandes entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence et leurs collaborateurs autour du ramassage de déchets sauvages.

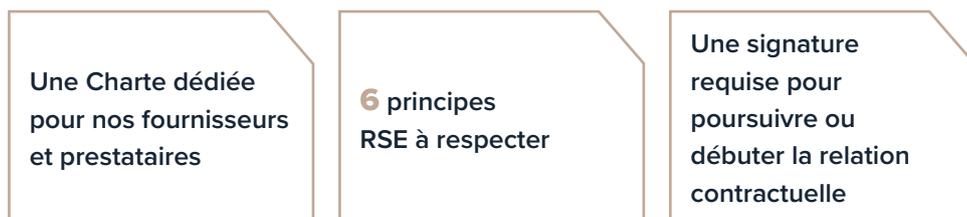


Engagements de nos fournisseurs et prestataires

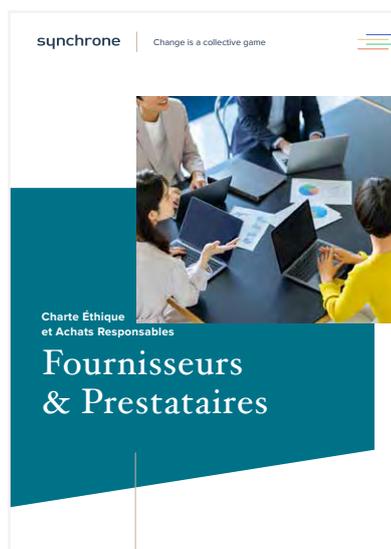
Synchrone attend de ses fournisseurs et prestataires qu'ils s'engagent à ses côtés sur les six principes inscrits au sein de sa politique Achats Responsables, dans une logique vertueuse de partenariat à impact positif. A cette fin, elle s'est dotée d'une Politique Achats durables et numériques responsables, de dispositifs contractuels et d'outils de sensibilisation et d'évaluation de ses prestataires et fournisseurs.

Le plan d'action relatif à l'engagement de nos fournisseurs et prestataires a été conçu en 2022, en parallèle à la Politique Achats durables et numériques responsables. Il répond à un premier enjeu de structuration et d'outillage de la démarche, et pose les bases de l'attendu de Synchrone envers ses fournisseurs.

Refonte de notre *Charte Ethique & Achats Responsables*



Synchrone a œuvré en 2022 à la définition d'une nouvelle Charte éthique à destination de ses fournisseurs et prestataires, renommée *Charte Ethique & Achats Responsables*.



Outil clé de la Politique Achats durables et numériques responsables de Synchrone, cette charte est portée par une ambition d'amélioration et de performance continue de sa politique RSE et plus spécifiquement de deux prioritaires : la diminution de son empreinte environnementale et une relation fournisseurs/prestataires encore plus éthique et responsable.

Au cœur d'une relation basée sur les cinq principes forts du code de conduite défini par Synchrone – impartialité, intégrité, neutralité, confidentialité et respect – Synchrone demande à ses fournisseurs et prestataires par cette charte de s'engager à ses côtés sur les engagements édictés au sein de sa Politique Achats durables et numériques responsables, dans une logique vertueuse de partenariat à impact positif.

Ainsi, afin de débiter ou de poursuivre une relation commerciale avec Synchrone, chaque fournisseur ou prestataire se doit de signer cette charte.

Fournisseurs et prestataires | 6 principes RSE à respecter :

Respecter les droits de l'homme et du travail

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à respecter la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Favoriser la diversité et l'inclusion

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à développer une politique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap et éloignées de l'emploi (notamment demandeurs d'emploi de longue durée et jeunes sans qualification).

Lutter contre la fraude et la corruption

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à rester vigilants et appliquer strictement les normes d'éthique et de conformité applicables à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Lutter contre le changement climatique

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à réduire durablement leurs émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES), avec pour objectif d'atteindre d'ici 2030 la neutralité carbone.

Favoriser un numérique responsable

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à intégrer dans leur stratégie une démarche Numérique Responsable visant à réduire l'impact environnemental de leurs produits et services et à faire du numérique un levier d'inclusion sociale et d'innovation.

Développer les territoires locaux / acteurs locaux

Nos fournisseurs et prestataires s'engagent à favoriser les achats de proximité et à s'appuyer sur des ressources locales afin de contribuer au développement économique des territoires locaux.



Finalisée en 2022, la *Charte Ethique & Achats Responsables* entre en vigueur en 2023 pour l'ensemble des prestataires et fournisseurs Synchrone. Leur adhésion par signature est obligatoire pour initier une relation contractuelle ou faire perdurer une relation déjà existante.

Implication contractuelle



ETAT DES LIEUX DES ENGAGEMENTS RSE DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES SYNCHRONE

En 2022, Synchrone s'est attachée à réaliser un état des lieux de l'engagement RSE de ses fournisseurs majeurs, en étudiant pour chacun d'entre eux le niveau d'implication en matière d'environnement, de respect des droits du travail et des droits humains.

Elle a ainsi étudié l'ensemble des engagements externes pris par ses fournisseurs (Pacte mondial des Nations Unies, Charte RFAR), des éventuelles évaluations par des tiers (*EcoVadis* notamment) ainsi que des clauses liées à leurs engagements RSE présentes au sein de leurs contrats.

RÉDACTION D'UNE CLAUSE RSE POUR ENRICHIR LES CONTRATS ENTRE SYNCHRONE ET SES FOURNISSEURS

En 2022, Synchrone a œuvré à la rédaction d'une clause contractuelle afin d'inscrire sa démarche responsable, éthique et respectueuse au cœur de sa relation client - fournisseur.

Ainsi, les contrats (ou conditions générales d'achats) liant Synchrone à ses fournisseurs, comprennent dès 2023 (par avenant pour les contrats déjà en cours), un article « Politique RSE ».

L'article « Politique RSE » suivant est inséré au sein du Contrat :

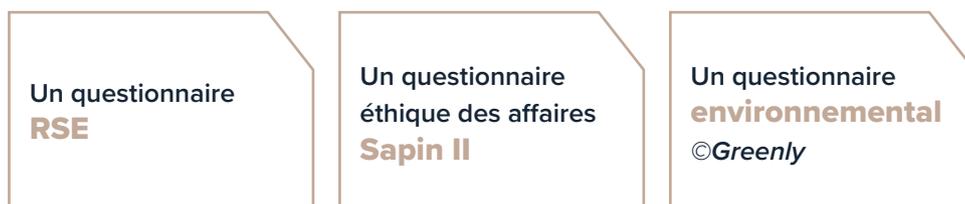
« Le Fournisseur s'engage dans le mois suivant la fin d'année civile, à fournir à SYNCHRONE les documents légaux et documents spécifiques suivants :

- Extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait KBIS) datant de moins de 3 mois ;
- URSSAF datant de moins de 3 mois ;
- Liste nominative des travailleurs étrangers hors UE datant de moins de 3 mois ;
- Complétude du Questionnaire RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) portant sur l'année échue ;
- Complétude du Questionnaire Loi Sapin II portant sur l'année échue.

A cet effet, le Fournisseur sera invité à déposer lesdits documents sur la plateforme www.provigis.com, prestataire de Synchrone pour le contrôle de conformité de ses fournisseurs, ce que le Fournisseur accepte d'ores et déjà expressément.

Le Fournisseur a pris connaissance et accepte l'ensemble des termes et conditions de (i) la Charte Synchrone « Ethique & Achats Responsables ».

Evaluation fournisseurs



A l'automne 2022, Sychrone a mis en place plusieurs outils afin d'évaluer dès la fin d'année l'ensemble de ses fournisseurs ciblés de 1^{er} rang sur les exigences sociales, environnementales et éthique, et de mettre en place rapidement les éventuelles actions correctives nécessaires.

EVALUATION DE MATURITÉ ENVIRONNEMENTALE

Sychrone a œuvré en 2022 avec son partenaire *Greenly* à l'évaluation du niveau de maturité de ses fournisseurs sur les enjeux environnementaux mais aussi de les sensibiliser à leurs émissions de gaz à effet de serre et ainsi de les inciter à mettre en œuvre des actions simples de réduction de leur empreinte carbone.

Questions aux fournisseurs :

- 1 • Avez-vous réalisé un Bilan Carbone ? Avez-vous mis en place un ou plusieurs objectifs de réduction quantifiée ?
- 2 • Avez-vous mis en place des outils ou des approches pour sensibiliser l'ensemble de vos employés aux questions liées au changement climatique ?
- 3 • Une politique a-t-elle été mise en place pour limiter l'utilisation de l'avion et de la voiture individuelle pour les déplacements professionnels ?
- 4 • Quelle part du matériel informatique que vous achetez est reconditionnée ?
- 5 • Une politique a-t-elle été mise en place pour limiter la consommation de viande lors des repas en entreprise ?

Ce questionnaire a été soumis à l'ensemble des fournisseurs Sychrone de 1^{er} rang ciblés en Novembre 2022. Ces résultats sont par la suite analysés dans l'objectif de réaliser un feed-back constructif aux fournisseurs.

Nombre de fournisseurs incités à faire un Score Climat : 64

% de fournisseurs ciblés ayant un Score Climat C ou supérieur : 15 %

% de fournisseurs IT ciblés ayant un Score Climat C ou supérieur : 16 %

QUESTIONNAIRE RSE SYNCHRONE

Afin d'évaluer l'engagement et les actions mises en place par ses fournisseurs, Sychrone a conçu un questionnaire sur-mesure sur l'ensemble des enjeux RSE, qui sera diffusé à ses fournisseurs dès 2023, puis en début de chaque année civile par le biais de la plateforme Provigis.

Le Questionnaire RSE Sychrone vise notamment à déterminer la maturité du fournisseur au travers des éléments suivants :

- Engagements externes publics (Global Compact, Charte de la Diversité, Charte Numérique Responsable, etc.)
- Engagements formalisés et démarches du fournisseur dans le domaine social (notamment handicap), environnemental, achats responsables et numérique responsable.
- Evaluations réalisées (EcoVadis, etc.), labels et normes détenus (Label RFAR, label NR, ISO 37001, etc.)

La réalisation de ce questionnaire s'accompagne de la rédaction d'une procédure de monitoring, que l'on peut résumer par trois temps forts :

- **Analyse du taux de retour et relances**
Au cours du 1^{er} trimestre
- **Analyse des questionnaires et étude des réponses**
Fin du 1^{er} trimestre
- **Retours aux fournisseurs et propositions d'actions d'amélioration**
Au cours du 2nd semestre

QUESTIONNAIRE ÉTHIQUE DES AFFAIRES SAPIN II

Au même titre que le Questionnaire *RSE Sychrone*, un Questionnaire *Sapin II* dédié aux enjeux liés à l'éthique et à la lutte anti-corruption a été conçu et associé à la démarche 2022. Il sera diffusé aux fournisseurs de Sychrone dès 2023, puis en début de chaque année civile par le biais de la plateforme *Provigis*.

Le Questionnaire *Sapin II* vise notamment à déterminer la conformité et la maturité du fournisseur au travers des éléments suivants :

- Risques liés à l'activité et cartographie
- Code de Conduite et formation des collaborateurs
- Politiques et procédures de lutte anti-corruption
- Dispositif d'alertes internes
- Conformité des comptes
- Intégrité des tiers
- Cas de condamnation

Ce questionnaire est monitorité, dès son entrée en vigueur en 2023, selon la même méthodologie que le Questionnaire *RSE Sychrone*.

Sensibilisation des prestataires

<p>1 programme de Quizz mensuels</p>	<p>239 prestataires conviés</p>	<p>Taux de clic : 28 %</p>
---	--	-----------------------------------



Synchrone a construit en 2022 un programme de sensibilisation à destination de ses prestataires, sur les enjeux écologiques et climatiques majeurs.

Conçu avec Greenly, ce programme prend la forme de Quizz ludiques envoyés mensuellement par e-mail à l'ensemble des prestataires de Synchrone.

Le programme a débuté par l'envoi d'un premier Quizz accompagné d'une note d'intention au mois de Décembre 2022.

2023 : Engagements + réalisations du 1^{er} semestre

Suite aux nombreuses formalisations réalisées en 2022, Synchrone a pris un certain nombre d'engagements en termes de déploiement de documentations et de mise en œuvre de plans d'actions pour 2023. Ces engagements sont listés ci-dessous, et les actions mise en œuvre au 1^{er} semestre 2023 sont détaillées dans cette partie.

Déploiement de la Politique Achats durables et numériques responsables

DIFFUSION DE LA POLITIQUE ACHATS DURABLES ET NUMÉRIQUES RESPONSABLES

Synchrone a déployé au premier semestre 2023 sa Politique Achats durables et numériques responsables. Publiée de manière publique sur son Site Web et diffusée auprès de l'ensemble de nos parties prenantes, fournisseurs & prestataires comme clients de Synchrone, cette politique vise trois objectifs majeurs :

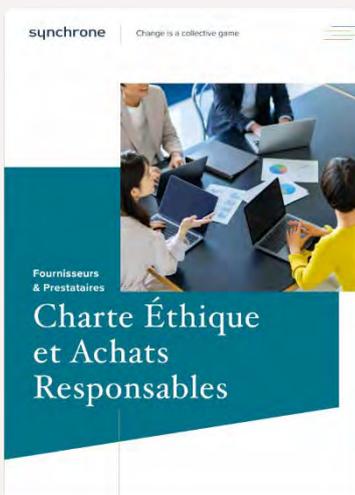
- Construire une relation davantage structurée, responsable, éthique et durable avec nos fournisseurs sur les enjeux RSE fondamentaux liés à nos activités respectives, tout en renouant le lien rompu ponctuellement suite à la crise sanitaire du Covid-19.
- Privilégier des achats numériques plus responsables dans notre chaîne d'approvisionnement mais également en tant que propre fournisseur de prestations numériques pour nos clients.
- Développer des partenariats à impact positif pour conjuguer nos efforts en faveur des territoires locaux et des entreprises du secteur adapté.

Elle précise les engagements de la société, ainsi que la procédure mise en œuvre dès 2023 visant à intégrer des considérations sociales, environnementales et éthiques dans les processus d'Achats de Synchrone, accompagnée par des fournisseurs partageant les valeurs de la société et avec lesquels elle encourage des pratiques commerciales durables.

Cette politique définit de plus le monitoring selon lequel la progression des objectifs sera mesurée et les indicateurs clés de performance qui seront suivis.

Synchrone s'engage par ailleurs, par le biais de cette politique, à communiquer tout à la fois ses engagements, objectifs et résultats, et l'ensemble des données et informations qui pourront faire progresser ses parties prenantes et plus largement l'éco-système auquel elle appartient.

CHARTER ÉTHIQUE ET ACHATS RESPONSABLES



Dédiée à nos fournisseurs et prestataires, la Charte Éthique et Achats Responsables a été déployée au premier trimestre 2023.

A ce titre, le document a été rendu public sur le Site Web de Synchron, sur lequel il est téléchargeable. Par ailleurs, il a été soumis pour signature à l'ensemble des fournisseurs et prestataires de Synchron par le biais de la solution de signature électronique *DocuSign*.

Nombre de fournisseurs sollicités : 69

Taux de signature : 50 %

PRISE D'ENGAGEMENTS EXTERNES



Au 1^{er} semestre 2023, Synchron a confirmé son engagement en termes d'achats responsables en devenant signataire de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables.

Elle s'engage par ce biais dans la conduite de pratiques responsables et éthiques vis-à-vis de ses fournisseurs, en adhérant à cette charte de renommée, pilotée par le Médiateur des entreprises du Ministère de l'Economie et des Finances.



Parallèlement, Synchron a entériné son engagement Numérique Responsable en devant signataire de la Charte Numérique Responsable.

Elle s'engage ainsi à rentrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » au sein de son organisation, ainsi que dans une démarche de labellisation NR. Plus particulièrement, elle s'engage à intégrer les principes du numérique responsable dans sa politique d'Achats IT et ses relations avec ses fournisseurs IT.

Achats durables et numériques responsables

ACHATS NUMÉRIQUES RESPONSABLES

Synchrone a diffusé en 2023 deux appels d'offres conformément aux exigences de sa Politique Achats durables et numériques responsables, et dans une démarche de numérique responsable.

Le 1^{er} appel d'offres porte sur la revalorisation de son parc informatique au travers du reconditionnement et / ou du recyclage de matériel et de D3E.

En réponse au cahier des charges émis, Synchrone attend notamment que le prestataire fournisse dans sa proposition :

- Les méthodes de suppression des données
- Poids total recyclé
- Taux de valorisation
- Destination du matériel non reconditionné
- Emissions de gaz à effet de serre évitées

Ainsi, Synchrone sélectionnera le prestataire notamment sur des critères liés au pourcentage d'équipements reconditionnés et à la filière de revalorisation, dans la lignée de son engagement de « choisir des fournisseurs pour qui le Numérique Responsable est une priorité ».

Le second appel d'offres porte sur l'achat d'une soixantaine de PC Portables pour renouveler plus durablement une partie du parc existant.

Au travers de son cahier des charges, Synchrone place le Numérique Responsable au cœur de ses attentes, notamment en termes de durabilité des équipements. En effet, les critères attendus sont :

- Garantie 5 ans (pièces et main d'œuvre)
- Prestation de maintenance permettant une intervention sous 1 jour ouvré sur site
- Reprise du matériel en fin de vie
- Indice de réparabilité minimum de 7/10

A ce titre, Synchrone sélectionnera le prestataire notamment sur des critères tels que l'implication ressentie sur le besoin et les idées apportées, l'utilisation de matériaux durables et/ou recyclés et la fourniture d'emballages 100 % recyclés ou renouvelables.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Synchrone a engagé au 1^{er} semestre 2023 une étude de transition de son parc automobile vers une flotte plus responsable, composée notamment de véhicules électriques et hybrides.

En effet, bien que la fabrication d'un véhicule électrique génère plus d'émissions qu'un véhicule thermique, à long terme, les émissions de CO₂ provenant de la combustion de carburant des voitures thermiques sont nettement plus importantes que celles résultant de la production d'électricité pour les voitures électriques (particulièrement dans un pays où le mix électrique est peu carboné, comme en France).

Synchrone estime pouvoir à termes réduire de 20 % les émissions liées à sa flotte automobile, pour un total d'environ 100 kg de CO₂e / ETP.

Le Service Achats a initié des échanges avec ses fournisseurs actuels et étudié le marché afin d'identifier les autres prestataires potentiels. Les travaux de sélection d'un prestataire pour accompagner Synchrone dans cette transition sont en cours.

Engagements et Evaluation des fournisseurs

CLAUSE CONTRACTUELLE ET QUESTIONNAIRE RSE

Dans la lignée des engagements pris, Synchrone a envoyé à l'ensemble de ses top fournisseurs, au deuxième trimestre 2023, un avenant au contrat les liant afin d'y intégrer une clause contractuelle relative au RSE comprenant notamment l'obligation de répondre au Questionnaire RSE Synchrone.

Le Questionnaire RSE Synchrone a bien entendu été déployé en amont sur *Provigis*, au cours du 1^{er} trimestre 2023, et a été rendu accessible à l'ensemble des fournisseurs cibles afin qu'ils puissent répondre aux nouvelles exigences contractuelles de Synchrone.

48 % de fournisseurs ciblés ont d'ores et déjà signé la clause RSE Synchrone

SENSIBILISATIONS 2023

Synchrone a poursuivi en 2023 son programme de sensibilisation à destination de ses prestataires, sur les enjeux écologiques et climatiques majeurs.

Conçu avec *Greenly*, ce programme prend la forme de Quizz ludiques envoyés mensuellement par e-mail à l'ensemble des prestataires de Synchrone. Les thèmes abordés au 1^{er} semestre 2023 :

- 01/2023 Déplacements & Mobilité
- 02/2023 Numérique Responsable
La communication du mois de Février était par ailleurs accompagnée d'un Mémo éco-gestes numériques. Diffusé à l'ensemble des prestataires de Synchrone, il avait pour objectif de les sensibiliser à l'empreinte carbone induite par leurs usages du numérique, et de proposer quelques gestes simples à appliquer au quotidien pour y remédier.
- 03/2023 Alimentation & filière Agroalimentaire
- 04/2023 Déchets
- 05/2023 Enjeux Energie Climat
- 06/2023 Consommation des foyers & du logement

Conclusion

A partir de cette politique et des engagements RSE attendus par ses fournisseurs et prestataires, Synchrone apprécie également tous ceux qui sont déterminés à engager de nouvelles actions en faveur du développement durable.

Synchrone veillera notamment à suivre l'amélioration de leur performance RSE dans la mesure de ce qui leur est possible.

A ce titre, au-delà de la conformité des documents légaux et d'un score de **25/31**, soit **80,64 %** au questionnaire RSE de *Provigis*, Synchrone décroche la médaille *Gold* par son propre engagement d'Acheteur Responsable dans le suivi de ses fournisseurs et sous-traitants.

23

Certificat **Provigis**



Nous soussignés, **Provigis SAS**, agissant en qualité de tiers de confiance, attestons par le présent certificat que :
La société **SYNCHRONE**, (SIREN : 438313843) dont le siège social est situé 405 Avenue Gallée -
13799 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 a obtenu la **médaille Tiers Responsable Gold** dans le cadre du programme de médailles Provigis.

La **médaille Tiers Responsable Gold** atteste que la société **SYNCHRONE** détient une documentation évaluée par Provigis conforme (Kbis, URSSAF et questionnaire standard RSE) et est engagée dans une démarche Acheteur Responsable de suivi de ses fournisseurs et sous-traitants.

Ladite documentation est valable pour l'année civile en cours, **jusqu'au 31/12/2023**.

A Paris
Signé Rémi LENTHERIC,
Directeur de Provigis SAS

La société déclare expressément que la délivrance du Certificat Provigis ne vaut nullement certification d'état.
Les documents transmis par la société sont contrôlés par PROVIGIS conformément aux dispositions contractuelles conclues avec le Client de la société, PROVIGIS n'est nullement garante de leur authenticité.

PROVIGIS - SAS au capital de 700 000 Euros - RCS Paris 431 960 251 - 4 boulevard Diderot - 75012 PARIS - www.provigis.com



À propos de Synchrone

Être Synchrone, au sein de nos équipes et avec les entreprises que nous accompagnons, c'est savoir s'écouter et se comprendre, c'est penser ensemble les solutions de demain, dans un usage vertueux des technologies, c'est être curieux.se, c'est agir et réagir avec virtuosité, c'est partager les savoirs et les expertises, cultiver les différences et les échanges pour enrichir les modèles en construction.

Cette marque de fabrique nous a conduits en 20 ans à devenir le partenaire de la transformation digitale des organisations les plus pointues, les plus ambitieuses et les plus prestigieuses, tout en restant une ESN à taille humaine.

Synchrone réalise un chiffre d'affaires 2022 de 135 millions d'euros grâce à un maillage territorial dense et l'expertise avérée de ses 1500 collaborateurs dans ses domaines de prédilection : finance consulting, cybersécurité, digital et innovation, data et IA.

Plus d'informations sur www.synchrone.fr

